



Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke

Volume 2 – plan directeur par équipement sportif

Par

**Teknika HBA inc. en collaboration avec
Daniel Arbour et Associés (DAA)**

16 décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	VOLUME II : PLAN DIRECTEUR PAR ÉQUIPEMENT SPORTIF	1
1.1	Le rôle de la Ville de Sherbrooke et des arrondissements en matière de sports et de loisirs	1
1.1.1	Le rôle et l'importance des fédérations sportives	3
1.1.2	La concertation scolaire-municipale.....	4
1.1.3	Des retombées économiques et sociales.....	6
1.2	Portrait de l'intervention en matière d'activités sportives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.....	7
1.3	Évaluation de l'offre et de la demande en matière de sports de glace (aréna).....	8
1.3.1	Inventaire des installations sportives.....	9
1.3.2	Aucune norme en matière d'équipements sportifs	10
1.3.3	Une offre locale saturée concernant les installations de propriété municipale	12
1.3.4	État des installations sportives.....	17
1.3.5	Une demande provenant surtout des organisations sportives	19
1.3.6	Un taux de participation comparable	21
1.3.7	Une diminution de la demande au cours des prochaines années.....	23
1.3.8	Un marché commercial saturé	23
1.3.9	Une demande scolaire complémentaire	25
1.4	Les constats.....	26
1.5	Pistes de réflexion et orientations en matière d'intervention.....	28
1.6	Évaluation de l'offre et de la demande en matière d'activités aquatiques – piscines intérieures	30
1.6.1	Inventaire des équipements aquatiques intérieurs.....	30
1.6.2	Revue de la demande en activités aquatiques – piscines intérieures.....	34
1.6.3	Le nombre d'inscriptions aux activités dirigées	36
1.6.4	La participation aux bains libres.....	37
1.6.5	Le nombre d'heures d'utilisation par semaine selon le type d'activités	37
1.6.6	Actualisation des besoins	38
1.6.7	Nombre de baignades par habitant	42
1.6.8	Constats – piscines intérieures.....	43
1.6.9	Pistes de réflexion et orientations en matière d'intervention	45
1.7	Évaluation de l'offre et de la demande en matière d'activités aquatiques – piscines extérieures et plages	47

1.7.1	Le nombre d'inscriptions aux activités dirigées	50
1.7.2	La participation aux bains libres.....	51
1.7.3	Le nombre d'heures d'utilisation par semaine selon le type d'activités	52
1.7.4	Constats – piscines extérieures et plages.....	54
1.7.5	Pistes de réflexion et orientations en matières d'intervention.....	54
1.8	Évaluation de l'offre et de la demande en matière d'activités de soccer .56	
1.8.1	Approche méthodologique.....	56
1.8.2	La demande en soccer	62
1.8.3	Disponibilités	66
1.8.4	Constats	70
1.8.5	Pistes de réflexion et orientations en matière d'intervention	71
1.9	Évaluation de l'offre et de la demande en matière d'activités de balle....74	
1.9.1	L'offre en terrains de balle	74
1.9.2	Disponibilités	77
1.9.3	Constats	77
1.9.4	Pistes de réflexion et orientations en matière d'intervention	78
1.10	Évaluation de l'offre et de la demande en matière d'activités de tennis..79	
1.10.1	L'offre.....	79
1.10.2	La demande	81
1.10.3	Constats	85
1.10.4	Pistes de réflexion et orientations en matière d'intervention	86
1.11	Évaluation de l'offre et de la demande en matière d'activités de sports de glisse.....88	
1.11.1	Ski alpin.....	88
1.11.2	Une participation élevée des jeunes de moins de 19 ans.....	89
1.11.3	Ski de fond	91
1.11.4	Les constats.....	93
1.11.5	Pistes de réflexion et orientations en matière d'intervention	94
1.12	Évaluation de l'offre et de la demande en matière d'activités physiques intérieures (gymnases).....95	
1.12.1	L'offre en matière d'activités physiques intérieures	95
1.12.2	La demande en matière d'activités physiques intérieures.....	101
1.12.3	Constats	104
1.12.4	Pistes d'intervention et orientations en matière d'intervention	105
1.13	Tableau synthèse de la demande en matière d'équipements sportifs ..106	

1 VOLUME II : PLAN DIRECTEUR PAR ÉQUIPEMENT SPORTIF

La Ville de Sherbrooke n'est pas le seul acteur auprès de la population en matière d'activités sportives et récréatives. Depuis plusieurs années, la dispensation des services auprès de la population repose de façon importante sur l'action directe du milieu associatif, de partenaires institutionnels et d'autres acteurs devenus indispensables dans le maintien d'une offre de services de qualité.

Cette section présente brièvement le rôle et les responsabilités dévolus à ces principaux intervenants. Adoptée en juin 2004, la politique du sport et de l'activité physique balise cette intervention et vise à implanter une véritable culture sportive sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

1.1 LE RÔLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE ET DES ARRONDISSEMENTS EN MATIÈRE DE SPORTS ET DE LOISIRS

L'intervention en matière d'activités sportives et récréatives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke se caractérise par un partenariat entre la ville et les organismes sportifs et récréatifs issus du milieu, qu'ils possèdent un caractère local ou municipal.

L'intervention directe de la Ville de Sherbrooke en matière de dispensation de services sportifs et récréatifs à la population s'effectue via sept (7) entités administratives : le *Service des sports, de la culture et de la vie communautaire* (SSCVC) et les six arrondissements.

Ces entités assurent une coordination des interventions visant à disposer d'une offre de services qui corresponde aux diverses clientèles ainsi qu'aux objectifs visés et ce, sur l'ensemble du territoire.

De façon plus spécifique, le SSCVC, outre le leadership qui lui incombe dans ses champs d'interventions :

- assure une planification intégrée du sport et de l'activité récréative sur l'ensemble du territoire municipal, relativement aux programmes, installations et autres composantes nécessitant une approche d'ensemble;
- contribue, avec les arrondissements et en partenariat avec les autres intervenants du milieu, aux stratégies de sensibilisation et de promotion de la pratique d'activités sportives et récréatives auprès de la population sherbrookoise;
- coordonne et soutient le développement du sport en partenariat avec les clubs admis.

De leur côté, les arrondissements exercent un leadership en matière de planification et de déploiement de l'offre de proximité en matière d'activités récréatives selon les besoins spécifiques de leur milieu respectif. Les arrondissements interviennent directement dans l'offre de services, en collaboration avec les organismes issus du milieu, de manière à :

- privilégier l'accessibilité à la pratique d'activités libres ou structurées et à permettre la mise en place d'une pratique sportive récréative, de concert avec les centres communautaires et de loisirs ;
- contribuer, à partir des caractéristiques qui leur sont propres, au cadre d'intervention en matière d'activité physiques et sportives au sein de la ville ;
- être attentif à l'égard de l'ensemble de l'offre sur leur territoire.

Dans la perspective du prolongement de son action, tant au niveau du SSCVC et des arrondissements, la Ville reconnaît un rôle prépondérant aux organismes sportifs et récréatifs qu'elle admet sur son territoire via sa politique d'admissibilité des organismes, notamment les clubs sportifs et les centres communautaires et de loisirs.

La ville reconnaît ainsi les rôles et les responsabilités dévolus aux organisations sportives. Ces organismes sportifs sont invités à agir à un ou à plusieurs des quatre niveaux de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) et à participer aux niveaux de compétition (local, régional, provincial, national) qui conviennent à leurs membres.

- Niveau initiation : fournir aux membres la formation et l'encadrement leur permettant d'acquérir les connaissances et les habiletés de base nécessaires à la pratique de la discipline.

- Niveau récréation : fournir un encadrement leur permettant de pratiquer une discipline sportive pour le jeu et le plaisir de participer.
- Niveau compétition : fournir aux membres la formation et l'encadrement soutenus et de qualité leur permettant d'améliorer leur performance et d'aspirer à participer à un réseau de compétitions adapté à leurs capacités et régi par une fédération sportive.
- Niveau excellence : développer des ententes de collaboration avec les clubs sportifs d'élite pour fournir aux athlètes engagés dans une recherche de très haute performance (athlètes identifiés par leur fédération) le niveau d'entraînement et d'encadrement requis pour poursuivre leur développement et aspirer à un réseau de compétitions adapté à leur capacité et régi par une fédération sportive.

En retour, selon les besoins exprimés et les ressources disponibles, la Ville de Sherbrooke fournit l'expertise de son personnel dans les domaines de l'administration, de l'organisation, des communications et de la sécurité et, surtout, elle met à la disposition de ses partenaires des installations sportives de qualité.

1.1.1 LE RÔLE ET L'IMPORTANCE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Les fédérations sportives du Québec sont les organismes de régie de la pratique sportive sur le territoire québécois. Ils sont reconnus et sanctionnés par le gouvernement du Québec. Ces fédérations sont assujetties aux règles édictées au niveau national et elles encadrent les programmes mis en œuvre aux bénéfices des patineurs québécois. Elles ont comme mission première de soutenir les associations régionales et les clubs affiliés.

Au cours des dernières années, les programmes de développement sportif sont de plus en plus exigeants dans toutes les disciplines sportives. C'est dans les années 1980 que Hockey Québec a constitué son premier programme d'intervention s'adressant à toutes les associations sportives disséminés dans la presque totalité de ses 15 régions administratives. Tous les programmes et les projets des fédérations sportives sont présents dans toutes les quatre sphères de l'activité sportive reconnue par le gouvernement du Québec et la Ville de Sherbrooke.

Les fédérations sportives en matière de sports de glace mettent de l'avant des réformes de la pratique sportive dans le but de réunir les conditions favorisant le développement de l'excellence.

À titre d'exemple, l'écart entre les heures requises par Patinage Canada et les heures disponibles est de plus en plus important dans la majorité des catégories et surtout en ce qui concerne le volet compétition, sans compter que certaines glaces sur le territoire de la Ville de Sherbrooke ont des dimensions inférieures aux standards actuels (excluant les normes pour les compétitions internationales ou les olympiques) et qu'elles ne comportent généralement pas de salles attenantes permettant de meilleures conditions d'entraînement.

De plus, lors des assises annuelles tenues en avril 2008, la Fédération de patinage artistique du Québec annonçait des modifications importantes au format des championnats du Québec. Nous devons donc voir apparaître au cours des prochaines années, un championnat unique regroupant l'ensemble des catégories et disciplines (style libre, couples, danses). Les comités organisateurs devront alors disposer d'un minimum de trois glaces pour se voir attribuer la tenue de ce championnat. Cette nouvelle dynamique risque fort de limiter le nombre de sites pouvant accueillir cette compétition d'envergure provinciale.

Ces réformes soutenues par les fédérations sportives pour le développement sportif ont souvent des répercussions au niveau local ou régional. Elles soulèvent la problématique du manque de concertation entre les fédérations et les municipalités quant les premières modifient leurs orientations et adoptent des programmes qui ont souvent des répercussions financières que ce soit en termes d'investissements, d'accueil, d'encadrement et de soutien ou de coûts d'accès. Les organismes sportifs de la Ville de Sherbrooke font des efforts importants afin d'en minimiser les impacts sur les ressources de la Ville de Sherbrooke.

1.1.2 LA CONCERTATION SCOLAIRE-MUNICIPALE

La situation de la concertation scolaire-municipale est en constante amélioration, bien qu'il reste encore certaines actions à entreprendre concernant l'accessibilité aux installations sportives tant municipales que scolaires. « Il est entendu que le monde scolaire et le monde municipal ont leur propre mode de fonctionnement et leurs propres préoccupations. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont tous les deux interpellés par des problématiques communes qui vont au-delà du simple échange de services ou de locaux. En effet, nous sommes tous interpellés par la santé des jeunes, la conciliation travail/famille, la continuité des services, etc. En définitive, tous les deux servent la même clientèle ». – André Thibault, directeur, Département des sciences du loisir et de la communication sociale de l'UQTR

La Ville de Sherbrooke et les institutions d'enseignement sont propriétaires d'immeubles, d'équipements et de terrains à caractère public sur le territoire. Ils favorisent l'utilisation maximale de leurs immeubles, de leurs équipements et de leurs terrains respectifs par la collectivité dans le cadre d'une collaboration étroite. Dans ce cadre, la Ville de Sherbrooke souhaite rendre accessible ses locaux, ses équipements et ses terrains à des fins éducatives et notamment, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke souhaite également que ses locaux, ses équipements et ses terrains soient accessibles à l'ensemble de la communauté.

De façon générale, les heures de disponibilités des locaux, des équipements et des terrains de la commission scolaire sont :

- Pour les écoles primaires, durant la période scolaire, du lundi au vendredi de 18 h à 23 h 00 et les samedis et dimanches de 8 h 00 à 24 h 00.
- Pour les écoles secondaires, durant la période scolaire, du lundi au vendredi de 19 h 00 à 23 h 00 et les samedis et dimanches de 8 h 00 à 24 h 00.
- Durant la période estivale, de 8 h à 23 h 00 tous les jours de la semaine pour les écoles primaires et secondaires.

Les heures d'utilisation des locaux, des équipements et des terrains de la Ville de Sherbrooke sont de 8 h 00 à 16 h 00 tous les jours de la semaine durant la période scolaire.

Dernièrement, la Ville de Sherbrooke et la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) étaient fiers de leur partenariat dans la construction de deux (2) nouveaux gymnases, l'un à l'École Notre-Dame-du-Rosaire et l'autre à l'École des Quatre-Vents. Cette alliance démontre qu'il est possible de bâtir des projets ensemble, qui ont pour but de développer des activités et des services au profit d'une clientèle commune, soit les jeunes et la population sherbrookoise. Un des enjeux de ce partenariat entre la ville et le milieu scolaire est de présenter la meilleure offre de services possible à l'ensemble de la population en maximisant l'utilisation des équipements des institutions publiques. Ainsi, les élèves et l'ensemble de la population pourront profiter des installations sportives offertes par ces nouveaux gymnases.

En général, la concertation scolaire-municipale fait face à plusieurs enjeux relatifs :

- L'accessibilité des équipements;
- La disponibilité des équipements;
- Les conditions d'usage (gestion des plateaux sportifs, sécurité, surveillance, entretien et tarification);
- La multiplication des intervenants (commission scolaire, ville, directions d'écoles, conseils d'établissement, organismes, etc.).

1.1.3 DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Les sommes déboursées par les différents acteurs lors de la tenue d'un événement sportif d'envergure régionale, provinciale ou nationale, ont un retour positif incontestable. Les associations sportives de la Ville de Sherbrooke notamment dans le domaine des sports de glace sont reconnues parmi les meilleures du Québec pour la tenue de compétitions de niveau local, régional, provincial et national. D'ailleurs le Club de patinage artistique de Sherbrooke sera l'hôte du Championnat provincial de patinage synchronisée en février 2009, alors que plus de 1 000 patineurs, ainsi que leurs accompagnateurs, entraîneurs, parents et amis, convergeront vers Sherbrooke.

Outre les recettes fiscales et touristiques, des retombées multiples sont ainsi observées lors d'évènements sportifs de compétition aux plans de la visibilité provinciale et nationale, de l'impact sur la pratique du sport et de son développement dans la communauté locale, du pouvoir d'attraction pour d'autres compétitions, etc. À titre d'exemple, l'association Hockey Sherbrooke estime la valeur des retombées économiques de sept (7) tournois présentés sur son territoire au montant de 4 M\$:

- Tournoi international Bantam de Sherbrooke (Shermont);
- Tournoi Pee-wee Bantam de Sherbrooke (Shermont);
- Tournoi Novice-O-Rama de Sherbrooke (Shermont);
- Tournoi Midget Junior de Sherbrooke (Shermont);
- Tournoi Novice Léandre Cayer de Sherbrooke (Les Mineurs);
- Tournoi Midget Féminin Kruger de Sherbrooke (Les Mineurs);

- Tournoi Midget de Sherbrooke (Les Mineurs).

De son côté, le Club de natation de Sherbrooke organise plus de 10 compétitions par année regroupant ainsi un total de 2 000 nageurs.

En plus d'être un excellent moyen d'intégration et de développement, la participation au sport ou aux activités physiques favorise la cohésion sociale et engendre des sentiments d'appartenance à la collectivité. Elle permet ainsi de réduire l'isolement, la sédentarité et l'obésité et de contrer les problèmes sociaux tels que le décrochage scolaire, la toxicomanie et la délinquance.¹ Il faut le rappeler, la vie associative c'est aussi des milliers de ressources bénévoles, d'administrateurs, d'arbitres et d'employés permanents et saisonniers.

On perçoit aujourd'hui une ouverture et une volonté de tous les acteurs gouvernementaux, associatifs et privés – tant dans les domaines du sport et de l'activité physique que dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement, des sciences et de l'économie – qui permettent d'envisager des rapprochements et d'atteindre des objectifs collectifs.² Cette orientation devrait constituer une assise à des initiatives novatrices dans le développement du sport et de l'activité physique en partenariat avec plusieurs acteurs dans tous les domaines de l'activité sociale.

1.2 PORTRAIT DE L'INTERVENTION EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Cette section du mandat vise à actualiser les besoins présents et futurs en matière d'activités sportives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Précisons qu'il n'existe pas présentement de systèmes de « normes » généralement reconnues en matière d'équipements de sports et de loisirs pour une collectivité de quelque taille qu'elle soit et permettant une évaluation et une comparaison adéquates. Par conséquent, nous privilégions une autre approche, soit celle de la comparaison avec un indicateur témoin. Cet indicateur est

¹ Association Canadienne des loisirs/parcs, *Le catalogue des bienfaits*, 1998

² *Le sport pour tous – pour une concertation et une meilleure accessibilité des ressources* – Mémoire déposé par la Ville de Montréal dans le cadre de la Consultation nationale sur le sport et de la Conférence régionale du Québec sur le sport, 26 et 27 janvier 2001

constitué à partir d'un inventaire effectué auprès de vingt et une (21) anciennes municipalités du Québec.

De plus, lorsque les données sont disponibles, nous pouvons adopter une autre approche, soit celle de la comparaison des « niveaux » pour chaque type de plateaux existant entre les divers arrondissements et l'établissement de « moyennes » municipales. Cette approche permet de juger la distribution des équipements sportifs sur un territoire. Toutefois, cette approche ne donne pas une image parfaite de l'état actuel ou futur en matière d'équipements sportifs. Pour obtenir des mesures plus justes, nous utilisons des indicateurs plus précis tels que : le nombre d'heures d'activités sportives et physiques disponibles, des projections de données à partir des taux de pénétration, une comparaison de données avec d'autres municipalités de tailles différentes, etc.

Dans certains cas, nous utilisons les taux de pénétration provenant de municipalités témoins [offrant une programmation variée en matière d'activités sportives]. Nous pouvons ainsi simuler le niveau de la demande pour des services similaires. En d'autres termes, nous pouvons estimer quel serait le niveau de la demande si la Ville de Sherbrooke obtenait un taux de participation semblable. L'idée générale ici est essentiellement d'établir la force de la demande théorique (forte, moyenne, faible) que pourrait avoir une offre et des équipements adaptés aux différentes clientèles de la Ville de Sherbrooke et correspondant aux nouvelles normes et standards dans le domaine. Cet exercice permet de projeter un niveau de demande théorique au sein de la population de Sherbrooke.

La rédaction d'une revue de l'offre et de la demande comporte cependant des contraintes indéniables, en fonction du cadre adopté ou de l'angle de traitement privilégié. L'information est ainsi sélectionnée d'une certaine manière afin de refléter les principaux paramètres relatifs à l'activité sportive et à l'équipement. Les données fournies constituent seulement des points de repère et de référence. De plus, elles sont ancrées sur notre expérience de terrain.

1.3 ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIÈRE DE SPORTS DE GLACE (ARÉNA)

Cette section présente le portrait de l'offre et de la demande en matière de sports de glace sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Pour ce faire, nous avons colligé les données suivantes :

- l'inventaire des équipements sportifs (arénas);
- une évaluation sommaire de l'état actuel des installations;
- un bilan de l'offre de services en matière de sports de glace sur le territoire de la Ville de Sherbrooke;
- un bilan de la participation des différentes organisations sportives (hockey, patinage artistique, patinage de vitesse, crosse) sur le territoire de la Ville de Sherbrooke;
- un sommaire des besoins de ces différentes organisations sportives.

1.3.1 INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

À titre indicatif, on retrouve normalement dans un aréna trois grandes périodes d'activités : la période régulière d'opération (de septembre à mai), la période de montage et de démontage de la glace et, enfin, la période hors saison.

La période régulière d'opération est composée d'une période de pointe comprenant essentiellement des heures intéressantes pour les associations mineures et pour les activités commerciales. En dehors de cette période de pointe, on retrouve des heures moins recherchées par les utilisateurs. La période de pointe offre globalement un nombre total de 2 292 heures potentielles (1 536 heures pour les associations mineures et 672 heures pour les activités commerciales) sur un nombre d'heures d'ouverture d'environ 3 872. En dehors de la période de pointe, la demande d'heures de glace est généralement plus faible.

TABLEAU 1
Sommaire des périodes théoriques d'opération

1. Période régulière d'opération	(224 jours – 32 semaines)	Nombre d'heures potentielles
Heures d'ouverture :		
Lundi au vendredi :	7 h 00 – 24 h 00	
Samedi-dimanche :	6 h 00 – 24 h 00	
Total/Semaine :	121 heures x 32 semaines	3 872 heures potentielles
1.1 Période de pointe		
1.1.1 Heures intéressantes pour les activités (A.H.M., CPA., etc.)		
Lundi au vendredi :	17 h 00 – 21 h 00	
Samedi-dimanche	7 h 00 – 21 h 00	
Total/Semaine :	48 heures x 32 semaines	1 536 heures potentielles
1.1.2 Heures intéressantes pour les activités commerciales		
Lundi au dimanche :	21 h 00 – 24 h 00	
Total/Semaine	21 heures x 32 semaines	672 heures potentielles
1.2 Période hors pointe		
1.2.1 Heures moins recherchées		
Lundi au vendredi :	7 h 00 – 17 h 00	
Samedi-dimanche :	6 h 00 – 7 h 00	
Total/Semaine :	52 heures x 32 semaines	1 664 heures potentielles
2. Période de montage et de démontage de la glace		
Période minimale accompagnée de travaux annuels d'entretien	4 semaines	
3. Période hors saison		
	16 semaines	
Certaines activités peuvent avoir lieu durant cette période si la demande le justifie.		

Durant la période hors saison, certaines activités sur la glace peuvent avoir lieu si la demande le justifie [ex. : tournois de fin de saison; location aux écoles de hockey ou de patinage artistique (généralement de juin à juillet)]. Cependant, le volume d'heures hebdomadaires doit être suffisant pour justifier les coûts d'opération (salaires et coûts énergétiques).

1.3.2 AUCUNE NORME EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

On dénombre neuf (9) glaces intérieures sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, soit une moyenne d'une glace intérieure pour 16 381 habitants. De ce nombre, on retrouve quatre (4)

glaces de propriété municipale, trois (3) glaciers de propriété scolaire et deux (2) glaciers appartiennent à des organismes à but non lucratif (OBNL).

TABLEAU 2
Distribution des glaciers intérieurs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, exprimée en nombre et en ratio « nombre de glaciers »

Municipalités	Population 2006	Nombre de glaciers	Capacité / estrades	Ratio / nombre de glaciers	Ratio / capacité estrades
Ville de Sherbrooke	147 427	9	9 471	16 381	16
Indicateur témoin	1 004 637	49	14 635	20 502	69

Selon l'indicateur témoin, on retrouve en moyenne un glacier intérieur pour 20 502 personnes. La Ville de Sherbrooke surclasse donc ainsi la moyenne établie. En d'autres termes, on retrouve une offre de services en matière de glaciers plus généreuse sur le territoire de Sherbrooke.

Ce constat ne représente pas totalement la situation actuelle dans le domaine des sports de glace sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. L'examen plus attentif de la demande, exprimée en heures de glace, démontre au contraire que durant la période de pointe, l'offre locale concernant les installations de propriété municipale est présentement saturée. Cet élément significatif sera pris en considération dans le présent rapport.

Le Palais des sports Léopold-Drolet et l'Aréna Eugène-Lalonde sont les deux arénas d'importance sur le territoire de la Ville de Sherbrooke puisqu'ils sont en mesure d'accueillir des événements d'envergure internationale. Les autres arénas permettent, dans l'ensemble, d'accueillir tous les niveaux de pratique sportive reliés aux sports de glace : hockey mineur et récréatif, patinage artistique, patinage de vitesse, crosse et patin libre.

Pour répondre aux besoins de l'ensemble de ses clientèles et de celles de ses organismes sportifs, il est possible pour les jeunes et moins jeunes de développer leur potentiel durant les heures disponibles dans une variété de sports de glace (voir le tableau suivant). Il est également possible pour l'ensemble des citoyens d'avoir accès, à coût modique, à des activités et à des installations conformes et sécuritaires. Le marché commercial est principalement constitué de ligues adultes

de hockey. En général au Québec, les glaces de propriété municipale accueillent très peu cette clientèle.

TABLEAU 3
Niveau de la pratique sportive selon les équipements - Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Équipements	Initiation	Récréatif	Compétition	Excellence
1. Brompton	Centre sportif Cibrona	x	x	x	
2. Fleurimont	Palais des sports Léopold-Drolet	x	x	x	x
	Aréna Eugène-Lalonde	x	x	x	x
	Centre Julien-Ducharme	x	x	x	
3. Lennoxville	Aréna de l'Université Bishop's	x	x	x	
	Aréna Bishop College School (BCS)	x	x	x	
4. Mont-Bellevue	Centre récréatif Ivan-Dugré	x	x	x	
	Aréna du Collège du Mont-Sainte-Anne	x	x	x	
5. Rock Forest-Saint-Élie-Deauville	Centre récréatif de Rock Forest	x	x	x	
6. Jacques-Cartier	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

1.3.3 UNE OFFRE LOCALE SATURÉE CONCERNANT LES INSTALLATIONS DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

Toutes les glaces situées sur le territoire de la Ville de Sherbrooke sont majoritairement utilisées pour répondre aux besoins des organismes sportifs durant la période de pointe. Leur taux d'utilisation diffère suivant la demande. Pour mieux répondre aux besoins provenant des organisations sportives, la Ville de Sherbrooke doit louer des heures additionnelles auprès des installations sportives de propriété scolaire ou appartenant à un OBNL.

La demande totale pour l'année 2006-2007 se chiffre à 10 836 heures de glace. Ces heures doivent être normalement allouées en période de pointe, puisque c'est durant cette période que la demande s'exprime. Tel que déjà mentionné, en dehors de cette période de pointe, on retrouve des heures moins recherchées. Ces heures sont généralement allouées pour répondre aux activités reliées au patinage libre, au hockey libre ou encore pour répondre aux besoins d'un programme sport-études.

L'examen de la demande, en termes d'heures de glace durant la période de pointe sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, démontre que le taux d'utilisation actuel est présentement saturé en ce qui concerne les glaces de propriété municipale. La Ville de Sherbrooke ne pourrait donc pas allouer plus d'heures de glace durant cette période à ses organismes sportifs puisque les glaces du Palais des sports Léopold-Drolet, de l'Aréna Eugène-Lalonde (rénové dernièrement), du Centre Julien-Ducharme et du Centre récréatif Ivan-Dugré sont pleinement utilisées. De plus, les indications fournies par le SSCVC semblent démontrer que le Centre récréatif de Rock Forest est également pleinement utilisé.

Toutefois, il semble que les glaces de propriété scolaire (Université Bishop's, Bishop College School (BCS), Collège du Mont-Sainte-Anne) ne peuvent être utilisées pleinement durant la période de pointe. Ces glaces n'offrent pas actuellement une plage horaire suffisante pour répondre à la demande. Pour l'année 2006-2007, elles ont atteint un taux d'utilisation global de 30 %, soit 1 382 heures sur un nombre d'heures potentiel de 4 608 heures durant la période de pointe. Les décisions prises par les gestionnaires des institutions scolaires en matière d'allocation de leur glace ne sont donc pas toujours compatibles avec les orientations municipales. De plus, les heures disponibles restantes ne suffisent pas à assurer une accessibilité constante et durable. Cette situation engendre des problèmes de gestion et d'allocation des espaces. Le volume d'heures disponibles n'est pas adéquat pour suffire à la demande provenant des organisations sportives sur l'ensemble du territoire.

D'ailleurs, l'ordre de priorités dans les glaces de propriété municipale observé jusqu'à maintenant (depuis 1990) permet peu de marge de manœuvre dans l'allocation des heures de glace pour répondre aux besoins des organismes sportifs.

Le tableau suivant illustre les priorités en matière d'allocation des heures de glace pour chacune des installations.

Tableau 4
Priorités allouées par la municipalité par installation municipale
(Juin 1990)

PRIORITÉS	EUGÈNE-LALONDE	IVAN-DUGRÉ	PALAIS DES SPORTS LÉOPOLD-DROLET	JULIEN-DUCHARME
# 1	ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX			
# 2	PATINAGE LIBRE		HOCKEY PROFESSIONNEL (s'il y a lieu)	PATINAGE LIBRE
# 3	ORGANISMES SPORTIFS (hockey, patinage artistique, patinage de vitesse)		SPECTACLES	ORGANISMES SPORTIFS
# 4	INSTITUTIONS SCOLAIRES (jour)		LOCATION - LIGUES POUR ADULTES	LOCATION - LIGUES POUR ADULTES
# 5	LOCATION - LIGUES POUR ADULTES		INSTITUTIONS SCOLAIRES (jour)	
# 6			ORGANISMES SPORTIFS	

Le tableau suivant illustre comment sont distribuées, durant la période de pointe, les heures allouées en matière de sports de glace sur le territoire pour l'année 2006-2007, une année type selon plusieurs observateurs.

Tableau 5
Distribution des heures allouées par la Ville de Sherbrooke en matière de sports de glace
Organisations sportives – (2006-2007)

Activités sportives	Glaces de propriété municipale				Glaces de propriété OBNL			Sous-total	Glace de propriété scolaire			Sous-total	TOTAL (1)	Glace extérieure East Angus	TOTAL (2)
	CJD	Palais des Sports	Ivan-Dugré	Eugène-Lalonde	Rock Forest	Cibrona	Bishop's		Ste-Anne	BCS					
Club de patinage artistique de Sherbrooke	448	175	1 711	1	2 334	324	48	372	317			317	3 023		3 023
Club de patinage de vitesse de Sherbrooke	148	11	25	498	682							0	682		682
Hockey Sherbrooke	1 267	1 191	413	756	3 627	1 161	1 095	2 256	307	247	140	694	6 576	185	6 761
Total : Organisations sportives	1 862	1 377	2 149	1 255	6 643	1 485	1 143	2 627	624	247	140	1 011	10 280	185	10 465
Nombre d'heures - Hockey Excellence										371		371	371		371
Total des heures utilisées	1 862	1 377	2 149	1 255	6 643	1 485	1 143	2 627	624	618	140	1 382	10 651	185	10 836
Nombre d'heures - période de pointe	1 536	1 536	1 536	1 536	6 144	1 536	1 536	3 072	1 536	1 536	1 536	4 608	13 824	1 536	15 360
Taux d'utilisation - période de pointe	121%	90%	140%	82%	108%	97%	74%	86%	41%	40%	9%	30%	77%	12%	71%

Présentement, la demande totale provenant des organisations sportives dépasse le nombre d'heures que la municipalité est en mesure de fournir sur les glaces de propriété municipale ; elle utilise donc des glaces qui sont de propriété scolaire ainsi que des heures à l'aréna d'East Angus, à raison de près de 1 600 heures (1 382 + 185) lors de la saison 2006-2007.

La demande en heures de glace pour les organisations sportives, incluant les heures de hockey dévolues à la pratique de « l'excellence »³ est de 10 836 heures. Cette proportion dépasse largement les plages horaires disponibles, soit du lundi au vendredi de 17 h 00 à 21 h 00 et la fin de semaine de 7 h 00 à 21 h 00 (1 536 heures par année sur une période de 32 semaines) dans les arénas de propriété municipale. Selon les observateurs, l'année 2006-2007 est totalement représentative de la situation actuelle. Par ailleurs, certains organismes sportifs ont mentionné que dans le futur, ils pourraient avoir un besoin d'heures de glace additionnelles [± 16 heures par semaine x 32 semaines = 512 heures].

Tableau 6
Nombre d'heures à combler annuellement pour les sports de glace – Ville de Sherbrooke

Nombre total d'heures à combler	Nombre d'heures disponibles en période de pointe - glaces municipales	Nombre d'heures à combler
10 836	6 144	4 692

En 2006-2007, la Ville de Sherbrooke n'a pu combler que seulement 4 009 heures auprès des installations de propriétés scolaire et privée (OBNL). On parle donc ici d'un déficit de 185 heures de glace si on ne tient pas compte de la diminution du nombre d'heures allouées aux ligues commerciales sur le territoire (-12 % entre 2006 et 2007). Cette situation n'offre donc plus une très grande souplesse en termes d'allocations d'heures de glace, surtout dans le contexte d'une demande de plus en plus grande de la part des organismes sportifs ou pour la tenue d'événements à caractère sportif sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Une nouvelle glace (± 1536 heures durant la période de pointe⁴) pourrait donc permettre une plus grande flexibilité en matière de la gestion de la demande et mieux correspondre aux priorités en termes d'allocations des heures actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Une autre option pourrait également être de modifier l'ordre de priorités pour les

³ Club de hockey, les Cougars de Sherbrooke

⁴ Période de pointe 48 heures par semaine x 32 semaines – 1 536 heures annuellement

glaces de propriété municipale, de manière à permettre une allocation d'heures plus importante aux organisations sportives, notamment en ce qui concerne le Palais des sports Léopold-Drolet. Cette situation pourrait cependant augmenter la pression concernant l'offre de services sur les ligues commerciales.

En résumé, le nombre d'heures présentement disponibles pour répondre aux besoins des organisations sportives n'est pas tout à fait adéquat. Toutes les glaces de propriété municipale sont pleinement utilisées. L'ordre de priorité, établi en 1990, ne permet aucune marge de manœuvre. Les heures disponibles auprès des glaces de propriété scolaire sont limitées et globalement, le Centre sportif Cibrona n'offre pas un nombre d'heures suffisants. Le volume total d'heures disponibles n'est donc pas adéquat pour répondre à la demande actuelle provenant des organisations sportives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Cette situation engendre une circonstance exceptionnelle qui force l'administration actuelle à louer des heures de glace à l'extérieur de son territoire.

1.3.4 ÉTAT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Malgré tous les efforts consentis au cours des années par la municipalité et ses partenaires pour maintenir en opération les installations sportives, les infrastructures sont, dans leur ensemble, vieillissantes et les investissements nécessaires à leur mise aux normes et à niveau seront de plus en plus considérables. Le tableau suivant illustre bien ce propos. Comme on le remarquera, l'âge moyen des arénas sur le territoire de la Ville de Sherbrooke est de 37 ans.

Tableau 7
Durée moyenne de vie utile des installations sportives de sports de glace
Ville de Sherbrooke

Localisation	Nombre de glaces	Propriété	Nombre d'années de construction	Gradins (places assises)
Palais des sports Léopold-Drolet	1	Municipale	41	4 316
Aréna récréatif Eugène-Lalonde	1	Municipale	25	2 000
Centre Julien-Ducharme	1	Municipale	27	440
Centre récréatif Ivan-Dugré	1	Municipale	35	355
Aréna de l'Université Bishop's	1	Scolaire	46	1 200
Aréna Bishop College School (BCS)	1	Scolaire	71	0
Aréna du Collège du Mont-Sainte-Anne	1	Scolaire	37	160
Centre sportif Cibrona	1	O.B.N.L.	30	400
Centre récréatif de Rock Forest *	1	O.B.N.L.	20	600
Sous-total	9		37	9 471

* Bâtiment construit en 1978 pour la pratique du tennis. Une partie du bâtiment a été transformée en aréna en 1987.

À l'exception des installations sportives (arénas) de propriété municipale, les arénas de Cibrona et Rock Forest, et possiblement dans la même mesure les autres arénas de propriété scolaire, nécessiteront des travaux majeurs au cours des prochaines années (Centre récréatif de Rock Forest : réfection de la dalle, remplacement du système de réfrigération, etc.). De plus, dans son ensemble, toutes les installations sportives (arénas) devront envisager, vers les années 2015 à 2017, le remplacement complet des équipements de réfrigération puisque le fréon R22 sera entièrement banni pour des raisons environnementales. La production de ce produit ne sera plus permise à compter de l'année 2010, suite à l'adoption du protocole de Montréal alors que la communauté internationale s'est engagée à éliminer toutes les émissions mondiales de substances appauvrissant la couche d'ozone. Plusieurs installations devront également faire une mise à niveau de leurs équipements pour répondre aux nouvelles exigences en matière de qualité de l'air.

La glace du Centre récréatif Rock Forest est soulevée actuellement de plusieurs millimètres à certains endroits. Il est donc maintenant très difficile de maintenir la qualité de la surface glacée et la pratique des activités sportives et récréatives s'accompagne d'un risque de blessures. Inutile de rappeler que le centre récréatif a été conçu à l'origine comme un centre de tennis intérieur. Pour corriger la situation, on estime aujourd'hui le projet de réfection de la dalle et du remplacement de certains équipements de réfrigération à 1 354 000 \$ incluant les honoraires

professionnels.⁵ En incluant les travaux nécessaires à la réfection des terrains de tennis, ce projet pourrait être de l'ordre de 2,1 M \$. De son côté, le Centre sportif Cibrona nécessiterait des travaux de l'ordre de 600 000 \$.

Étant donné l'âge avancé des installations sportives, l'objectif de cette mise à jour constante au cours des prochaines années est noble et fait consensus dans le milieu municipal. Nous croyons toutefois que ce résultat ne peut être envisagé réalistement et être atteint dans les années à venir sans une approche concertée et l'aide directe des gouvernements supérieurs (programmes d'infrastructures et Fonds de développement du sport et de l'activité physique). En effet, ces frais sont de plus en plus importants et les municipalités sont de plus en plus sollicitées par une foule de demandes, tant au niveau du développement sportif (multisports) qu'au niveau du développement récréatif.

1.3.5 UNE DEMANDE PROVENANT SURTOUT DES ORGANISATIONS SPORTIVES

Le tableau suivant illustre l'évolution du niveau de participation au cours des trois dernières saisons en matière d'activités de sports de glace sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Pour établir l'état de cette évolution, nous tenons compte des différentes données provenant des organismes sportifs, des responsables des installations sportives et des intervenants du SSCVC.

Tableau 8
Évolution du niveau de participation aux sports de glace
sur le territoire de la Ville de Sherbrooke

Organismes sportifs	2004-2005	2005-2006	Variation %	2006-2007	Variation %	2007-2008	Variation %
Association de hockey mineur	1 424	1 488	4%	1 473	-1%	1 678	14%
Club de patinage artistique	375	402	7%	708	76%	761	7%
Club de patinage de vitesse	486	454	-7%	557	23%	601	8%
Total	2 285	2 344	3%	2 738	17%	3 040	11%

Au total, le nombre d'inscriptions a connu une augmentation de 11 % entre les saisons 2006-2007 et 2007-2008. Cette hausse des inscriptions résulte d'une forte croissance de la popularité

⁵ (1) CIMA, Centre récréatif de Rock Forest, Validation de la capacité des équipements de réfrigération, 22 octobre 2007 (2) LALLIER, Guy, Analyse comparative entre un système de réfrigération de glace artificielle à deux passes par rapport à un système à quatre passes. Estimation des coûts en mécanique et structure pour démolir et reconstruire la dalle de la patinoire, 19 septembre 2006

du hockey, du patinage artistique et du patinage de vitesse. De son côté, on dénote encore une augmentation plus substantielle entre 2005-2006 et 2006-2007, soit 17 %. Cette hausse des inscriptions résulte surtout d'une forte croissance de la popularité du patinage artistique. Durant l'année 2006-2007, l'association sportive du patinage artistique a bénéficié des efforts entrepris durant les années précédentes visant une réorganisation de l'association sportive sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke.

De son côté, le tableau suivant présente l'évolution du ratio nombre d'heures/inscription alloué aux organisations sportives en sports de glace sur le territoire pour les années 2006-2007 et 2007-2008. Pour la saison 2006-2007, la Ville de Sherbrooke a alloué un total de 10 464 heures de glace sur le territoire, pour un ratio moyen de 3,82 heures par saison/inscription. Pour la saison 2007-2008, la ville a alloué un total de 10 445 heures de glace, pour un ratio moyen de 3,4 heures par saison/inscription.

Tableau 9
Sommaire des heures allouées et ratio nombre d'heures/inscription – Ville de Sherbrooke

Organisations sportives	2006-2007		2007-2008	
	heures allouées	ratio heures/inscription	heures allouées	ratio heures/inscription
Association de hockey mineur	6 760	4,59	6 251	3,7
Club de patinage artistique	3 022	4,27	3 179	4,2
Club de patinage de vitesse	682	1,22	1 015	1,7
Total	10 464	3,82	10 445	3,4

Malgré qu'il soit plus faible que les ratios observés lors de la saison 2006-2007, ce ratio nombre d'heures/inscription est beaucoup plus élevé que celui qu'on observe généralement dans le domaine municipal. Il est à noter que plusieurs municipalités accordent un ratio entre 2,25 et 2,50 heures annuellement par inscription aux sports de glace provenant des différents organismes reconnus. On enregistre également des ratios de plus de trois (3) heures de glace pour certaines municipalités du Québec. Ce constat est d'autant plus vrai si on s'éloigne de la grande région de Montréal.

À titre indicatif, les tableaux suivants présentent des ratios nombre d'heures/inscription dans différentes municipalités du Québec. Pour la saison 2005-2006, la Ville de Trois-Rivières a alloué un total de 7 840 heures de glace sur le territoire, pour un ratio moyen de 3,42 heures par saison/inscription.

Tableau 10
Sommaire des heures allouées et ratio nombre d'heures/inscription
Ville de Trois-Rivières – (2005-2006)

Ville de Trois-Rivières	Nombre de participants	Heures allouées annuellement	Ratio heures/inscription
TOTAL	2 295	7 840	3,42

Le tableau suivant illustre le ratio nombre d'heures/inscription pour l'année 2004-2005 alloué aux associations de sports de glace sur le territoire de la Ville de Longueuil. Pour la saison 2004-2005, les arrondissements de la Ville de Longueuil ont alloué un total de 22 451 heures de glace sur le territoire, pour un ratio moyen de 3,30 heures par saison/inscription.

Tableau 11
Sommaire des heures allouées et ratio nombre d'heures/inscription
Ville de Longueuil – (2004-2005)

Ville de Longueuil	Nombre de participants	Heures allouées annuellement	Ratio nombre d'heures /inscription
Total	6 803	22 451	3,30

1.3.6 UN TAUX DE PARTICIPATION COMPARABLE

La Ville de Sherbrooke enregistre un taux de participation aux sports de glace de 10 %. Ce taux est relativement similaire à d'autres municipalités du Québec si on tient compte uniquement du nombre d'inscriptions provenant des associations mineures de sports de glace.

Tableau 12
Taux de participation – sports de glace – Ville de Sherbrooke – (2006-2007)

	Nombre d'inscriptions	Population 5 à 19 ans (2006)	Taux de participation
Ville de Sherbrooke	2 678	26 870	10 %

Notre expérience démontre que dans le cadre d'une offre de services structurée en sports de glace, on peut évaluer globalement un taux de participation d'environ 10 % des jeunes de 5 à 19 ans sur un territoire concerné. Une fois ce pourcentage atteint, le niveau de la demande peut s'établir en relation avec la croissance de ce segment de la population.

À titre indicatif, lors d'études réalisées en 2006, nous avons enregistré sur les territoires des villes de Trois-Rivières, Longueuil et Terrebonne des taux de participation aux sports organisés de 11,4 %, 9,9 % et 11 %, respectivement.

Cette mesure doit être prise comme un indice résultant de la collecte de données sur un seul volet relié à la participation, soit celui de la pratique du sport organisé. Il est reconnu qu'historiquement les villes ont investi dans le domaine des sports de glace pour répondre surtout à la demande des associations mineures de leur territoire. Dans ce sens, il est normal de vouloir mesurer ce niveau de participation. De plus, cette mesure est facilement comparable d'une municipalité à l'autre puisqu'elle fait varier uniquement le nombre d'inscriptions aux sports de glace par rapport au nombre de jeunes provenant du même segment de population. Pour obtenir un portrait plus juste de l'ensemble de la participation aux sports de glace sur le territoire de la ville, il faudrait aussi tenir compte de la participation au niveau scolaire et de la participation aux activités libres de sports de glace. Nous ne tenons pas compte de cette dimension dans notre analyse puisque les heures utilisées par ces groupes n'affectent généralement pas la demande durant la période de pointe.

1.3.7 UNE DIMINUTION DE LA DEMANDE AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES

Plusieurs facteurs influenceront lourdement la demande en matière de sports de glace au Québec, notamment la diminution importante des jeunes de moins de 20 ans au cours des prochaines années.

Une des conséquences directes de ce facteur sera la diminution effective du nombre d'heures de glace nécessaires pour répondre aux besoins des associations mineures de l'ensemble de la Ville de Sherbrooke.

Tableau 13
Évolution des besoins en heures de glace et installations sportives (arénas)
Ville de Sherbrooke – (2006-2016)

	Nombre d'heures allouées 2006-2007	Population 5 à 19 ans 2006	Taux de participation	Population de 5 à 19 ans 2016	Besoin en nombre d'heures à combler 2016	Nombre d'heures hockey excellence	Nombre d'heures total 2016
Ville de Sherbrooke	10 464	26 870	10,0%	24 466	9 528	371	9 899

On remarquera donc que les besoins en heures de glace risquent de diminuer au cours des prochaines années, soit une baisse de 937 heures en 2016 (ou une perte de – 8,6 %), comparativement au nombre d'heures de glace soutenues en 2006-2007. Ce pourcentage équivaut à une perte annuelle de – 0,8 % sur dix ans.

1.3.8 UN MARCHÉ COMMERCIAL SATURÉ

Le marché commercial est principalement constitué des ligues adultes de hockey. En général, les glaces de propriété municipale accueillent moins cette clientèle (généralement moins de 10 %). Par contre, ces ligues constituent souvent la source principale de revenus des glaces de propriété privée (plus de 60 %). Le nombre d'heures restantes disponibles pour répondre aux demandes des ligues pour adultes est de \pm 756 heures par glace intérieure sur une période de 36 semaines. Le tableau suivant présente, pour les ligues destinées aux adultes, le nombre d'heures de location pour les années 2004, 2005 et 2006. Au cours de la période 2006-2007, les ligues pour adultes ont loué un total de 2 045 heures.

Tableau 14
Évolution du nombre d'heures dévolues aux activités des ligues pour adultes
Arénas de propriété municipale – Ville de Sherbrooke

	2004-2005	2005-2006	Evolution %	2006-2007	Evolution %
Ligues adultes	2 356	2 336	-1%	2 045	-12%
Total	2 356	2 336	-1%	2 045	-12%

Cette diminution de 12 % est essentiellement attribuée à des choix de programmation de la Ville de Sherbrooke au profit des organismes sportifs. Cela ne reflète donc pas la demande des ligues commerciales sur le territoire.

Toutes les études démontrent cependant que plus une personne est âgée, moins elle s'engage dans des activités physiques intenses. En outre, celles et ceux qui demeurent actifs s'orientent généralement vers des activités moins exigeantes physiquement, telles que la marche et autres activités sportives douces.

Certains éléments indiquent cependant que la demande dépasse largement l'offre actuellement disponible sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. D'ailleurs, il semble que l'aréna de Saint-Denis-de-Brompton accueille un nombre important de ligues pour adultes, soit ± 54 ligues au cours de la dernière année (± 1 200 heures de glace). Au cours des prochaines années, le nombre de personnes âgées de 20 à 54 ans devrait augmenter progressivement sur tout le territoire de la Ville de Sherbrooke (voir tableau suivant). Si cette hausse est moins marquée lorsqu'on examine l'évolution de ce groupe d'âge entre 2006 et 2016, elle en demeure quand même indéniable, surtout lorsqu'on regarde la période entre 2006 et 2011.

Tableau 15
Évolution de la population âgée de 20 à 54 ans – Ville de Sherbrooke

	2006	2011	2016	Variation 2006-2011	Variation 2006-2016
Adultes 20-54 ans	73 820	76 757	75 217	4 %	1,9 %

Cette situation illustre globalement que la demande provenant des ligues pour adultes (marché commercial) devrait normalement se maintenir au cours des prochaines années. Ce fait indéniable pourrait entraîner une pression sur l'allocation des heures de glace sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

1.3.9 UNE DEMANDE SCOLAIRE COMPLÉMENTAIRE

La demande scolaire en sports de glace n'affecte généralement pas l'offre de services puisqu'elle se situe normalement en dehors des heures de la période de pointe.

Il existe cependant une volonté manifeste de la part de la Ville de Sherbrooke et des institutions scolaires de mettre en commun certaines de leurs ressources dans le but de faciliter la réalisation de leur mission respective en matière de sports, d'éducation et de soutien à la pratique de l'activité physique.

La demande au niveau scolaire est tributaire d'une part de l'évolution de l'effectif scolaire, tant au niveau secondaire que collégial et, d'autre part, elle est liée au niveau de l'attrait qu'exerce la pratique sportive au sein de cette même clientèle. L'offre de services en sports et en activités physiques devient ainsi une composante essentielle du curriculum nécessaire au développement de l'étudiant.

En novembre 2006, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a augmenté le temps d'enseignement au primaire d'une heure et demie ce qui permet une hausse du temps consacré à l'éducation physique et à la santé. Le temps recommandé est maintenant de deux (2) heures par semaine. Par contre, il revient à la discrétion des conseils d'établissement d'établir le nombre d'heures réservé à l'éducation physique. Selon le MELS, 80 % des écoles suivaient l'indication du ministère en 2006.

L'école Le Triolet, un établissement d'enseignement au sein de la Commission scolaire de Sherbrooke est le seul établissement secondaire offrant le programme sport-études hockey, midget espoir, patinage artistique et patinage de vitesse sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Depuis plus de vingt ans, le programme sport-études permet aux athlètes-élèves visant l'excellence sportive de concilier leurs objectifs sportifs et scolaires. Ainsi, pour obtenir l'appellation de ce programme, les partenaires – écoles, fédérations sportives, clubs sportifs – doivent se concerter afin que l'athlète puisse concilier ses études et son sport.

Tableau 16
Liste des institutions scolaires offrant un volet sport-études sur le territoire de la Ville de Sherbrooke

Institutions scolaires	Patinage de vitesse	Hockey	Patinage artistique
École secondaire le Triolet	x	x	x
Collège de Sherbrooke	x	x	x
Collège Champlain	x		

Aux ordres collégial et universitaire, Alliance Sport-Études offre également un encadrement adapté aux besoins des athlètes-étudiants. Seuls les athlètes qui font partie des catégories excellence, élite, relève ou espoir des fédérations sportives peuvent y être recommandés.

1.4 LES CONSTATS

- Pour répondre aux besoins de ses clientèles et des clientèles de ses organismes partenaires, la Ville de Sherbrooke investit un grand nombre de ressources diverses dans son offre de services. À Sherbrooke, les jeunes et les moins jeunes ont la possibilité de développer leur potentiel dans une variété de sports de glace.
- Malgré tous les efforts consentis au cours des années par la Ville de Sherbrooke et ses partenaires pour maintenir les installations sportives de propriété municipale en opération, les infrastructures dans leur ensemble sont vieillissantes et les investissements nécessaires à leur mise aux normes seront de plus en plus considérables. Ce constat s'adresse surtout aux arénas Cibrona et Rock Forest (1,9 M \$). Cette mise à niveau est un objectif louable et fait généralement consensus dans le domaine municipal. Nous croyons toutefois qu'un tel but ne peut être envisagé réalistement et être atteint dans les années à venir sans une approche concertée et l'aide des gouvernements supérieurs.
- Pour la saison 2006-2007, la Ville de Sherbrooke a alloué un total de 10 465 heures de glace sur son territoire pour répondre aux besoins des organisations sportives durant la saison régulière, pour un ratio de 3,82 heures par saison/inscription. À ce nombre d'heures, on doit ajouter les demandes provenant du développement sportif (Hockey excellence - 371 heures pour un grand total de 10 836 heures). Ce ratio est plus élevé que celui observé généralement dans le domaine municipal. On enregistre des ratios de plus de trois (3) heures de glace dans les municipalités à l'extérieur de la grande région de Montréal.

- Présentement, la demande totale des organisations sportives en heures de glace dépasse le nombre d'heures que la municipalité est en mesure de fournir et ce, malgré les ententes scolaires et municipales. Les réformes soutenues par les fédérations sportives pour améliorer le développement sportif ont souvent des répercussions au niveau local ou régional. Elles soulèvent la problématique du manque de concertation entre les fédérations et les municipalités quant les premières modifient leurs orientations et adoptent des programmes qui ont souvent des répercussions financières en termes d'investissement, d'accueil, d'encadrement et de soutien ou de coûts d'accès. Les organismes sportifs en sports de glace font des efforts importants afin d'en minimiser les impacts sur les ressources de la Ville de Sherbrooke.
- L'examen de l'opération des glaces (arénas) de propriété municipale sur le territoire de la Ville de Sherbrooke démontre que l'offre locale en heures de glace est présentement saturée. En d'autres termes, la Ville de Sherbrooke ne pourrait actuellement allouer plus d'heures de glace durant la période de pointe à ses organisations sportives puisque les arénas de propriété municipale sont pleinement utilisés. Le Centre récréatif de Rock Forest et, dans une moindre mesure le Centre sportif Cibrona, de propriété privée (OBNL), sont également pleinement utilisés. Les autres arénas de propriété scolaire sont fréquemment utilisés, mais leurs disponibilités en matière d'allocation des espaces ne répondent pas toujours aux orientations et aux demandes du niveau municipal. D'ailleurs, la Ville de Sherbrooke loue présentement des heures de glace à l'extérieur de son territoire.
- Les indications fournies par le milieu démontrent également une forte demande pour des heures durant la période de pointe afin de répondre aux besoins des ligues pour adultes (marché commercial) sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Les orientations en matière d'allocation des espaces ne sont pas toujours prises en relation avec l'ordre des priorités allouées par la municipalité pour les installations de propriété municipale (juin 1990). Pour l'aréna Palais des sports Léopold-Drolet, les ligues pour adultes représentent une priorité municipale en matière d'allocation des espaces. Dans le cadre d'une forte demande provenant des organismes sportifs sur son territoire, est-il encore opportun de conserver cette prérogative municipale ? Dans une optique de développement économique, il est cependant judicieux de conserver l'apport de cette clientèle adulte sur son territoire.
- La demande actuelle pour mieux répondre aux besoins des organismes sportifs et des ligues pour adultes sur le territoire de la Ville de Sherbrooke nécessiterait un nombre de $\pm 11\ 000$ heures de glaces intérieures. En 2006-2007, les glaces de propriété municipale comble 6 643 heures. Toutefois, la Ville de Sherbrooke n'a pu combler que seulement 4 009 heures de glaces durant la période de pointe auprès des installations de propriétés scolaire et privée (OBNL), engendrant ainsi un déficit annuel de 185 heures. Une nouvelle glace permettrait sûrement une flexibilité plus grande en termes de gestion de la demande pour les organismes sportifs sur son territoire, surtout dans le contexte de nouvelles demandes provenant des organismes sportifs ou pour permettre l'augmentation du nombre d'événements sportifs sur son territoire.

- Chez les jeunes de moins de 20 ans, plusieurs facteurs influenceront lourdement la demande en matière d'activités de sports de glace, notamment la diminution des jeunes de moins de 20 ans au cours des dix prochaines années (- 8,9 % en 2016 ou 0,8 % annuellement sur dix ans).
- Au cours des prochaines années, le nombre de personnes âgées de 20 à 54 ans devrait croître sensiblement sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. La demande provenant des ligues pour adultes est présentement saturée. Cette situation risque donc de persister. D'ailleurs, certaines installations à l'extérieur du territoire de la Ville de Sherbrooke profitent grandement de cette situation. Il faut se rappeler que ce marché représente généralement une source importante de revenus pour les arénas, qu'ils soient de propriétés municipale, scolaire ou à but non lucratif.
- Outre les recettes fiscales et touristiques, des retombées multiples sont ainsi observées lors d'événements sportifs de compétition aux plans de la visibilité provinciale et nationale, de l'impact sur la pratique du sport et de son développement dans la communauté locale, du pouvoir d'attraction pour d'autres compétitions, etc. En plus d'être un excellent moyen d'intégration, la participation au sport ou aux activités physiques favorise la cohésion sociale et engendre des sentiments d'appartenance à la collectivité. Elle permet ainsi de réduire l'isolement, la sédentarité et l'obésité et de contrer les problèmes sociaux tels que le décrochage scolaire, la toxicomanie et la délinquance. Il faut le rappeler, la vie associative c'est aussi des milliers de ressources bénévoles, d'administrateurs, d'arbitres et d'employés permanents et saisonniers.

1.5 PISTES DE RÉFLEXION ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INTERVENTION

Le hockey, le patinage artistique et de vitesse rencontrent un éventail de difficultés dans le développement à long terme vers l'excellence ou vers la santé par le sport pour la vie. Ces défis peuvent être structurés en cinq (5) chapitres : le développement du joueur, les entraîneurs, le leadership et l'organisation, le réseau de compétitions et les installations sportives bien adaptées à une pratique contemporaine. Les options d'interventions au cours des dix (10) prochaines années font référence ici au chapitre concernant les installations sportives.

Trois (3) options d'intervention se dessinent actuellement pour la Ville de Sherbrooke. Fondamentalement, elles sont surtout liées à un seul facteur déterminant, soit le niveau de la demande en matière de sports de glace sur son territoire. Cette demande est surtout tributaire de la participation des jeunes et des moins jeunes aux activités de sports de glace au cours des prochaines années dans l'ensemble du Québec, particulièrement dans la région de Sherbrooke.

Toutes les options présentées ne sont pas mutuellement exclusives. La municipalité peut donc décider d'adopter une série de mesures, de manière à réduire la pression actuelle en termes d'allocation d'heures de glace pour les organisations sportives. Elle peut aussi chercher à mieux répondre aux besoins des ligues pour adultes. À court terme, la pression pour la demande d'heures durant la période de pointe risque de se maintenir et même de connaître une légère augmentation. À long terme, cette pression provenant des organisations sportives risque toutefois de s'étioler et permettre ainsi une certaine flexibilité en termes de gestion municipale. Toutefois, nous considérons que la pression provenant du marché commercial risque de se maintenir. La Ville de Sherbrooke peut aussi intervenir d'une manière à permettre une gestion plus efficiente de l'offre. Dans ce contexte, elle peut :

- 1) Consolider les arénas de propriété privée (OBNL) en investissant dans la réfection nécessaire à leur mise aux normes;
- 2) En matière de programmation, modifier l'ordre de priorités en termes d'allocation d'heures de glace dans les installations sportives de propriété municipale, de manière à favoriser les organismes sportifs ;
- 3) Analyser l'opportunité d'un partenariat public-privé pour l'implantation d'une nouvelle installation sur son territoire de manière à regrouper ses besoins en heures de glace qui se trouvent actuellement desservis par des installations scolaires et par d'autres, localisées à l'extérieur du territoire.

1.6 ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES – PISCINES INTÉRIEURES

Cette section présente le portrait de l'offre et de la demande en matière d'activités aquatiques sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Ce portrait analyse seulement les installations aquatiques offrant un service à la population. Pour ce faire, nous avons colligé les données suivantes :

- l'inventaire des équipements sportifs (bassins intérieurs et extérieurs);
- une évaluation sommaire de l'état actuel des installations;
- un bilan de l'offre et de la demande en matière d'activités aquatiques;
- un bilan de participation des différentes associations sportives (natation, plongeon, nage synchronisée);
- un sommaire des besoins de ces différentes associations sportives.

1.6.1 INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES INTÉRIEURS

On retrouve sur le territoire de la Ville de Sherbrooke huit piscines intérieures dont une de 50 mètres à l'Université de Sherbrooke. Six des piscines intérieures sont de propriété scolaire, une piscine est de propriété institutionnelle et l'autre de propriété privée. On ne retrouve aucune piscine intérieure sur les territoires des arrondissements de Brompton et de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville.

TABLEAU 17
Description sommaire des équipements aquatiques – piscines intérieures
Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Localisation	Propriété	Dimension	Nombre de couloirs
2. de Fleurimont	Cégep de Sherbrooke	Scolaire	25 mètres	6
	Piscine CHUSS	Institutionnelle	17 mètres	n/d
3. de Lennoxville	Université Bishop	Scolaire	25 mètres	6
4. du Mont-Bellevue	Piscine du Phare	Scolaire	20 mètres	4
	Université de Sherbrooke	Scolaire	50 mètres	8
	Piscine du Triolet	Scolaire	25 mètres	4
6. de Jacques-Cartier	Piscine Montcalm	Scolaire	25 mètres	7
	Piscine Centre de conditionnement physique Femme-Estrie	Privée	10,4 mètres	n/d

Les piscines du CHUSS et du Centre de conditionnement physique Femme-Estrie s'avèrent peu conformes à la pratique de l'activité aquatique à des fins communautaires. Ces installations sont très restreintes (dimension de 17 m et 10,4 m) offrant ainsi une offre de services limitée auprès de la population. Bien que la piscine du CHUSS soit une petite piscine (17 mètres), elle est déjà pleinement utilisée par les personnes âgées sous la direction de Sercovie. Avec 23 plages horaires par semaine d'activités et 1 048 inscriptions annuelles, Sercovie est le principal utilisateur de la piscine du CHUSS.

On retrouve donc un ratio d'une piscine par 20 653 personnes à Sherbrooke (voir le tableau suivant). Ce ratio est supérieur à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec. La répartition des piscines n'est toutefois pas uniforme. Les arrondissements de Lennoxville et du Mont-Bellevue sont les mieux desservis avec, en moyenne, respectivement une piscine pour 5 380 et 8 050 personnes. À l'opposé, on ne retrouve aucune piscine intérieure dans les arrondissements de Brompton et de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville et une piscine seulement pour 39 250 personnes sur le territoire de l'arrondissement de Fleurimont. La piscine de l'Université de Sherbrooke et de Triolet offrent cependant des rayons de desserte beaucoup plus larges, desservant ainsi l'arrondissement du Mont-Bellevue et, en partie, l'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville. D'autre part, on constate qu'aucune des piscines intérieures localisées sur le territoire de la Ville de Sherbrooke n'est de propriété municipale.

TABLEAU 18
Inventaire des équipements aquatiques – piscines intérieures, Ville de Sherbrooke

	Total Équivalent piscine 25 mètres	Population totale	Ratio population par équipement
Ville de Sherbrooke	7	144 570	20 653
Indicateur témoin	33	940 580	28 502

Comme le démontre le contenu du présent rapport, ce constat ne représente pas totalement la situation actuelle en matière d'activités aquatiques. La Ville de Sherbrooke enregistre un ratio de 1,2 baignade par habitant. Ce ratio est nettement sous la moyenne des municipalités observées. On constate généralement un ratio se situant entre 2 et 4 baignades par habitant dans les municipalités du Canada.

Tel que mentionné précédemment, les piscines intérieures sont majoritairement de propriété scolaire. Seulement deux de ces piscines offrent une programmation Ville en vertu de protocoles d'entente avec la Ville de Sherbrooke (piscines du Phare et Montcalm). Une offre de services à l'ensemble de la population de Sherbrooke est par contre disponible dans d'autres piscines considérées. De façon générale, ces équipements sportifs et récréatifs sont accessibles uniquement durant les heures de soir et de fin de semaine, limitant ainsi grandement l'offre de services à des fins communautaires durant le jour.

Selon les informations obtenues, le réseau des piscines intérieures de l'ensemble de la Ville a été construit dans les années 1970. Toutes les piscines intérieures sont sécuritaires et conformes à la réglementation, malgré qu'elles accusent un vieillissement important. Tout en ayant contribué à l'offre aquatique, et tout en y contribuant encore, l'aménagement des équipements actuels n'est plus nécessairement ajusté aux besoins des différentes clientèles (installations aquatiques disposant de grandes plages, température appropriée à la pratique sportive moins intensive, présence de bassins récréatifs incluant des jeux d'eau, accessibilité à des vestiaires familiaux, rampes d'accès pour personnes âgées ou à mobilité réduite, etc.). Ces nouveaux équipements aquatiques sont susceptibles de répondre de plus en plus à toutes les couches de la population et accompagnent très bien les nouvelles tendances au niveau de la pratique de loisirs.

De plus, à l'exception de la piscine de l'Université de Sherbrooke, les piscines existantes ne correspondent plus nécessairement aux besoins du développement de la pratique sportive de

compétition et d'excellence exigés dans plusieurs disciplines aquatiques (natation de compétition, nage synchronisée, plongeon et waterpolo).

On reconnaît généralement quatre (4) niveaux de pratique sportive, tels que définis par la *Politique du sport au Québec* de 1987 : initiation, récréation, compétition et excellence. À chacun de ces quatre niveaux, l'expérience sportive peut être vécue et le sport exercé en fonction d'objectifs et de motivations variables : deux citoyens peuvent pratiquer un même sport dans des perspectives fort différentes. En initiation, l'individu acquiert les connaissances et développe les habiletés et les aptitudes nécessaires à la pratique d'une discipline sportive. L'initiation est fondamentalement une démarche pédagogique qui doit favoriser l'expression du jeu inhérent à la discipline. Si l'initiation peut mener à l'excellence, des individus peuvent simplement être satisfaits d'avoir eu accès à l'initiation. Le sport récréatif est axé sur le jeu et le plaisir de pratiquer une discipline sportive.

Le sport de compétition tend davantage à la performance qu'au jeu parce qu'il exige, de la part du participant, des capacités, des techniques, de même qu'un effort soutenu par l'entraînement et un sens de la compétitivité plus développé que pour les autres niveaux. La compétition nécessite un encadrement régulier et intensif. Elle regroupe des athlètes qui recherchent la victoire et le championnat. Ce niveau s'appuie sur un réseau de compétitions et un ensemble de règles d'organisation et de fonctionnement régies par une fédération sportive. Le sport d'excellence est porteur d'une finalité très élevée de perfection et de compétition. Il regroupe les athlètes engagés dans une recherche de très haute performance.

TABLEAU 19
Capacité d'accueil et spécificités des équipements aquatiques intérieurs de 25 mètres
Ville de Sherbrooke

Localisation	Année de construction	Capacité légale	Gradins	Profondeur (mètres)	Tremplin hauteur	Plate-forme hauteur
Cégep de Sherbrooke	n/d	n/d	97	1,1 m à 3 m	1m et 3 m	5 m
Université Bishop	1974	208	200	n/d	1 m et 3m	5 m
Piscine du Phare	n/d	90	50	1,1 m à 3,4 m	1 m	aucun
Université de Sherbrooke	1979	575	250	2 m à 4,5 m	1 m et 3m	3 m et 5m
Piscine du Triolet	n/d	n/d	0	n/d	1 m et 3m	aucun
Piscine Montcalm	n/d	180	n/d	n/d	1 m	aucun

La capacité légale⁶ d'accueil des bassins est, dans l'ensemble, intéressante puisqu'elle varie de 90 à 575 personnes. Les deux piscines universitaires, de même que celle du cégep, sont dotées de tremplins de 1 mètre et 3 mètres ainsi que d'une tour de 5 mètres.

Il est à noter qu'on retrouve également un bassin d'acclimatation (pataugeoire de 20 mètres) à l'école Montcalm. La piscine intérieure de 50 mètres de l'Université de Sherbrooke est la plus adaptée à la pratique sportive de compétition et d'excellence. Cette installation universitaire n'est cependant pas conforme pour soutenir la candidature de la Ville de Sherbrooke à la tenue d'événements d'envergure nationale ou internationale, notamment les Jeux du Canada à l'été 2013. Cet événement comporte plusieurs exigences techniques particulières en termes d'installations sportives. Au niveau de la natation, les spécifications relatives à l'obtention des Jeux du Canada exigent un bassin de 50 mètres de longueur ainsi qu'un bassin d'échauffement adjacent (dimensions minimales de 20 m x 17 m x 1 m de profondeur), alors qu'en plongeon, l'événement nécessite deux tremplins de 1 m ou de 3 m juxtaposés, permettant les épreuves synchronisées, ainsi qu'une tour de 5 mètres et 10 mètres.

1.6.2 REVUE DE LA DEMANDE EN ACTIVITÉS AQUATIQUES – PISCINES INTÉRIEURES

La revue de la demande en activités aquatiques comportera une analyse des éléments suivants : l'évolution du nombre de membres des organismes sportifs, l'évaluation du nombre d'inscriptions aux activités aquatiques dirigées (cours de natation, activités physiques, etc.),

⁶ Capacité légale établie par la Régie du bâtiment

l'évaluation du niveau de participation aux bains libres et l'examen du nombre d'heures d'utilisation par semaine selon le type d'activités.

1.6.2.1 L'évolution du nombre de membres

L'intervention en matière d'activités aquatiques et sportives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke se caractérise par un partenariat entre la Ville de Sherbrooke et des organismes sportifs issus du milieu et à caractère municipal. En général, l'offre de services et d'activités physiques et sportives est variée et s'adresse à tous les types de clientèles. Elle couvre plusieurs disciplines sportives aquatiques connues et pratiquées au Québec.

Le secteur des activités aquatiques comprend, en plus des activités dirigées offertes par la Ville de Sherbrooke, le Cégep de Sherbrooke, l'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop, les activités dispensées par cinq (5) organismes admis par la ville (Club de natation Sherbrooke, Club de canoë-kayak, Club de nage synchronisée Les Améthystes, Club de Triathlon de Sherbrooke, Club de plongeon de Sherbrooke) et deux autres organismes : Club de natation, les Volontaires du Cégep de Sherbrooke et le Club de natation de l'Université de Sherbrooke.

Lors de la saison 2006-2007, 323 personnes étaient membres de l'un ou l'autre des organismes du réseau civil et scolaire sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

TABLEAU 20
Activités aquatiques
Évolution du nombre de membres, 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007

Organisme	Réseau civil ou scolaire	Discipline	Nombre de membres		
			2004-2005	2005-2006	2006-2007
Club de natation Sherbrooke	Civil	Natation de compétition	93	88	88
Club de canoë-kayak	Civil	Canoë-kayak	n/d	43	87
Club de nage synchronisée Les Améthystes	Civil	Nage synchronisée	n/d	54	57
Club de natation Vert & Or de l'Université de Sherbrooke	Scolaire	Natation de compétition	14	10	14
Club de Triathlon de Sherbrooke	Civil	Triathlon	n/d	n/d	30
Club de plongeon de Sherbrooke	Civil	Plongeon	n/d	n/d	15
Club de natation Les Volontaires	Scolaire	Natation de compétition	n/d	31	32
Total			107	226	323

1.6.3 LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DIRIGÉES

Le nombre d'inscriptions aux activités dirigées (cours de natation, formation, activité physique et école de natation) se répartit globalement en fonction de la population et de l'accessibilité des équipements aquatiques sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Des organismes du milieu, notamment Loisirs Fleuri-Est et Sercovie, dispensent également une offre de services à la population.

Le terme « activité dirigée » comprend ici l'ensemble des programmes d'apprentissage à la natation et de mise en forme adaptés aux besoins de toutes les clientèles par des instructeurs qualifiés.

Le nombre d'inscriptions aux activités dirigées offertes par la Ville de Sherbrooke, les cinq organismes délégués gestionnaires (Centre communautaire de loisirs Sherbrooke, Carrefour Accès loisirs, Sherbrooke Loisirs Action, Loisirs Fleuri-Est et Sercovie), l'Université de Sherbrooke, l'Université Bishop et le Cégep de Sherbrooke étaient chiffrés à 8 770 lors de la saison 2006-2007.

TABLEAU 21
Inscriptions aux activités dirigées (piscines intérieures)
sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, 2006-2007

Arrondissement	Localisation	Activités dirigées
2. de Fleurimont	Cégep de Sherbrooke	2 100
	Piscine CHUSS	904
3. de Lennoxville	Université Bishop	384
4. du Mont-Bellevue	Piscine du Phare	370
	Université de Sherbrooke	2 759
	Piscine du Triolet	204
6. de Jacques-Cartier	Piscine Montcalm	1 743
	Piscine Centre de conditionnement physique Femme-Estrie	306
Ville de Sherbrooke		8 770

1.6.4 LA PARTICIPATION AUX BAINS LIBRES

La participation aux bains libres est généralement enregistrée en relation avec le nombre de participants/entrées aux bains libres.

En termes de participation aux bains libres, la Ville de Sherbrooke a enregistré plus de 67 000 entrées libres au cours l'année 2006-2007 dans seulement quatre des huit piscines localisées sur son territoire. Il n'y a aucune période de bain libre pour les piscines du CHUSS, du Triolet et du Centre de conditionnement physique Femme-Estrie.

TABLEAU 22
Nombre d'entrées aux bains libres (piscines intérieures)
sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, 2006-2007

Arrondissement	Localisation	Bains libres
2. de Fleurimont	Cégep de Sherbrooke	8 143
	Piscine CHUSS	s/o
3. de Lennoxville	Université Bishop	n/d
4. du Mont-Bellevue	Piscine du Phare	881
	Université de Sherbrooke	49 175
	Piscine du Triolet	s/o
6. de Jacques-Cartier	Piscine Montcalm	8 829
	Piscine Centre de conditionnement physique Femme-Estrie	s/o
Ville de Sherbrooke		67 028

1.6.5 LE NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION PAR SEMAINE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS

L'ensemble des équipements aquatiques intérieurs est principalement disponible à des fins communautaires les soirs de la semaine, les samedi et dimanche durant le jour et lors des saisons d'automne et d'hiver/printemps. Cette plage horaire est souvent tributaire des décisions d'annulation et de fermeture en raison de congés fériés ou d'événements spéciaux.

TABLEAU 23
Nombre d'heures d'utilisation hebdomadaire des piscines intérieures
Ville de Sherbrooke, 2006-2007

Arrondissement	Localisation	Bains libres	Activités dirigées	Organismes	Total
2. de Fleurimont	Cégep de Sherbrooke	15	24	9	48
	Piscine CHUSS	s/o	28	s/o	28
3. de Lennoxville	Université Bishop	24	18	s/o	42
4. du Mont-Bellevue	Piscine du Phare	5	9	s/o	14
	Université de Sherbrooke	101	52	3	156
	Piscine du Triolet	s/o	5	s/o	5
6. de Jacques-Cartier	Piscine Montcalm	17	18	s/o	35
	Piscine Centre de conditionnement physique Femme-Estrie	s/o	6	s/o	6
Ville de Sherbrooke		162	160	12	334

Plus spécifiquement, plus de 334 heures sont utilisées chaque semaine pour les différents types d'activités. On remarque qu'un nombre similaire d'heures est accordé aux bains libres et aux activités dirigées.

1.6.6 ACTUALISATION DES BESOINS

Cette section de l'étude vise à actualiser les besoins d'aujourd'hui en matière d'activités aquatiques sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Nous avons retenu deux façons d'actualiser ces besoins, soit :

- une projection de données à partir des taux de pénétration provenant d'une municipalité témoin;
- une comparaison de données provenant de différents clubs.

Afin de distinguer l'ampleur des besoins à combler, nous avons comparé les données relatives en matière d'activités aquatiques de la Ville de Sherbrooke avec d'autres municipalités témoin en ce qui concerne le nombre d'entrées aux bains libres, le nombre d'inscriptions aux activités dirigées et le nombre d'heures allouées aux différents clubs sportifs.

1.6.6.1 Projection des données à partir des taux de participation provenant de municipalités témoins

L'exercice est d'établir la demande théorique (forte, moyenne, faible) que pourrait obtenir la Ville de Sherbrooke à partir des taux de participation provenant de municipalités témoins. Nous avons choisi les municipalités de Gatineau et de Saint-Léonard parce qu'elles sont de bons indicateurs de performance en matière d'activités aquatiques sur leur territoire. De plus, leurs axes de développement sont légèrement différents. L'une favorise surtout une vision récréative et l'autre une vision plus sportive permettant le développement de tous les niveaux de la pratique sportive, allant de l'initiation jusqu'à l'excellence. Elles ont toutes les deux une programmation aquatique variée et une offre de services adaptée aux différentes clientèles (cours de natation, conditionnement physique, bain libre et activités s'adressant aux associations sportives locales).

En 2006, la population de Saint-Léonard était de 71 730 personnes et celle de la Ville de Gatineau de 242 124 habitants. Ces deux municipalités souhaitent également atteindre un ratio de 3 baignades par habitant au cours des prochaines années. La Ville de Gatineau procède actuellement à la construction de son nouveau centre sportif multifonctionnel, qui bénéficiera d'une superficie de 17 600 mètres carrés. On y retrouvera notamment un bassin olympique de 50 mètres, incluant huit couloirs, dont la profondeur varie de deux à cinq mètres, avec un plancher amovible dans la partie peu profonde et un bassin récréatif généreux.

1.6.6.2 Activités dirigées

Le tableau suivant illustre ce que représenterait la demande potentielle pour ce type d'activités sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. En d'autres termes, une offre et des équipements aquatiques adaptés aux différentes clientèles de la ville pourraient générer une demande en nombre d'inscriptions (ou un taux de participation), une demande se situant facilement entre celui de la Ville de Gatineau et l'arrondissement de Saint-Léonard. En appliquant les taux de participation provenant de ces municipalités témoins, on pourrait atteindre un nombre d'inscriptions se situant entre 12 500 et 14 500 inscriptions annuelles, suivant la programmation offerte.

TABLEAU 24
Sommaire des projections et comparaison avec la situation actuelle
Nombre d'inscriptions aux activités dirigées

Population Ville de Sherbrooke	Taux de participation Saint-Léonard	Taux de participation Gatineau	Taux de participation actuelle Ville de Sherbrooke
144 570	8,6 %	10 %	6,1 %
Nombre d'inscriptions potentielles en relation avec la situation actuelle	12 500	14 500	8 770

1.6.6.3 Bains libres

En ce qui concerne le nombre d'entrées aux bains libres, le tableau suivant illustre quelle serait la demande théorique pour ce type d'activités. En d'autres termes, une offre et des équipements aquatiques adaptés aux différentes clientèles de la Ville de Sherbrooke pourraient générer une demande en nombre d'entrées/baignade (ou un taux de participation aux bains libres) se situant entre la demande actuelle de la Ville de Gatineau et de l'arrondissement de Saint-Léonard. En appliquant les taux de participation provenant de ces municipalités témoins, on pourrait atteindre un nombre d'entrées/baignade se situant entre 93 000 et 133 000 entrées/baignade annuelles, suivant la programmation offerte.

TABLEAU 25
Sommaire des projections et comparaison avec la situation actuelle
Bains libres

Population Ville de Sherbrooke	Taux de participation Saint-Léonard	Taux de participation Gatineau	Taux de participation actuelle Sherbrooke
144 570	64,4 %	92 %	46,4 %
Nombre d'entrées/baignade potentielles en relation avec la situation actuelle	93 000	133 000	67 000

En résumé, les activités dirigées et le bain libre représentent, en fonction du profil de la population de la Ville de Sherbrooke, un potentiel de développement élevé si on les compare avec les municipalités témoins.

1.6.6.4 Projection des données pour les sports aquatiques

Le tableau suivant présente et compare le ratio heures/semaine alloué par membre provenant de différents clubs de natation/compétition avec le ratio alloué pour les membres des clubs de natation/compétition de la Ville de Sherbrooke. Ce tableau indique que la Ville de Sherbrooke accorde un ratio moyen comparable aux différents clubs de natation/compétition témoins sélectionnés pour cette analyse. En 2007-2008, le nombre de membres a atteint 105, soit une augmentation de plus de 19 %. Dans ce contexte, le nombre d'heures allouées à l'entraînement à la piscine de l'Université de Sherbrooke devient nettement insuffisant. Cette situation entraîne notamment une difficulté à recruter des entraîneurs qualifiés, le départ de plusieurs de nos athlètes vers d'autres régions du Québec et l'impossibilité de tenir des compétitions d'envergure affectant ainsi le développement de la pratique sportive de compétition.

TABLEAU 26
Projection des données et comparaison du nombre d'heures accordées
par semaine et par membre • Club de natation • Villes témoins • Ville de Sherbrooke

Endroits	Membres ⁷	Heures / semaine	Ratio / heures/semaine par membre
Montréal-Nord	100	19,5	0,19
Boucherville	50	11,8	0,23
Sherbrooke	88	20	0,23
Total	238	51,3	0,22

Pour le plongeon, le club pratique trois (3) heures par semaine en raison de la disponibilité des plateaux sportifs (une semaine sur deux, en alternance, à Sherbrooke et Montréal) sur une période de 42 semaines. Il compte quinze (15) membres.

⁷ Données de 2007-2007

TABLEAU 27

Projection des données et comparaison du nombre d'heures accordées par semaine et par membre • Club de plongeon • Villes témoins • Ville de Sherbrooke

Endroits	Membres ⁸	Heures / semaine	Ratio / heures/semaine par membre
Jonquière	70	15,5	0,22
Trois-Rivières	45	8,5	0,18
Sherbrooke/Montréal	15	3	0,20
Total	130	63	0,20

Tel que mentionné précédemment, on retrouve un club de nage synchronisée à Sherbrooke. Lors de la saison 2006-2007, le club comptait 57 membres. Le tableau suivant présente des ratios moyens pour différents clubs de nage synchronisée témoins sélectionnés pour cette analyse.

TABLEAU 28

Projection des données et comparaison du nombre d'heures accordées par semaine et par membre • Club de nage synchronisée • Villes témoins • Ville de Sherbrooke

Endroits	Membres ⁹	Heures / semaine	Ratio / heures/semaine par membre
Laval	40	8	0,20
Drummondville	60	6	0,10
Saint-Eustache	16	20	1,25
Pointe-Claire	38	13	0,34
Sherbrooke	57	9	0,15
Total	211	56	0,26

1.6.7 NOMBRE DE BAINADES PAR HABITANT

La Ville de Sherbrooke enregistre un nombre de 170 130 entrées/baignade sur son territoire à l'intérieur de plusieurs piscines intérieures de propriétés scolaire et institutionnelle, représentant approximativement 1,2 baignade par habitant. Ce ratio exclut l'utilisation faite durant la semaine de jour par la clientèle scolaire pour la Ville de Sherbrooke et également pour les municipalités témoins. Ce ratio se situe nettement sous la moyenne des municipalités observées. On observe

⁸ Idem 7

⁹ Idem 7

généralement un ratio se situant entre 2 et 4 baignades par habitant dans les municipalités du Canada.

Tableau 29
Calcul du nombre d'entrées/baignade – Ville de Sherbrooke

Type de clientèles	Données actuelles	Facteur de multiplication	Nombre d'entrées/baignade	Caractéristiques
Activités dirigées	8 770	1 inscription – 10 cours	87 770	Clientèles ciblées touchant les 4 à 12 ans.
Bain libre	67 000	-	67 000	18 ans et moins (80 %), 19 ans et plus (20 %)
Sous-total			154 770	
Clubs sportifs	160 membres	3 fois par semaine x 32 semaines	15 360	Clientèle touchant surtout les jeunes de 12 à 18 ans
TOTAL			170 130	
Nombre d'entrées/baignade par habitant			1,2	

1.6.8 CONSTATS – PISCINES INTÉRIEURES

- Huit (8) piscines intérieures, dont une de 50 mètres à l'Université de Sherbrooke, sont localisées sur le territoire de Sherbrooke. Aucune des piscines intérieures n'est de propriété municipale, elles sont en effet essentiellement de propriété scolaire, ceci limitant l'offre de services à la population le jour.
- La piscine de 50 mètres de l'Université de Sherbrooke n'est cependant pas conforme pour soutenir la candidature de la Ville de Sherbrooke à la tenue d'événements d'envergure nationale et internationale, notamment les Jeux du Canada à l'été 2013. Ces événements comportent plusieurs exigences techniques particulières en termes d'installations sportives. Au niveau de la natation, les spécifications relatives à l'obtention des Jeux du Canada exigent un bassin de 50 mètres de longueur ainsi qu'un bassin d'échauffement adjacent (dimensions minimales de 20 m x 17 m x 1 m de profondeur), alors qu'en plongeon, l'événement nécessite deux tremplins de 1 m ou de 3 m juxtaposés permettant les épreuves synchronisées ainsi qu'une tour de 5 mètres et 10 mètres.
- On retrouve un ratio d'une piscine par 20 652 personnes à Sherbrooke. Ce ratio est supérieur à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec. La répartition des piscines n'est toutefois pas uniforme. On ne retrouve aucune piscine intérieure sur les territoires des arrondissements de Brompton et de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville. Par ailleurs, la piscine de l'Université de Sherbrooke a une desserte régionale.
- Seulement deux piscines offrent une programmation Ville en vertu de protocoles d'ententes entre la Ville de Sherbrooke et la CSRS (piscines du Phare et Montcalm). Une offre de

services à l'ensemble de la population de Sherbrooke est aussi disponible dans d'autres piscines via des organismes délégués gestionnaires (Centre communautaire de loisirs Sherbrooke, Carrefour Accès loisirs, Sherbrooke Loisirs Action, Loisirs Fleuri-Est et Sercovie) et via directement certaines institutions scolaires (Université de Sherbrooke, Université Bishop, le Cégep de Sherbrooke). De façon générale, ces équipements sportifs et récréatifs sont accessibles uniquement durant les heures de soir et de fin de semaine, limitant ainsi grandement l'offre de services aux fins communautaires durant le jour.

- L'ensemble des équipements aquatiques intérieurs sont disponibles pour des fins communautaires les soirs de semaine, les samedi et dimanche le jour durant l'automne et l'hiver/printemps. On enregistre 334 heures d'utilisation chaque semaine pour répondre aux besoins des différents types d'activités. Un nombre similaire d'heures est accordé aux bains libres et aux activités dirigées.
- Il existe une demande en augmentation constante pour les bains libres et les activités dirigées. Il y a peu de disponibilités pour répondre à cette demande constante à la piscine Montcalm. Il y aurait donc lieu de maximiser l'offre de services à la population dans le cadre des protocoles existants ou encore de négocier de nouveaux protocoles, notamment avec la piscine intérieure du Triolet et du Phare.
- Le nombre d'inscriptions aux activités dirigées était chiffré à 8 770 inscriptions lors de la saison 2006-2007. Ce nombre ne correspond pas au profil de la population (8 770 inscriptions par rapport à une demande qui pourrait être autour de 12 500 ou 14 500 selon les municipalités comparables). La participation aux bains libres est évaluée à plus de 67 000 entrées/baignade au cours de l'année 2006-2007. Ce nombre d'entrées ne correspond pas également au profil de la population (67 000 entrées/baignade libres comparativement à une demande qui pourrait être autour de 93 000 ou 133 000) selon les municipalités comparables. La Ville de Sherbrooke pourrait donc augmenter, de manière significative, son offre en matière d'activités aquatiques récréatives au sein de sa population.
- Pour la natation de compétition et le plongeon, le ratio du nombre d'heures est comparable aux municipalités témoins. En 2007-2008, le nombre de membres en natation de compétition a augmenté de 19 %. Dans ce contexte, le nombre d'heures allouées à l'entraînement à la piscine de l'Université de Sherbrooke devient nettement insuffisant. Cette situation entraîne notamment une difficulté à recruter des entraîneurs qualifiés, le départ de plusieurs athlètes vers d'autres régions du Québec et l'impossibilité de tenir des compétitions d'envergure affectant ainsi le développement de la pratique sportive de compétition. De son côté, le club de plongeon doit se déplacer à l'extérieur de la Ville de Sherbrooke, une semaine sur deux, en raison du manque de disponibilité de plateaux sportifs.
- Pour la nage synchronisée, le ratio du nombre d'heures est inférieur aux municipalités témoins.
- La Ville de Sherbrooke enregistre un nombre de 170 130 entrées/baignade sur son territoire, à l'intérieur de huit (8) piscines intérieures de propriétés scolaire et privée, représentant

approximativement 1,2 baignade par habitant. Ce ratio exclut l'utilisation faite durant la semaine, de jour, par la clientèle scolaire. Ce ratio se situe nettement sous la moyenne des municipalités observées. On observe généralement un ratio se situant entre 2 et 4 baignades par habitant dans les municipalités du Canada.

1.6.9 PISTES DE RÉFLEXION ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INTERVENTION

Plusieurs options au cours des dix prochaines années se dessinent actuellement pour la Ville de Sherbrooke. Elles sont surtout liées à la participation aux différentes activités aquatiques qui ne correspond pas au profil de la population de la ville. Cette sous-participation est le résultat d'une offre moins adaptée en équipements aquatiques, entraînant une offre de services ne répondant pas aux besoins de la population sherbrookoise et ce, malgré un ratio de piscines par personnes supérieur à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec. Aucune des piscines intérieures localisées sur le territoire de Sherbrooke n'est de propriété municipale, affectant ainsi, durant le jour, l'offre de services aux fins communautaires.

Il est à noter que la piscine de 50 mètres de l'Université de Sherbrooke n'est pas actuellement totalement adaptée à la pratique sportive de compétition et d'excellence. Cette piscine n'est donc pas conforme pour soutenir des événements sportifs de haut niveau, notamment la tenue des Jeux du Canada à l'été 2013.

D'autre part, le réseau des piscines intérieures de l'ensemble de la Ville de Sherbrooke est vieillissant et l'aménagement de certaines d'entre elles n'est pas ajusté aux besoins des clientèles d'aujourd'hui. Les nouveaux équipements aquatiques sont susceptibles de répondre de plus en plus à toutes les couches de la population et accompagnent bien les nouvelles tendances au niveau de la pratique de loisirs. Hors, la population de Sherbrooke est appelée à croître au cours des prochaines années. Cette croissance de la clientèle influencera la demande en matière d'activités aquatiques dans la région de Sherbrooke.

Dans ce contexte, certaines options de développement se dessinent pour la Ville de Sherbrooke, elle peut :

- 1) maximiser l'offre de services à la population dans le cadre des protocoles existants et de négocier de nouveaux protocoles d'ententes à l'intérieur des installations aquatiques de propriété scolaire, notamment des piscines du Triolet et du Phare.
- 2) entreprendre une démarche visant l'implantation d'au moins une nouvelle piscine intérieure de type communautaire multifonctionnel de propriété municipale permettant ainsi d'élargir son offre en activités aquatiques (bains libres, activités dirigées, etc.) à l'ensemble de la population. Cet équipement devra être adapté aux réalités nouvelles, par exemple inclure des équipements de jeux d'eau, des rampes d'accès pour personnes âgées, un bassin d'acclimatation, etc.
- 3) examiner l'opportunité de se doter de nouveaux bassins aquatiques adaptés à la pratique sportive dans le cadre de l'accueil d'un événement sportif d'envergure nationale et internationale, notamment les Jeux du Canada, tout en y intégrant un volet dédié à la pratique récréative, de manière à répondre à la demande potentielle de la population en matière d'activités dirigées et de bains libres.

1.7 ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES – PISCINES EXTÉRIEURES ET PLAGES

On retrouve sur le territoire de la Ville de Sherbrooke douze (12) piscines extérieures et deux (2) plages. Ces piscines et plages sont de propriété municipale. Tous les arrondissements sont dotés d'au minimum une piscine extérieure.

On retrouve un ratio d'une piscine extérieure par 12 048 personnes à Sherbrooke. Ce ratio est comparable à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec. La répartition des piscines n'est toutefois pas uniforme. L'arrondissement de Jacques-Cartier est le moins bien desservi avec un ratio d'une piscine pour 31 120 personnes. Il est à noter que la piscine extérieure de Brompton est désuète et un projet de relocalisation est à l'étude.

TABLEAU 30
Inventaire des équipements aquatiques – piscines extérieures, Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Piscine	Population totale	Ratio population par équipement
1. de Brompton	1	6 015	6 015
2. de Fleurimont	3	39 250	13 083
3. de Lennoxville	1	5 380	5 380
4. du Mont-Bellevue	3	32 200	10 733
5. de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	3	30 530	10 177
6. de Jacques-Cartier	1	31 120	31 120
Total - Ville de Sherbrooke	12	144 570	12 048
Indicateur témoin	81	956 619	11 810

TABLEAU 31
Inventaire des équipements aquatiques – piscines extérieures et plages, Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Localisation	Propriété	Forme	Dimension	Pataugeoire	Jeux d'eau
1. de Brompton	De la Kruger*	Municipale	Ovale	13,14 m x 12,5 m	X	
2. de Fleurimont	Des Optimistes	Municipale	Rectangle	32,5 m x 13,76 m		
	Du Coeur-Immaculé-de-Marie	Municipale	L	36,47 m x 12,74 m + 12,73 m x 10,01 m		
	De la Claire-Fontaine	Municipale	Rectangle	50 m x 14,97 m		X
3. de Lennoxville	Centennial	Municipale	L	27 m x 9,32 m + 9,46m x 11,68 m	X	
4. du Mont-Bellevue	Alfred-Élie-Dufresne	Municipale	L	36,47 m x 12,74 m + 12,73 m x 10,1 m		
	Andrew-Sangster	Municipale	L	36,47 m x 12,74 m + 12,73 m x 10,1 m		X
	Paul-Marin	Municipale	L	25 m x 14,9 m + 11,43 m x 10,1 m		
	Plage Lucien -Blanchard	Municipale	Rectangle	49 m x 69 m		
5. de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	De Ma Villa	Municipale	L	15,83 m x 7,91 m + 6,38 m x 6,94 m		
	Du Mi-Vallon	Municipale	L	19,8 m x 8,8 m + 7,3 m x 7,1 m		
	Du parc Central	Municipale	L	19,8 m x 8,5 m + 7,31 m x 6,1 m		
	Parc de la plage Deauville	Municipale	Rectangle	23 m x 25 m		
6. de Jacques-Cartier	De Saint-Alphonse-de-Liguori	Municipale	L	25 m x 14,9 m + 11,43 m x 10,1 m		

* Projet de relocalisation à l'étude

Le réseau de piscines extérieures de la ville a surtout été construit durant les années 1970 et au début des années 1980. Les piscines accusent un vieillissement important (moyenne d'environ 30 ans) et l'aménagement d'un bon nombre d'entre elles n'est pas nécessairement ajusté aux besoins des différentes clientèles. Il est à noter que différents travaux de rénovation et de mises aux normes sont effectués chaque année.

Ce programme de mise à jour pourrait peut-être permettre l'ajout de jeux d'eau qui ne nécessitent normalement aucune surveillance majeure (présence d'un surveillant-sauveteur). Le concept de jeux d'eau consiste en une installation aquatique interactive et automatisée, conçue spécialement pour un usage dans les aires de jeu non surveillées. Ce concept permet d'adapter, de façon économique, la récréation aquatique aux aires de jeu urbaines, pour le plaisir des petits. Il s'adresse tout spécialement à une clientèle composée d'enfants plus ou moins jeunes et souvent accompagnés d'un adulte.

Les équipements aquatiques extérieurs actuels contribuent à l'offre aquatique estivale. La capacité légale¹⁰ d'accueil des bassins varie énormément d'une piscine à l'autre (175 à 720 personnes). Toutes les piscines sont dotées de tremplins et de glissades, à l'exception de la piscine Des Optimistes qui ne possède pas de tremplin. À certaines d'entre elles sont également annexée une pataugeoire ou des jeux d'eau. D'autre part, il est à noter que les plages Lucien-Blanchard et Deauville ont respectivement une capacité d'accueil estimée de 200 et 100 baigneurs.

¹⁰ Capacité légale établie par la Régie du bâtiment

TABLEAU 32
Capacité d'accueil et spécificités des piscines extérieures, Ville de Sherbrooke

Localisation	Capacité légale	Profondeur (mètres)	Tremplin hauteur	Glissades	Année de construction
De la Kruger*	190	0,75 m à 2,7 m	,05 m	2	1970
Des Optimistes	412	1,42 m à 2,78 m	Aucun	2	1970
Du Coeur-Immaculé-de-Marie	620	1,07 m à 2,75 m	2 x ,05 m	2	1980
De la Claire-Fontaine	720	0,8 m à 1,9 m	2 x 1 m et 3 m	1	1961
Centennial	320	1,1 m à 2,74 m	,88 m, 1,4m	2	1970
Alfred-Élie-Dufresne	620	1,07 m à 2,75 m	2 x ,05 m	2	1980
Andrew-Sangster	620	1,07 m à 2,75 m	2 x ,05 m	2	1980
Paul-Marin	485	1,2 m à 2,5 m	1 m et 3 m	2	1982
De Ma Villa	175	1,0 m à 2,7 m	,05 m	1	1980
Du Mi-Vallon	220	1,0 m à 3,0 m	,05 m	1	1980
Du parc Central	208	1,0 m à 2,6 m	2 x ,05 m	1	1980
De Saint-Alphonse-de-Liguori	485	1,2 m à 2,5 m	1 m et 3 m	2	1982
Durée de vie moyenne					32 ans

* Projet de relocalisation à l'étude

1.7.1 LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DIRIGÉES

Le nombre d'inscriptions aux activités dirigées estivales se répartit globalement en fonction de la population et de l'accessibilité des équipements aquatiques estivaux sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. L'arrondissement du Mont-Bellevue est le seul à n'offrir aucune activité dirigée.

En 2006, près de 50 % des inscriptions aux activités dirigées dans les piscines extérieures sont associées à trois piscines et une plage de l'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville. Avec 30 % des inscriptions aux activités dirigées, l'arrondissement de Lennoxville est le second en importance. C'est d'ailleurs le seul arrondissement où la pratique de la nage synchronisée en bassin extérieur est offerte.

TABLEAU 33
Inscriptions aux activités dirigées (piscines extérieures et plages)
sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, 2006

	De la Kruger	Des Optimistes	Du Coeur-Immaculé-de-Marie	De la Claire-Fontaine	Centennial	Alfred-Élie-Dufresne	Andrew-Sangster	Paul-Marin	Plage Lucien -Blanchard	De Ma Villa	Du MI-Vallon	Du parc Central	Parc de la plage Deauville	De Saint-Alphonse-de-Liguori	Total
	Arr.1	Arr.2		Arr.3	Arr.4			Arr.5			Arr.6				
Session Été 2006															
Nbre inscriptions activités dirigées	23		53		134					66	82	68	27	37	490
Nbre inscriptions nage synchronisée					16										16
Ville de Sherbrooke	23	0	53	0	150	0	0	0	0	66	82	68	27	37	506

1.7.2 LA PARTICIPATION AUX BAINS LIBRES

Le bilan de la situation actuelle pour les piscines extérieures est essentiellement associé à la participation aux bains libres et au nombre total d'heures d'utilisation pour cette activité.

En termes de participation aux bains libres, la Ville de Sherbrooke a enregistré un nombre de 171 537 entrées libres sur son territoire à l'été 2006. Les deux arrondissements où le plus grand nombre d'entrées ont été enregistrées sont ceux du Mont-Bellevue (54 743 entrées pour 32 % des entrées de la ville) et de Fleurimont (49 611 entrées pour 29 % des entrées de la ville).

TABLEAU 34
Participation aux baignades libres sur le territoire de la Ville de Sherbrooke
Piscines extérieures et plages, été 2006

De la Kruger	Des Optimistes	Du Coeur-Immaculé-de-Marie	De la Claire-Fontaine	Centennial	Alfred-Élie-Dufresne	Andrew-Sangster	Paul-Marin	Plage Lucien-Blanchard	De Ma Villa	Du Mi-Vallon	Du parc Central	Parc de la plage Deauville	De Saint-Alphonse-de-Liguori	Total
7 769	14 485	13 370	21 756	11 223	10 877	19 736	10 214	13 916	6 493	5 978	5 872	7 978	21 870	171 537

À titre indicatif, les piscines De la Claire-Fontaine (arrondissement de Fleurimont) et de Saint-Alphonse-de-Liguori (arrondissement de Jacques-Cartier) ont été les plus fréquentées à l'été 2006 avec près de 22 000 entrées chacune.

1.7.3 LE NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION PAR SEMAINE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS

La disponibilité hebdomadaire des piscines extérieures et des plages publiques pour les baignades libres est de 686 heures (588 piscines extérieures et 98 plages). L'offre d'heures n'est toutefois répartie uniformément entre les différents arrondissements, elle est fonction du nombre de piscines dans chacun d'eux puisque les heures d'ouverture sont les mêmes sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke (12 h 30 à 19 h 30 et 11 h 00 à 18 h 00 pour les plages).

D'autre part, environ 11 % (70 heures) de l'utilisation hebdomadaire des piscines extérieures est consacrée aux activités dirigées. L'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville est celui où l'allocation hebdomadaire d'heures pour des activités dirigées est la plus importante.

TABLEAU 35
Disponibilité saisonnière des piscines extérieures et des plages publiques
Ville de Sherbrooke, été 2006

Arrondissements et plateaux extérieurs		Activité	hre/saison
de Brompton	de la Kruger	Bain libre	441
		Activités dirigées	40
de Fleurimont	des Optimistes	Bain libre	441
	du Cœur-Immaculé-de-Marie	Bain libre	441
		Activités dirigées	30
	de la Claire-Fontaine	Bain libre	441
de Lennoxville	Centennial	Bain libre	441
		Activités dirigées	60
		Activités dirigées	20
		Nage. synchr.	36
du Mont-Bellevue	Alfred-Élie-Dufresne	Bain libre	441
	Andrew-Sangster	Bain libre	441
	Paul-Marin	Bain libre	441
plage Lucien-Blanchard	Bain libre	385	
de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville	de Ma Villa	Bain libre	441
		Activités dirigées	60
	du Mi-Vallon	Bain libre	441
		Activités dirigées	40
	du parc Central	Bain libre	441
		Activités dirigées	60
	parc de la plage municipale Deauville	Bain libre	441
		Activités dirigées	40
de Jacques-Cartier	de Saint-Alphonse-de-Liguori	Bain libre	441
		Activités dirigées	30

Ce tableau comprend, pour les baignades libres, 49 heures chaque semaine aux plages Deauville et Lucien-Blanchard ainsi que 8 heures par semaine pour des activités dirigées au parc de la plage municipale Deauville.

1.7.4 CONSTATS – PISCINES EXTÉRIEURES ET PLAGES

- On retrouve douze (12) piscines extérieures et deux (2) plages de propriété municipale sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Tous les arrondissements sont dotés, au minimum, d'une piscine extérieure.
- On retrouve un ratio d'une piscine extérieure par 12 048 personnes à Sherbrooke. Ce ratio est comparable à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec. L'arrondissement de Jacques-Cartier est cependant le plus faiblement desservi avec un ratio d'une (1) piscine extérieure pour 31 120 personnes et non en termes de capacité d'accueil.
- La capacité légale d'accueil des bassins varie énormément d'une piscine à l'autre (175 à 720 personnes). Presque toutes les piscines sont dotées de tremplins et de glissades. Certaines d'entre elles sont également rattachées à une pataugeoire ou à des jeux d'eau.
- Le programme de mise à jour du réseau actuel pourrait inclure l'ajout d'installations aquatiques interactives qui s'adressent tout particulièrement à une clientèle composée d'enfants, tout en ne nécessitant pas la présence d'un surveillant-sauveteur.
- En termes de participation aux bains libres, un nombre de 171 537 entrées libres a été enregistré sur le territoire de la Ville de Sherbrooke à l'été 2006. Les arrondissements du Mont-Bellevue et de Fleurimont sont ceux où le plus grand nombre d'entrées a été enregistré.
- Les heures d'ouverture des piscines extérieures sont de 12 h 30 à 19 h 30 et, pour les plages, de 11 h 00 à 18 h 00.
- Environ 11 % de l'utilisation hebdomadaire des piscines extérieures est consacrée aux activités dirigées. L'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville est celui où l'allocation hebdomadaire d'heures pour des activités dirigées est la plus importante.

1.7.5 PISTES DE RÉFLEXION ET ORIENTATIONS EN MATIÈRES D'INTERVENTION

Les équipements aquatiques extérieurs actuels contribuent à l'offre aquatique estivale. Sur le territoire de Sherbrooke, on retrouve un ratio de piscines extérieures par tranche de population comparable à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec. L'offre en bains libres et en activités dirigées est jugée adéquate. Dans ce sens, l'option d'intervention qui se dessine d'abord pour la Ville de Sherbrooke est d'assurer la pérennité de ses équipements existants.

Les piscines extérieures et les plages sont généralement liées à une offre de services de proximité et réparties dans l'ensemble du territoire. À cet effet, on constate que le réseau des piscines extérieures et des plages de la Ville de Sherbrooke n'est pas réparti uniformément et l'arrondissement de Jacques-Cartier en est le moins bien doté. De plus, le programme actuel de mise à jour pourrait inclure, à même les installations existantes, l'ajout d'installations aquatiques interactives (jeux d'eau) s'adressant à une clientèle plus jeune.

1.8 ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS DE SOCCER

Cette démarche de planification s'est appuyée principalement sur une étude réalisée par le Groupe DBSF en 2004 et sur une cueillette d'informations auprès de la Ville de Sherbrooke ainsi que sur le *Modèle de développement à long terme de l'athlète* de Soccer Canada.

1.8.1 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.8.1.1 La demande en soccer

L'analyse de la demande en soccer se divise en trois catégories : la pratique récréative organisée, qui s'appuie largement sur le soccer à 5 et à 7 joueurs; la pratique compétitive (A, AA, AAA) et la pratique adulte (senior). Afin de bien saisir la distribution de la demande, nous avons cumulé, par association, le nombre de joueurs par catégorie et le temps que ces pratiques requièrent en termes de joutes et d'entraînements sur les terrains.

1.8.1.2 L'offre en soccer

Le parc d'installations représente l'offre. Trois types de terrains constituent les aires de jeu disponibles pour la pratique de cette discipline sportive, soit les terrains de soccer à 5 dédiés, les terrains de soccer à 7 dédiés et les terrains de soccer à 11, dont certains intègrent des plateaux de soccer à 7.

Tous les plateaux disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke sont considérés, c'est-à-dire qu'en plus des plateaux localisés dans les parcs de la ville (25 plateaux de soccer à 5 dédiés, 17 terrains de soccer à 7 dédiés, et 23 terrains de soccer à 11 dédiés, dont certains de ces terrains intégrant du soccer à 7), sont inclus les terrains de propriété scolaire (4 terrains de soccer à 7 dédiés et 24 terrains de soccer à 11 dédiés, dont 2 terrains intégrant du soccer à 7). Il est à noter que certains terrains de soccer à 11 joueurs sont assez grands pour intégrer jusqu'à trois terrains de soccer à 7 joueurs.

Avec un ratio d'un terrain de soccer pour 288 personnes, la Ville de Sherbrooke se compare avantageusement à la moyenne de plusieurs municipalités témoins, moyenne étant d'un terrain pour 493 personnes.

TABLEAU 36
Inventaire des terrains de soccer dédiés de la Ville de Sherbrooke

Arrondissement	11 joueurs		7 joueurs		5 joueurs		Total	Ratio population par équipement (pop. 5-19 ans)
	Éclairé	Non-éclairé	Éclairé	Non-éclairé	Éclairé	Non-éclairé		
1. de Brompton	1	1	0	0	0	0	2	658
2. de Fleurimont	5	6	0	3	0	5	19	372
3. de Lennoxville	2	14	0	3	0	1	20	54
4. du Mont-Bellevue	4	5	1	1	6	0	17	329
5. de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	3	2	0	3	0	9	17	397
6. de Jacques-Cartier	0	4	2	8	0	4	18	280
Ville de Sherbrooke	15	32	3	18	0	25	93	288
Indicateur témoin	38	95	5	135	0	68	341	493

Cependant, la Ville de Sherbrooke n'a pas accès à tous les plateaux scolaires sur son territoire. Ainsi, pour l'arrondissement de Lennoxville, on constate que seulement trois (3) des sept (7) plateaux sportifs du Bishop's College School sont accessibles. Et pour l'Université Bishop, seulement trois (3) terrains sur huit (8) le sont. On dénombre quatre (4) terrains de soccer appartenant à l'Université de Sherbrooke (arrondissement du Mont-Bellevue), dont seulement un (1) est accessible à la Ville de Sherbrooke. À ce stade-ci, un seul plateau sportif de propriété scolaire pour le soccer à 11 joueurs, accessible à la Ville de Sherbrooke, est éclairé. Parmi tous les plateaux utilisés par la Ville de Sherbrooke, on retrouve donc 25 terrains à 5 joueurs, 20 terrains à 7 joueurs et un total de 34 terrains à 11 joueurs. Avec un ratio d'un terrain de soccer « accessible » pour 340 personnes, la Ville de Sherbrooke se compare toujours avantageusement à la moyenne de plusieurs municipalités témoins.

TABLEAU 37
Inventaire des terrains de soccer « accessibles » par la Ville de Sherbrooke

Arrondissement	11 joueurs		7 joueurs		5 joueurs		Total	Ratio population par équipement (pop. 5-19 ans)
	Éclairé	Non-éclairé	Éclairé	Non-éclairé	Éclairé	Non-éclairé		
1. de Brompton	1	1	0	0	0	0	2	658
2. de Fleurimont	5	6	0	3	0	5	19	372
3. de Lennoxville	1	5	0	2	0	1	9	120
4. du Mont-Bellevue	2	4	1	1	6	0	14	400
5. de Rock Forest – Saint-Élie - Deauville	3	2	0	3	0	9	17	398
6. de Jacques-Cartier	0	4	2	8	0	4	18	280
Ville de Sherbrooke	12	22	3	17	6	19	79	340
Indicateur témoin	38	95	5	135	0	68	341	493

En tenant compte que la capacité d'accueil maximale d'un terrain de soccer doté d'une surface naturelle est de 15 heures par semaine (afin de maintenir en bon état le terrain), on constate que la demande totale en terrains peut être comblée sans sur-utiliser ces terrains. Toutefois, il est à noter que pour satisfaire l'ensemble de la demande, il est essentiel que tous les terrains de soccer de propriété scolaire soient utilisés.

Tous les terrains sont actuellement de type conventionnel. Les propriétés sur terrain naturel sont performantes lorsque la surface est bien entretenue, car le gazon en bon état demeure une surface de choix pour la pratique du soccer et des autres sports de ballon. Par contre, le terrain à surface naturelle doit être soumis à un contrôle strict d'utilisation pour lui permettre de se maintenir dans un état optimal. Le nombre d'heures d'utilisation dépend de plusieurs facteurs liés, entre autres, à la qualité des matériaux utilisés, aux conditions climatiques, au calibre des joueurs, au niveau d'entretien, etc.

On retrouve quatre types de construction différents, du plus simple au plus sophistiqué que constitue la surface synthétique lestée de granules de caoutchouc. Le terrain conventionnel est la forme la plus simple de surface sportive gazonnée et, en général, il ne peut supporter plus de 15

heures d'utilisation par semaine¹¹. Il ne s'agit ici que de gazon, établi par ensemencement ou en rouleaux, sur une surface de sol ordinaire. Le terrain technique avec sol manufacturé se distingue du précédent uniquement par l'utilisation d'un sol manufacturé au lieu de terre arable. Enfin, le gazon synthétique est composé de fibres de polyéthylène lesté de granules de caoutchouc. Cette technologie s'est développée rapidement et demande un drainage souterrain et périphérique, de même qu'une fondation granulaire et une surface synthétique. Ce type de terrain commande le plus souvent un éclairage adéquat parce qu'il permet un nombre d'heures d'utilisation élevé.

1.8.1.3 Le cadre d'organisation

Le cadre d'organisation du soccer se concentre normalement du lundi au vendredi de 18 h 00 à 20 h 30, soit l'équivalent de 2,5 heures par jour. Les terrains qui disposent d'un système d'éclairage peuvent permettre une utilisation quotidienne supplémentaire de 2,5 heures par jour, soit de 20 h 30 à 23 h 00, durant cette même période, permettant ainsi de prolonger la pratique pour les catégories d'âge supérieur. Les fins de semaine sont souvent privilégiées pour les périodes d'entraînement, pour une partie de la pratique adulte, pour certains matchs des équipes d'excellence et pour la participation ou la tenue de tournois.

Afin d'évaluer l'impact de la demande sur les terrains et ainsi en apprécier la disponibilité, nous avons émis les hypothèses suivantes :

Période de pointe sur semaine

- se situe du lundi au vendredi;
- pour les terrains sans éclairage, correspond hebdomadairement à 12,5 heures, soit de 18 h 00 à 20 h 30 (5 jours x 2,5 h = 12,5 heures);
- pour les terrains avec éclairage, correspond hebdomadairement à 12,5 heures supplémentaires par plateau, soit de 20 h 30 à 23 h 00 (5 jours x 2,5 heures = 12,5 heures), permettant une disponibilité totale de 25 heures par semaine. Toutefois, le terrain conventionnel ne peut supporter plus de 15 heures par semaine d'utilisation.

¹¹ Le lecteur peut se référer au Guide d'aménagement et d'entretien des terrains de soccer extérieurs, Gouvernement du Québec, 2005. D'ailleurs, ce guide limite le nombre d'heures d'utilisation pour les terrains de soccer conventionnel à 12 heures par semaine.

Période de la fin de semaine

- se situe le samedi et dimanche;
- pour les terrains sans éclairage, correspond aux nombres d'heures non utilisées en semaine (15 heures – 12,5 heures = 2,5 heures);
- pour les terrains avec éclairage, la disponibilité des terrains est inexistante. Chacun des terrains éclairés ayant été utilisé à pleine capacité (15 heures) pendant la période de pointe sur semaine.

La pratique du soccer

- Les joueurs qui évoluent sur des terrains à 5 et à 7 correspondent aux cohortes les moins âgées. Par conséquent, ils sont en phase d'apprentissage. Dans nos calculs, nous avons donc considéré le temps alloué aux parties locales et à l'entraînement dans l'évaluation de la disponibilité des plateaux sportifs qui leur sont alloués.
- Les catégories les moins âgées jouent entre 18 h 00 et 20 h 30 (soccer à 5 et à 7), alors que la pratique du soccer à 11 peut se prolonger jusqu'à 23 h 00.
- En ce qui concerne la pratique du soccer à 11 joueurs, seul a été considéré le temps que requièrent les parties locales, considérant que pour ces catégories, qui comprennent les joueurs les plus âgés et les catégories compétitives, les entraînements peuvent se tenir selon les disponibilités ou les fins de semaine, en dehors des heures de pointe (lundi/vendredi).

Rappelons que la pratique analysée ne tient pas compte de la pratique libre qui s'exprime sur les plateaux de soccer et qui contribue à la sur-utilisation des aires de jeu.

Le tableau suivant présente le temps nécessaire pour les parties et les entraînements en fonction du niveau de jeu des joueurs.

TABLEAU 38
Parties et entraînements selon le niveau de jeu

Catégories	Nombre moyen de joueurs / équipe	Récréatif				Ligue A				Ligue AA				Ligue AAA			
		Volume hebdomadaire d'activités				Volume hebdomadaire d'activités				Volume hebdomadaire d'activités				Volume hebdomadaire d'activités			
		Parties		Entraînements		Parties		Entraînements		Parties		Entraînements		Parties		Entraînements	
		Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée
U4	8			1	1 h												
U5	8			1	1 h												
U6	8	1	30 min	1	1 h	1	30 min	1	1 h								
U7	8	1	30 min	1	1 h	1	30 min	1	1 h								
U8	12	1	50 min	1	1 h	1	50 min	1	1 h								
U9	12	1	50 min	1	1 h	1	50 min	1	1 h								
U10	12	1	50 min	1	1 h	1	50 min	1	1 h								
U11	18	1	60 min	1	1 h	1	60 min	1	1 h	1	60 min	2	1 h				
U12	18	1	60 min	1	1 h	1	60 min	1	1 h	1	60 min	2	1 h				
U13	18	1	1h10 min	1	1 h	1	1h10 min	1	1 h	1	1h10 min	3	1 h				
U14	18	1	1h10 min	1	1 h	1	1h10 min	1	1 h	1	1h10 min	2	1 h	1	1h10 min	3	2 h
U15	18	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	2	1h30 min	1	1h30 min	3	2 h
U16	18	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	2	1h30 min	1	1h30 min	3	2 h
U17	18	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	2	1h30 min	1	1h30 min	3	2 h
U18	18	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	2	1h30 min	1	1h30 min	3	2 h
Senior	18	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	1	1h30 min	2	1h30 min	1	1h30 min	3	2 h

1.8.1.4 Le calcul de la disponibilité

Nous avons calculé la disponibilité par association en respectant les hypothèses présentées précédemment, en attribuant prioritairement et successivement les heures des terrains dédiés à 5, à 7 et finalement à 11 à la demande qui s'exprimait. Cette méthode de calcul permet d'évaluer le temps disponible, du lundi au vendredi entre 18 h 00 et 23 h 00 pour les entraînements des équipes de soccer à 11.

En tenant compte, dans nos calculs, les parties locales durant la semaine pour les équipes AA, AAA et senior, nous avons ainsi une latitude suffisante pour la tenue de compétitions durant les fins de semaine. Notre hypothèse étant de vérifier, en fonction du cadre actuel de l'organisation du soccer, l'ampleur de la demande pour soutenir l'entraînement et les joutes locales durant la semaine et d'offrir toute la latitude nécessaire à la tenue de compétitions durant la fin de semaine.

1.8.2 LA DEMANDE EN SOCCER

En 2007, les différents clubs de soccer de la Ville de Sherbrooke comptaient un total de 5 861 membres. Il s'agit d'une hausse de 340 joueurs comparativement à 2005 (6,2 %). Les joueurs mineurs représentent 86 % des membres des clubs de Sherbrooke. Il est à noter que la pratique adulte du soccer a connu une plus forte croissance que la pratique mineure entre 2005 et 2007 (12,0 % par rapport à 5,3 %). (Voir le tableau suivant)

TABLEAU 39
Évolution de la pratique du soccer entre 2005 et 2007
(en nombre de membres)

Clubs	2005	2006	2007	Variation 2005-2007
<i>Bromptonville</i>				
Mineur	241	253	235	-2,5 %
Adulte	53	55	37	-30,2 %
<i>Fleurimont</i>				
Mineur	631	627	715	13,3 %
Adulte	91	129	151	65,9 %
<i>Sherbrooke-Ouest</i>¹²				
Mineur	1 399	1 588	1 623	16,0 %
Adulte	118	118	131	11,0 %
<i>Sherbrooke</i>¹³				
Mineur	2 524	2 486	2 475	-1,9 %
Adulte	464	463	494	6,5 %
Total - Sherbrooke				
Mineur	4 795	4 954	5 048	5,3 %
Adulte	726	765	813	12,0 %
Total	5 521	5 719	5 861	6,2 %

À partir des données concernant le nombre de membres par groupe d'âge, le nombre moyen de joueurs par équipe, selon les catégories¹⁴ et le nombre d'équipes compétitives, il a été possible d'estimer le nombre total d'équipes. Résultat, le nombre d'équipes des différents clubs de soccer du territoire de Sherbrooke est estimé à 458. Les équipes masculines représentent plus de 60 % des équipes de soccer de Sherbrooke.

¹² Clubs de Rock Forest et de Saint-Élie en 2005 et 2006

¹³ Club Les Verts de Sherbrooke

¹⁴ Estimation basée sur un nombre moyen de joueurs par équipe de 8 pour le soccer à 4-5, de 12 pour le soccer à 7 et de 18 pour le soccer à 11.

TABLEAU 40
Estimation du nombre d'équipes de soccer en 2007

Catégories	Terrain	Bromptonville		Fleurimont		Sherbrooke Ouest (Rock Forest)		Sherbrooke (Verts de Sherb.)		Total Ville de Sherbrooke	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
U-04 à U-07	soccer à 5	3	5	8	18	23	43	20	47	54	113
U-08 à U-10	soccer à 7	2	3	6	8	16	22	18	34	42	67
U-11 à U-12	soccer à 11	1	1	3	3	7	8	12	14	23	26
U-13 à U-14	soccer à 11	1	1	4	2	5	7	11	12	21	22
U-15 à U-18	soccer à 11	1	2	5	3	4	5	13	12	23	22
Senior	soccer à 11	0	2	2	6	2	5	11	17	15	30
Total		8	14	28	40	57	90	85	136	178	280

Le tableau suivant présente l'évaluation du nombre d'heures nécessaires afin de combler les besoins en parties (joutes locales) et en entraînements des différentes équipes. Ces besoins sont évalués en fonction de l'âge des joueurs et de leur niveau de jeux.

TABLEAU 41
Portrait de la situation de la pratique structurée – 2007

Pratique		Nombre d'équipes	Heures / semaine (par équipe)		Total heures
			Parties locales	Entraînement	
Récréatif	U-04 à U-07	167	0,5	1	250,5
	U-08 à U-10	88	0,83	1	161,3
	U-11 à U-12	35	1	1	70
	U-13 à U-14	30	1,2	1	65
	U-15 à U-18	10	1,5	1,5	30
	Sénior	26	1,5	1,5	78
Compétitif A	U-08 à U-10	21	0,83	1	38,5
	U-11 à U-12	12	1	1	24,0
	U-13 à U-14	8	1,2	1	17,3
	U-15 à U-18	28	1,5	1,5	84
	Sénior	16	1,5	1,5	48
Compétitif AA	U-11 à U-12	2	1	2	6,0
	U-13 à U-14	3	1,2	3	12,5
	U-15 à U-18	4	1,5	3	18,0
	Sénior	2	1,5	3	9
Compétitif AAA	U-13 à U-14	2	1,2	6	14,3
	U-15 à U-18	3	1,5	6	22,5
	Sénior	1	1,5	6	7,5
Sous-total soccer à 4-5		167	0,5	1,0	250,5
Sous-total soccer à 7		109	1,7	2,0	199,8
Sous-total soccer à 11		182	19,7	39,0	506,2
Total		458	21,8	42,0	956,5

Afin de répondre au cadre d'organisation théorique de la pratique du soccer, une disponibilité de terrain équivalente à 408,5 heures pour les parties locales¹⁵ et de 548 heures pour l'entraînement des équipes est nécessaire. En ce qui a trait au nombre d'heures dévolues au soccer à 4 et à 7, elles représentent 47 % de la demande totale. En contrepartie, le soccer à 11, en parties locales, utilise 53 % du temps disponible.

Par ailleurs, le cadre d'organisation de la pratique du soccer se caractérise par une pratique de ce sport sur :

- 13 semaines pour la pratique récréative;

¹⁵ Cette demande pourrait être bonifiée de quelques heures afin de prendre en considération le temps de roulement entre les parties ou entraînements.

- 26 semaines pour la pratique compétitive en ligue A, dont 16 semaines pour les parties à l'extérieur;
- 35 semaines pour la pratique compétitive en ligue AA, dont 16 semaines pour les parties à l'extérieur;
- 48 semaines pour la pratique compétitive en ligue AAA, dont 21 semaines pour les parties à l'extérieur.

1.8.3 DISPONIBILITÉS

Le tableau suivant présente l'adéquation entre l'offre de plateaux de soccer et la demande. Tous les plateaux accessibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke sont considérés, c'est-à-dire qu'en plus des plateaux localisés dans les parcs de la ville, sont inclus les terrains de propriété scolaire disponibles.

Actuellement, l'ensemble des terrains de soccer localisés sur le territoire de la Ville de Sherbrooke sont doté d'une surface naturelle. Ils ne peuvent supporter plus de 15 heures d'utilisation par semaine.

TABLEAU 42
Demande et disponibilité des terrains de soccer accessibles
– propriétés scolaire et municipale – 2007

	Plateaux	Demande	Lundi au vendredi		Samedi au dimanche		Total Disponibilité en nombre d'heures semaine
			Disponibilité		Disponibilité		
			18h à 20h 30 (sans éclairage)	20h 30 à 23h (avec éclairage)	Sans éclairage (heures)	avec éclairage (heures)	
Soccer à 5	25	250,5	312,5	15	47,5	15	375
Soccer à 7 dédié	20	199,8	250	37,5	43	7,5	300
Soccer à 11	34	506,2	275	150	55	30	510
Total	79	956,5	780	165	335	0	1 185

Période de pointe – du lundi au vendredi :

- Terrains de soccer à 5 : l'offre actuelle permet de combler l'ensemble de la demande en terrains de soccer à 5.
- Terrains de soccer à 7 dédiés : on constate que les terrains de soccer à 7 dédiés combler toute la demande pour ce type de terrain.

- Au total, si on considère les terrains de soccer à 5 et à 7, la disponibilité actuelle des terrains de soccer à 5 et à 7 dédiés répond globalement à l'ensemble des besoins pour la pratique du soccer chez les catégories U-04 à U-10, dans la plage horaire du lundi au vendredi de 18 h 00 à 20 h 30.
- On constate donc que pour ce qui est du soccer à 11, l'offre actuelle de terrains permet de combler en partie la demande (parties et entraînements) dans la plage de temps prioritaire (lundi au vendredi soir). Selon le cadre d'organisation des équipes AA, AAA et senior, des parties et des entraînements devront se tenir les fins de semaine.

En prenant en considération que la capacité d'accueil maximale d'un terrain doté d'une surface naturelle est d'environ 15 heures par semaine (afin de maintenir en état le terrain), on constate que la demande totale en terrains de soccer peut être comblée sans sur-utiliser ces terrains.

Toutefois, il est à noter que pour satisfaire l'ensemble de la demande, il est essentiel que les terrains de soccer de propriété scolaire soient utilisés. En effet, si seuls les terrains de propriété municipale sont utilisés :

- La période de la fin de semaine devrait être utilisée à raison de 62,5 heures par semaine afin de combler l'ensemble de la demande pour le soccer à 5 et à 43 heures par semaine pour combler la demande pour le soccer à 7.
- La disponibilité en semaine pour la pratique du soccer à 11 serait ainsi de 285 heures (150 h + 137,5 h). Une partie de la demande d'heures (57,5 heures) pour les parties et les entraînements devraient être déplacée dans le samedi et le dimanche pour la pratique de soccer à 11 joueurs afin de ne pas sur-utiliser les terrains. Malgré cela, il y a un manque de disponibilité évaluée à 161,5 heures pour soutenir la pratique du soccer à 11.

TABLEAU 43
Demande et disponibilité des terrains de propriété municipale seulement – soccer – 2007

	Plateaux	Demande	Lundi au vendredi Disponibilité		Samedi au dimanche Disponibilité		Total Disponibilité Nombre d'heures semaine
			18h à 20h 30	20h 30 à 23h (avec éclairage)	Sans éclairage (heures)	avec éclairage (heures)	
Soccer à 5	25	250,5	312,5	0	62,5	0	375
Soccer à 7 dédié	17	199,8	212,5	0	43	0	255
Soccer à 11	23	506,2	150	137,5	30	27,5	345
Total	65	956,5	675	137,5	135	27,5	975

Trois projets d'implantation de terrains de soccer synthétiques à 11 ont été identifiés (Université de Sherbrooke, Université Bishop et parc Sylvie-Daigle). La capacité d'accueil maximale d'un terrain doté d'une surface synthétique pour le soccer est de 50 heures par semaine. Ces ajouts permettront d'accroître l'offre actuelle qui est jugée adéquate, mais serrée si on considère l'ensemble des terrains accessibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Le calcul de l'utilisation réelle des plateaux reste cependant au cœur de la problématique pour l'ensemble des organismes sportifs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Dans le contexte que l'offre de terrains semble adéquate, mais serrée, il appert que certains plateaux sportifs, surtout ceux de propriété scolaire ne devraient peut-être pas être recensés puisque leurs surfaces de jeu ne sont pas suffisamment adéquates (voir le mémoire déposé par Soccer Sherbrooke et l'Association régionale de soccer de l'Estrie, p.3). Cette situation soulève la question pertinente d'intégrer à l'intérieur des ententes scolaires municipales non seulement les heures d'utilisation, mais aussi le souci de la qualité des infrastructures scolaires existantes de même que la concertation des intervenants.

Il est important de rappeler ici que les terrains de soccer sont aussi utilisés pour la pratique d'autres sports. Ils servent notamment à de la pratique libre, à d'autres activités sportives et à des activités récréatives des arrondissements. Ainsi, leur utilisation par d'autres clientèles peut avoir des incidences énormes sur leur qualité. Par conséquent, leur popularité et les pressions pour augmenter leur nombre ne sont pas seulement attribuables à la pratique du soccer. Il faut aussi

tenir compte de nouvelles pratiques sportives en émergence, notamment le football (touch football et flag football) et l'Ultimate.

1.8.3.1 La pratique du football

La pratique du football au Québec aurait triplé depuis 10 ans et pour la même période, cette discipline sportive a quadruplé sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Il existe présentement plus de 1 050 joueurs encadrés par 150 entraîneurs. Globalement, la pratique du football génère annuellement 4 121 heures d'activités physiques. La pratique du football se joue présentement sur une période de huit (8) mois par année. Les principales périodes d'activités sont l'automne et le printemps. Cette situation entraîne des problèmes de cohabitation avec les autres sports extérieurs en augmentant ainsi l'utilisation des surfaces naturelles existantes (terrains de soccer).

Pour ces organismes sportifs, la concertation scolaire municipale apparaît donc comme un facteur déterminant afin de garantir la réussite à long terme du plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la Ville de Sherbrooke. Les facteurs suivants devront y être notamment statués : l'accessibilité, la disponibilité, les conditions d'utilisation, la qualité des équipements et la concertation des intervenants.

De plus, nonobstant le fait qu'il manque de lieux adéquats pour la pratique du football, il y a une absence de plan d'utilisation concerté des terrains existants éclairés et règlementaires sur le territoire.

1.8.3.2 La pratique de l'Ultimate

L'ultimate est un sport collectif opposant deux équipes qui, au moyen de passes, tentent de faire progresser le frisbee vers le camp opposé. Un point est marqué quand l'un des joueurs reçoit correctement le frisbee dans la zone adverse. Ce sport, originaire des États-Unis est de plus en plus pratiqué au Québec. Le terrain est de forme rectangulaire avec deux zones de buts à chaque extrémité. Il correspond sensiblement au terrain de football (110 m x 37 m).

Ce sport est en croissance sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Seulement deux (2) terrains à 11 possèderaient la longueur suffisante pour pratiquer ce sport de façon règlementaire. La modification de certains terrains de soccer à 11 possédant 1 ou 2 buts amovibles ou encore la

transformation de certains terrains de balle pourrait peut-être mener à la création de terrains dédiés à cette discipline sportive.

1.8.4 CONSTATS

- On retrouve 91 terrains de soccer sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, pour un ratio d'un terrain de soccer pour 295 personnes; 65 de ces terrains sont de propriété municipale et 26 sont de propriété scolaire.
- 78 terrains sont accessibles à la Ville de Sherbrooke, un ratio d'un terrain de soccer «accessible» pour 344 personnes.
- En 2007, les différents clubs de soccer de la Ville de Sherbrooke comptaient un total de 5 861 membres, répartis dans approximativement 458 équipes.
- Afin de répondre au cadre d'organisation théorique de la pratique du soccer, une disponibilité de terrain, équivalente à 956,5 heures pour les entraînements et les parties locales des équipes, est nécessaire.
- Si on considère les terrains de propriété municipale sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, on constate que la demande totale en terrains de soccer ne peut être comblée sans sur-utiliser ces terrains. Il existe notamment un manque important de terrains à 11 joueurs pour satisfaire les besoins en nombre d'heures. Il est donc essentiel que les terrains de soccer de propriété scolaire soient utilisés.
- Le calcul de l'utilisation réelle des plateaux reste cependant au cœur de la problématique pour l'ensemble des organismes sportifs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Dans le contexte que l'offre de terrains semble adéquate, mais serrée, il appert que certains plateaux sportifs, surtout ceux de propriété scolaire ne devraient peut-être pas être recensés puisque leurs surfaces de jeu ne sont pas suffisamment adéquates. Cette situation soulève la question pertinente d'intégrer à l'intérieur des ententes scolaires municipales non seulement les heures d'utilisation, mais aussi le souci de la qualité des infrastructures de même que la concertation des intervenants.
- Les pressions pour augmenter le nombre de terrains n'est pas seulement attribuable à la pratique du soccer. Il est important de rappeler ici que les terrains de soccer sont aussi utilisés pour la pratique d'autres sports. Ils servent notamment à de la pratique libre, à d'autres activités sportives et à des activités récréatives des arrondissements. Ainsi, leur utilisation par d'autres clientèles peut avoir des incidences énormes sur leur qualité. Un plan d'intervention devrait également tenir compte de nouvelles pratiques sportives en émergence, notamment le football (touch football et flag football) et l'Ultimate.
- Le bon état des installations sportives et des surfaces est une condition essentielle à leur utilisation optimale et à la satisfaction des joueurs. L'entretien joue un rôle déterminant et nécessite une excellente planification. Il est impératif de se rappeler qu'en cas de sur-

utilisation, on ne peut pas maintenir les installations en bonnes conditions. Une bonne planification des installations doit intégrer toutes les notions liées aux choix des surfaces, au contrôle de l'utilisation ainsi qu'à l'entretien.

- Les trois projets de terrains synthétiques permettront de mieux combler la demande actuelle. La combinaison de divers types de terrains dans un parc d'équipements devient ainsi un outil intéressant dans la mesure où chaque type de terrain est utilisé à bon escient.

1.8.5 PISTES DE RÉFLEXION ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INTERVENTION

Il est essentiel pour la Ville de Sherbrooke de s'assurer la disponibilité des terrains de soccer de propriété scolaire via des protocoles d'ententes pour répondre aux besoins de la pratique communautaire. La pratique du soccer se fait principalement lors de la période estivale, ce qui ne cause généralement pas de problèmes de cohabitation avec la pratique scolaire.

Le calcul de l'utilisation réelle des plateaux reste cependant au cœur de la problématique pour l'ensemble des organismes sportifs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Dans le contexte que l'offre de terrains semble adéquate, mais serrée (surtout en ce qui concerne les terrains de soccer à 11) et le fait que certains terrains ne devraient peut-être pas être recensés puisque leurs surfaces de jeu ne sont pas suffisamment adéquates et qu'ils servent aussi à d'autres activités sportives et communautaires, il serait pertinent d'envisager de développer la notion de terrains dédiés à certaine pratique sportive ou encore de développer le concept de terrains d'honneur.

La combinaison de divers types de terrains dans un parc d'équipements diversifiés devient ici un outil intéressant dans la mesure où chaque type de terrain est utilisé à bon escient. Compte tenu des besoins et des pratiques actuelles, l'idée de conférer le statut de terrain d'honneur à certains terrains est souhaitable. Ces terrains pourront être destinés presque exclusivement aux matchs d'importance, les pratiques et les autres matchs secondaires étant relégués à des terrains d'utilisation courante. Ces terrains devront être soumis à un contrôle strict d'utilisation, afin de les maintenir dans un état optimal.

Les terrains synthétiques ne remplaceront jamais les terrains gazonnés dont disposent actuellement les municipalités, ne serait-ce que par des coûts d'immobilisations importants qu'entraîne leur implantation. Les propriétés de terrain naturel sont performantes lorsque sa surface est bien entretenue, car le gazon en bon état demeure une surface de choix pour la

pratique du soccer et les autres sports de ballon. Par contre, le terrain à surface naturelle doit être soumis à un contrôle plus strict d'utilisation et d'entretien pour lui permettre de se maintenir dans un état optimal. Le nombre d'heures d'utilisation dépend de plusieurs facteurs liés, entre autres, à la qualité des matériaux utilisés, aux conditions climatiques, au calibre des joueurs, au niveau d'entretien, etc.

Bien que le nombre de terrains de soccer sur le territoire de la Ville de Sherbrooke soit suffisamment adéquat, en tenant compte des nouveaux projets de terrains de soccer synthétiques, ces terrains sont inégalement répartis sur le territoire et dans certains cas, ils ne sont pas en nombre suffisant. On peut ainsi imaginer plusieurs scénarios d'intervention, en tenant compte des particularités de chaque arrondissement, pour améliorer la qualité de certaines surfaces naturelles existantes. Cette stratégie vise la revalorisation des surfaces naturelles existantes par la mise en place d'un véritable programme d'entretien et de rénovation des surfaces naturelles, de manière à mieux gérer leur utilisation. On pense aussi ici au remplacement de certains terrains avec des surfaces techniques irriguées et drainées avec sol manufacturé pour les terrains de soccer éclairés existants.

Dans ce contexte, les orientations suivantes sont recommandées :

- 1) en relation avec la demande, rehausser la qualité et l'aménagement de certains terrains de soccer de manière à combiner la gestion de divers types de surfaces, dans le cadre d'une stratégie globale d'amélioration des terrains de soccer de surfaces naturelles existants;
- 2) déterminer et dédier la vocation de certains terrains de soccer sur les territoires de chaque arrondissement de manière à mieux contrôler leur accès et de mettre en place des pratiques courantes plus adaptées à cette discipline en termes de pratique de compétition, tout en tenant compte de la pratique récréative;
- 3) étudier la possibilité de mettre en place dans le cadre d'un plan de gestion structurée, la notion de terrain d'honneur dédié presque exclusivement aux matchs d'importance ou à certaines disciplines sportives de manière à permettre un meilleur contrôle de leur utilisation, afin de les maintenir dans un état optimal;

- 4) réviser et mettre en place un programme plus rigoureux d'entretien et de rénovation des surfaces naturelles existantes, permettant ainsi une utilisation plus adéquate de ces espaces;
- 5) maximiser l'offre de services à la population dans le cadre des protocoles existants ou encore, négocier de nouveaux protocoles d'ententes avec les institutions scolaires de manière à assurer une utilisation optimale de l'ensemble des terrains disponibles sur le territoire. Ces ententes devront tenir compte de l'accessibilité et de la disponibilité des équipements, de même que de leurs conditions d'utilisation (gestion des plateaux sportifs, sécurité, surveillance, entretien et tarification);
- 6) optimiser le programme de gestion des terrains de soccer synthétiques projetés de manière à permettre une utilisation planifiée de l'offre actuelle et de diminuer la pression sur l'utilisation des surfaces naturelles;
- 7) gérer l'utilisation des surfaces naturelles existantes (accessibilité, surveillance, entretien, mauvaises conditions climatiques), de manière à optimiser leur utilisation respective tout en tenant compte des nouvelles disciplines sportives en émergence.

1.9 ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS DE BALLE

L'analyse de l'offre et de la demande en terrains de balle est généralement associée à deux types d'activités, soit le baseball et la balle-molle. Les dimensions des terrains varient en fonction de la discipline et des catégories d'âge des joueurs.

La pratique du baseball a connu une décroissance au cours des dernières années. Entre 2002 et 2006, le nombre d'équipes inscrites à la Fédération de baseball amateur, dans l'ensemble du Québec, est passé de 2 145 à 1 624, soit une baisse de 24 %. Dans l'Estrie, la décroissance de la popularité du baseball était encore plus marquée avec une diminution de 35 % du nombre d'équipes entre 2002 et 2006 (133 en 2002 et 87 en 2006).

De son côté, la pratique de la balle-molle est surtout reliée à une activité adulte. Ce sport est un descendant direct du baseball, mais diffère de ce dernier par différents aspects, notamment que la balle est plus grande et le terrain plus petit. Nous supposons que la pratique de la balle-molle connaît également une décroissance.

1.9.1 L'OFFRE EN TERRAINS DE BALLE

On retrouve sur le territoire de la Ville de Sherbrooke 27 terrains de balle. Un ratio d'un terrain de balle pour 5 354 personnes. Parmi ces terrains, 17 disposent d'un système d'éclairage.

TABLEAU 44
Inventaire des terrains de balle - Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Terrain		Total	Ratio population par équipement
	éclairé	non-éclairé		
1. de Brompton	1	1	2	3 008
2. de Fleurimont	5	6	11	3 925
3. de Lennoxville	0	1	1	5 380
4. du Mont-Bellevue	5	0	5	6 440
5. de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	6	0	6	5 088
6. de Jacques-Cartier	0	2	2	15 560
Total - Ville de Sherbrooke	17	10	27	5 354
Indicateur témoin	130	66	196	4 881

Dans un contexte où la pratique des sports de balle (baseball) est en décroissance et où l'offre de terrains est supérieure à la demande, une rationalisation du nombre de terrains disponibles est possible. Cette rationalisation doit être faite tout en conservant les surfaces sportives existantes les plus appropriées (une bonne relation qualité et niveau de desserte convenable) aux besoins de chaque arrondissement. On pense ici à une meilleure intégration de l'offre et de la demande, tout en respectant un niveau approprié de desserte à chaque installation.

À Sherbrooke, l'utilisation des terrains de balle au niveau mineur est essentiellement associée à la pratique du baseball. Afin de bien saisir la distribution de la demande, nous avons cumulé pour l'Association du baseball mineur de Sherbrooke le nombre d'équipes et de joueurs par catégorie, le temps que ces pratiques requièrent en termes de joutes et d'entraînements sur les terrains de la Ville de Sherbrooke.

1.9.1.1 Le cadre d'organisation

Le cadre d'organisation de la pratique du baseball se concentre du lundi au vendredi de 18 h 00 à 20 h 30, soit l'équivalent de 2 heures 30 minutes par jour pour les tout-petits. Dix (10) des terrains localisés sur le territoire de Sherbrooke n'ont pas d'éclairage, alors que dix-sept (17) terrains disposent d'un système d'éclairage et permettent ainsi une utilisation quotidienne supplémentaire de 2 heures par jour, soit de 20 h 30 à 22 h 30 durant cette même période pour les catégories d'âge supérieur. Les fins de semaine sont privilégiées pour les périodes d'entraînement, une partie de la pratique adulte, certains matchs des équipes d'excellence et la tenue de tournois.

Afin d'évaluer l'impact de la demande sur les terrains et ainsi en apprécier la disponibilité, nous avons émis les hypothèses suivantes :

- Période de pointe sur semaine – du lundi au vendredi - terrains avec éclairage : 22 heures 30 minutes par plateau, par semaine, soit de 18 h 00 à 22 h 30 (5 jours x 4,5 heures).
- Les joueurs qui évoluent sur les terrains de plus petites dimensions sont en phase d'apprentissage et correspondent aux cohortes les moins âgées. Dans nos calculs, nous avons donc considéré le temps alloué aux parties et à l'entraînement dans l'évaluation de la disponibilité des plateaux sportifs qui leur sont alloués.

- Les catégories les moins âgées jouent plus tôt en soirée, soit entre 18 h 00 et 20 h 30.
- La pratique analysée ne tient pas compte de la pratique libre qui s'exprime sur les terrains de balle et qui peut contribuer à la sur-utilisation de ces aires de jeu.

1.9.1.2 Le calcul de la disponibilité

Nous avons calculé la disponibilité par association en respectant les hypothèses présentées précédemment. Cette méthode de calcul permet d'évaluer le temps disponible du lundi au vendredi entre 18 h 00 et 22 h 30 pour les entraînements et les parties des équipes de balle-molle et de baseball.

1.9.1.3 La demande – baseball

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la pratique du baseball entre 2005 et 2007. On constate que la pratique de ce sport varie, augmentant entre 2005 et 2006, pour ensuite chuter en 2007¹⁶.

TABLEAU 45
Évolution de la pratique du baseball entre 2005 et 2007 – nombre de joueurs

Catégories	2005	2006	2007
Expos - 4-7 ans	51	103	47
Atome - 8-9 ans	74	66	48
Moustique - 10-11 ans	78	74	60
Pee wee - 12-13 ans	71	71	56
Bantam - 14-15 ans	72	59	56
Midget - 16-18 ans	12	13	33
Total - joueurs	358	386	300

Selon les données fournies par la Ville de Sherbrooke, la demande hebdomadaire en terrains de balle pour les ligues mineures est d'un peu plus de 300 heures les soirs de semaine et de 228 heures le samedi et le dimanche.

¹⁶ Il est à noter qu'en 2007, environ 50 joueurs ont dû être refusés en raison de leur inscription après la date limite.

TABLEAU 46
Évolution de la demande exprimée en heures/plateaux pour la période entre 2005 et 2007

Arrondissement	2005		2006		2007	
	Soir sem.	Fin de sem.	Soir sem.	Fin de sem.	Soir sem.	Fin de sem.
1. de Brompton	2	3	2	3	2	3
2. de Fleurimont	147	102	129,5	102	123,5	102
3. de Lennoxville	12	3	12	3	12	3
4. du Mont-Bellevue	26	45	33	45	33	45
5. de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	95	27	93,5	27	93,5	27
6. de Jacques-Cartier	40	48	40	48	40	48
Ville de Sherbrooke	322	228	310	228	304	228

Il est à noter que ce ne sont pas tous les terrains de balle qui sont utilisés. En 2007, 23 des 26 terrains de balle de la ville étaient utilisés pour le baseball mineur; 15 de ceux-ci étaient éclairés. Il existe donc un excédent de 3 terrains, dont 2 sont non-éclairés.

Diverses ligues de balle-molle et de baseball adultes utilisent également certains de ces terrains de balle de la Ville de Sherbrooke; 6 des terrains sont utilisés à la fois pour la pratique mineure et adulte.

1.9.2 DISPONIBILITÉS

Sur la base du cadre d'organisation présenté ci-dessus, un terrain est généralement disponible 22 heures 30 minutes en semaine ainsi que le samedi et le dimanche (maximum de 14 heures par jour).

Selon la demande exprimée au cours des dernières années, 14 terrains de balle éclairés seraient nécessaires afin de combler les besoins des équipes de baseball juvéniles.

Les ligues de balle et de baseball senior peuvent justifier la présence de quelques terrains supplémentaires.

1.9.3 CONSTATS

- On retrouve 27 terrains de balle sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, 17 de ceux-ci disposent d'un système d'éclairage.

- En 2007, 300 jeunes pratiquaient le baseball. Il s'agit d'une diminution comparativement à 2005 et 2006.
- Afin de répondre à la demande pour la pratique du baseball, une disponibilité de terrains, équivalente à 532 heures par semaine pour les entraînements et les parties locales des équipes, est nécessaire.
- Sur la base de la demande exprimée au cours des dernières années, 14 terrains de balle éclairés seraient nécessaires afin de combler les besoins des équipes de baseball de niveau mineur.
- Diverses ligues de balle-molle et de baseball adultes utilisent également des terrains de balle de la Ville de Sherbrooke et peuvent justifier de conserver ces terrains dans certains cas.

1.9.4 PISTES DE RÉFLEXION ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INTERVENTION

Dans un contexte où la pratique des sports de balle est en décroissance et où l'offre de terrains est supérieure à la demande, une rationalisation du nombre de terrains disponibles serait souhaitable.

Bien que le nombre de terrains de baseball soit plus élevé que la demande actuelle, ces terrains sont inégalement répartis sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Cette rationalisation doit donc être faite, tout en conservant les surfaces sportives existantes les plus appropriées (une bonne relation qualité et niveau de desserte convenable) en rapport avec les besoins de chaque arrondissement. On pense ici à une meilleure intégration de l'offre et de la demande, tout en respectant un niveau approprié de desserte à chaque installation.

1.10 ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS DE TENNIS

Cette section présente le portrait de l'offre et de la demande en matière d'activités de tennis.

1.10.1 L'OFFRE

Actuellement, on retrouve sur le territoire de la Ville de Sherbrooke 74 terrains de tennis extérieurs, pour un ratio d'un terrain par 1 954 personnes. Ce ratio est de beaucoup supérieur à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec (1 terrain pour 3 310 personnes).

TABLEAU 47
Inventaire des terrains de tennis extérieurs, Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Terrains	Population	Ratio population par équipement
1. de Brompton	3	6 015	2 005
2. de Fleurimont	18	39 250	2 181
3. de Lennoxville	12	5 380	448
4. du Mont-Bellevue	16	32 200	2 013
5. de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	13	30 530	2 348
6. de Jacques-Cartier	12	31 120	2 593
Ville de Sherbrooke	74	144 570	1 954
Indicateur témoin	289	956 619	3 310

Cependant, la Ville de Sherbrooke n'a pas accès à tous les plateaux scolaires sur son territoire. Ainsi, pour l'arrondissement de Lennoxville, on constate qu'aucun terrain de tennis éclairé de l'Université Bishop n'est présentement utilisé.

Lorsqu'on examine le nombre de terrains « accessibles » sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, il se compare toujours avantageusement à la moyenne des municipalités observées, avec un ratio d'un terrain pour 2 259 personnes (voir le tableau suivant). De plus, la Fédération québécoise de tennis, maintenant Tennis Québec, mentionne qu'il faut compter environ deux courts de tennis par tranche de population. Selon ce principe, pour répondre à la demande, nous devrions donc compter sur un nombre de 58 terrains disponibles ($144\,570/5000 \times 2$).

Tableau 48
Inventaire des terrains de tennis « accessibles » par la Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Terrains	Population	Ratio population par équipement
1. de Brompton	3	6 015	2 005
2. de Fleurimont	18	39 250	2 181
3. de Lennoxville	2	5 380	2 690
4. du Mont-Bellevue	16	32 200	2 013
5. de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	13	30 530	2 348
6. de Jacques-Cartier	12	31 120	2 593
Ville de Sherbrooke	64	144 570	2 259
Indicateur témoin	289	956 619	3 310

On constate que l'arrondissement de Lennoxville est le moins pourvu en terrains de tennis disponibles avec un ratio d'un terrain pour 2 690 personnes. Il est à noter que l'offre sur le territoire de cet arrondissement est grandement tributaire de l'Université Bishop où l'on retrouve 10 terrains. D'ailleurs, dans le cadre de la candidature de la Ville de Sherbrooke pour recevoir des événements d'envergure nationale et internationale, notamment les Jeux du Canada, une entente d'utilisation de ces terrains à des fins communautaires au terme des jeux pourrait être possible.

Avec un ratio d'un terrain de tennis « accessible » pour 2 259 personnes, la Ville de Sherbrooke se compare toujours avantageusement à la moyenne de plusieurs municipalités témoins, de même que du nombre suggéré par Tennis Québec (58 terrains comparativement à 64 terrains de tennis disponibles).

Une analyse plus exhaustive de l'état des courts de tennis (55 courts visités) faite par le Club de tennis de Sherbrooke et l'École de tennis Tennestrie, dénote qu'ils ne sont en général plus conformes à une pratique récréative sécuritaire. Cette évaluation a été faite à partir de quatre critères : la qualité des surfaces et de l'éclairage, la présence de clôture en bonne état et les espaces de dégagements.

Près de la moitié des terrains sont en poussières de pierre. On dénote également la présence de deux terrains en terre battue et de trois terrains en gazon synthétique. Les autres terrains sont en acrylique et en asphalte. En général, l'achalandage a un impact important sur la durabilité (qualité) de la surface. Il a également des conséquences sur l'entretien périodique d'une surface en terre battue ou en gazon synthétique. Plus elles sont utilisées, plus ces deux surfaces nécessitent un entretien minutieux et fréquent. Au Québec, on retrouve principalement trois (3) types de recouvrement : les surfaces dures, celles en terre battue et les terrains de gazon synthétique. La *United State Court Tennis & Track Builders Association* divise les surfaces en deux catégories : dures, dont l'asphalte ou le ciment est recouvert d'un revêtement acrylique ou d'un revêtement enduit d'un coussin et molles, soit le gazon naturel, le gazon synthétique et la terre battue. En général, la terre battue et le gazon synthétique sont prisés par les joueurs parce qu'ils sont moins durs pour les pieds, le dos et les jambes. Les terrains en terre battue, ou faits de gazon synthétique, sont généralement moins coûteux à construire que les courts revêtus d'une surface dure. Cependant, ils nécessitent un entretien quotidien ainsi qu'une réfection ou un resurfaçage annuel.¹⁷

D'autre part, on dénote la présence d'un centre de tennis intérieur doté de 5 terrains à Sherbrooke. Ce centre est localisé sur le territoire de l'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville. La pratique du tennis à l'intérieur est également possible dans plusieurs gymnases.

1.10.2 LA DEMANDE

1.10.2.1 Pratique libre estivale

Le tennis est principalement associé à une pratique libre. Celle-ci se déroule surtout lors de la période estivale.

Essentiellement, l'utilisation des terrains de tennis extérieurs pour la pratique libre se fait dans un cadre de premier arrivé, premier servi, avec rotation aux heures. Ce système, quoiqu'étant favorable à la pratique spontanée du tennis, engendre certaines problématiques, particulièrement aux heures de pointe. En effet, des périodes d'attente de 60 à 90 minutes sont fréquentes. De

¹⁷ LÉVESQUE, Réjean, Les courts : construction et réfection, Tennis Québec

plus, en raison de la politique de rotation aux heures, les gens n'utilisent souvent pas les terrains de 5 à 30 minutes avant les périodes de rotation, et ce même s'ils sont libres, puisque s'ils le font, ils risquent fortement d'être exclus de ces terrains à la période de rotation. Il arrive donc que des terrains soient libres et que des gens attendent.

1.10.2.2 Pratique structurée estivale

Seuls les trois terrains du parc du Mont-Bellevue bénéficient d'un encadrement tennistique ainsi que d'un système de réservation. Environ 150 personnes sont membres du Club de tennis de Sherbrooke.

TABLEAU 49
Évolution du nombre de membres, Club de Sherbrooke

	2004	2005	2006	Variation 2004-2006
Nombre de membres	150	150	152	1,3 %

Il est à noter que le nombre de membres pourrait être à la hausse si des terrains supplémentaires étaient disponibles. En effet, les responsables du club limitent le nombre de membres afin que ces derniers aient un accès adéquat aux terrains.

On constate une augmentation de la fréquence de la pratique du tennis chez les membres au cours des dernières années. Lors de la saison 2006, chacun des trois terrains du parc étaient utilisés en moyenne 41 heures par semaine, alors qu'en 2004, l'utilisation moyenne d'un terrain était de 36 heures par semaine (pour une hausse de 16 % entre 2004 et 2006).

TABLEAU 50
Nombre d'heures de location hebdomadaire des trois terrains de Mont-Bellevue

	2004	2005	2006
Total - parc	107	117	124
Moyenne par terrain	36	39	41

1.10.2.3 Pratique structurée hivernale

Depuis 2004, plus de 1 000 joueurs différents ont effectué une réservation d'un terrain de tennis au Centre récréatif de Rock Forest. Environ 700 joueurs (membres et non-membres) utilisent les terrains du centre chaque semaine, et ce sur une période de 35 semaines. Durant la période hivernale, on enregistre également une activité tennistique au Cégep et à l'Université de Sherbrooke.

Au Centre récréatif de Rock Forest, on constate une augmentation de la moyenne hebdomadaire des heures de locations des terrains du centre au cours des trois dernières années. Celle-ci est passée de 32 heures par terrain en 2004 à 45 heures par terrain en 2006, pour une augmentation totale de 38 %.

TABLEAU 51
Nombre d'heures de location hebdomadaire des cinq terrains
au Centre récréatif de Rock Forest

	2004	2005	2006
Total - Centre	162	184	223
Moyenne par terrain	32	37	45

1.10.2.4 Pratique structurée estivale – évolution du nombre de participants

La pratique structurée est essentiellement associée à la formation des mineurs, au tennis scolaire, aux camps de jour (OTJ) et aux cours de tennis adultes. Depuis 2004, plus de 3 700 personnes ont participé à l'une ou l'autre des activités estivales ou hivernales, pour une moyenne d'un peu plus de 900 participants par année.

TABLEAU 52
Nombre de participants – pratique organisée du tennis, Ville de Sherbrooke

	Total 2004-2007	Moyenne annuelle
Formation des mineurs	971	243
Initiation - camps de jour	545	136
Tennis scolaire	1 822	456
Cours adultes (excluant cours privés)	395	99
Total	3 733	933

Le tennis scolaire est l'activité tennistique qui bénéficie du plus grand nombre de participants. Cette activité se déroule essentiellement dans les gymnases des 16 écoles participantes.

Outre les terrains du parc Mont-Bellevue, les terrains de tennis de 7 parcs ont été utilisés à des fins d'activités dirigées (essentiellement des cours).

TABLEAU 53
Utilisation des terrains, en heures, durant la période estivale
– activités dirigées, Ville de Sherbrooke, 2007

Arrondissement	Total	Moyenne hebdomadaire
1. de Brompton	0	0
2. de Fleurimont	30	5
3. de Lennoxville	0	0
4. du Mont-Bellevue	45	8
5. de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	94	16
6. de Jacques-Cartier	160	27
Ville de Sherbrooke	329	55

On constate qu'outre l'arrondissement de Mont-Bellevue, qui dédie 3 terrains à son club de tennis et alloue 8 heures de disponibilité de terrains à des fins d'activités dirigées sur des terrains localisés dans deux autres parcs, l'arrondissement de Jacques-Cartier est celui qui alloue le plus grand nombre d'heures aux activités dirigées de tennis.

Au cours des dernières années, on a observé, sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, une augmentation de la pratique du tennis dans un environnement structuré. Sans restreindre la pratique spontanée du tennis, il serait intéressant de développer un système de réservation et d'accroître l'encadrement tennistique sur certains terrains de tennis, et ce dans chacun des arrondissements. Un projet pilote en tennis a été élaboré par le Club de tennis de Sherbrooke. Les objectifs de ce projet sont notamment d'optimiser l'utilisation des sites de différentes surfaces par un système de réservation, mieux servir les citoyens et supporter le club dans son développement. De plus, par cette gestion tennistique, il serait possible de rejoindre les objectifs de la nouvelle politique du sport de la Ville de Sherbrooke¹⁸.

¹⁸ Source : Projet pilote en tennis, Présenté par Le Club de tennis de Sherbrooke à la Ville de Sherbrooke (par François Lefebvre, Président, et Jean-Jacques Belliard, Vice-président), Novembre 2004.

Dans un premier temps, la mise en place d'un projet pilote au cours d'une période estivale serait amplement souhaitée. Par la suite, il serait utile de procéder à une analyse de l'expérience. Si celle-ci s'avère concluante, l'extension du projet à l'ensemble de la Ville de Sherbrooke pourrait être fortement envisagée.

1.10.3 CONSTATS

- On retrouve 74 terrains de tennis extérieurs sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, pour un ratio d'un terrain par 1 954 personnes. Cependant, la Ville de Sherbrooke n'a pas accès à tous les plateaux scolaires sur son territoire. Avec un ratio d'un terrain de tennis « accessible » pour 2 259 personnes, la Ville de Sherbrooke se compare toujours avantageusement à la moyenne de plusieurs municipalités.
- On dénote également la présence d'un centre dédié au tennis intérieur, doté de 5 terrains de tennis, sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. On retrouve aussi une pratique du tennis intérieur au Cégep et à l'Université de Sherbrooke.
- Une analyse plus poussée de l'état des courts existants (55 courts de tennis visités) sur le territoire de la Ville de Sherbrooke dénote que les installations sont dans son ensemble très vieilles et elles ne sont plus conformes à une pratique récréative agréable et sécuritaire.
- Les terrains en terre battue ou faits de gazon synthétique nécessitent un entretien quotidien ainsi qu'une réfection ou un resurfacement annuel.
- Le tennis est principalement associé à une pratique libre qui se déroule surtout lors de la période estivale.
- Actuellement, l'utilisation des terrains de tennis extérieurs pour la pratique libre se fait essentiellement dans un cadre de premier arrivé, premier servi, avec rotation aux heures. Ce système engendre certaines problématiques, surtout aux heures de pointe.
- L'arrondissement de Mont-Bellevue est le seul où on retrouve des terrains (3) avec un système de réservation et un encadrement tennistique. Le Club du Mont-Bellevue supervise la pratique du tennis sur ces terrains.
- Environ 150 personnes sont membres du Club du Mont-Bellevue. Le nombre de membres pourrait être à la hausse si des terrains supplémentaires étaient disponibles.
- Depuis 2004, plus de 3 700 personnes se sont adonnées à la pratique organisée du tennis (formation des mineurs, tennis scolaire, camps de jour (OTJ) et cours de tennis adultes).

1.10.4 PISTES DE RÉFLEXION ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INTERVENTION

Le nombre de terrains de tennis est supérieur à la demande. Une rationalisation est donc possible, mais elle doit être faite tout en conservant les surfaces sportives existantes les plus appropriées (une bonne relation qualité et niveau de desserte convenable) en relation avec les besoins de chaque arrondissement. On pense ici à une meilleure intégration de l'offre et de la demande, tout en respectant un niveau approprié de desserte à chaque installation.

Dans ce contexte, il serait souhaitable de développer des sites comportant plus de quatre (4) courts de tennis par site, allant jusqu'à six (6) courts de tennis par site. De plus, chaque arrondissement devrait comprendre au moins deux (2) sites conformes aux règles qui régissent le tennis récréatif tant au niveau des espaces de dégagement qu'au niveau de l'éclairage.

La terre battue et le gazon synthétique semblent encore très prisés par les joueurs. Ils nécessitent cependant un entretien quotidien ainsi qu'une réfection ou un resurfaçage annuel. La qualité des terrains dépend de plusieurs facteurs liés, entre autres, au type de surface, aux conditions climatiques, au niveau d'entretien, etc. Dans le contexte actuel, il nous apparaît essentiel de mettre en place un programme plus rigoureux d'entretien et de rénovation des surfaces existantes, permettant ainsi une utilisation plus agréable des espaces, au bénéfice des usagers. Parce qu'ils nécessitent peu d'entretien, le remplacement de certaines surfaces en terre battue pourrait être fait par une surface en plexipave.

Dans ce sens, les orientations suivantes sont recommandées :

- La terre battue constitue une excellente surface sportive, encore très prisée par les amateurs de tennis. Dans ce contexte, il y aurait lieu de mettre en place un programme plus rigoureux d'entretien et de rénovation de ces surfaces sportives existantes, puisqu'elles représentent un actif tennistique reconnu. Dans certains cas, il pourrait être opportun parce qu'il nécessite peu d'entretien d'utiliser une surface en plexipave (6 couches minimales).
- Entreprendre un exercice de rationalisation, de manière à créer des pôles de développement de ce sport, tout en maintenant un niveau adéquat de l'offre afin de soutenir la pratique récréative à l'intérieur de chaque arrondissement. Il serait ainsi opportun de créer au moins deux (2) sites de terrains de tennis règlementaires par arrondissement comportant au minimum de quatre (4) à six (6) courts de tennis par site. Ces sites permettront ainsi de maximiser le développement du tennis tant au niveau récréatif que compétitif de même que

de permettre une meilleure gestion des surfaces sportives (accessibilité, entretien et développement).

- Au cours des dernières années, on a observé, sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, une augmentation de la pratique du tennis dans un environnement structuré. Sans restreindre la pratique libre du tennis, il serait intéressant de développer l'encadrement tennistique sur certains terrains de tennis, et ce dans chacun des arrondissements;

1.11 ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS DE SPORTS DE GLISSE

Le Québec possède plus de 80 stations de ski, réparties dans 16 régions touristiques. Ces stations sont pour la plupart de propriété privée, mais il existe près de 30 stations de ski gérées par des organismes municipaux ou paramunicipaux (OBNL).

1.11.1 SKI ALPIN

Située au cœur de la Ville de Sherbrooke, à deux pas des quartiers résidentiels de l'arrondissement de Mont-Bellevue, la station de ski Mont Bellevue permet aux Sherbrookoïses de se divertir pendant les jours d'hiver. La station, qui a vu le jour en 1960, est aujourd'hui un centre municipal. Si ses remontées mécaniques témoignent d'une époque révolue, les téléskis monoplaces demeurent fonctionnels et le chalet a été rénové et agrandi en 1985. La station attire principalement une clientèle locale et régionale, composée de familles et d'adolescents.

La Ville de Sherbrooke est également propriétaire du Centre récréotouristique Montjoye, situé dans la municipalité de North Hatley. La station est facile d'accès pour la population sherbrookoïse lorsque l'envie de partager les joies de l'hiver est au rendez-vous. Ce centre est doté d'un vaste chalet, de pente à degrés d'inclinaison multiples, d'une école de glisse et d'une équipe dynamique.

Anciennement connue sous le nom de « Hill Crest » (1948 à 1970), elle fait partie des plus anciennes stations au Québec. Ses remontées mécaniques sont toutes encore en bon état, malgré leur âge avancé et leurs heures totales d'opération. Elles risquent cependant d'être de plus en plus affectées par des problèmes récurrents. Le système d'enneigement artificiel devrait être modifié et certaines parties mécaniques remplacées. Les bâtiments nécessiteraient une bonne réfection générale. Aujourd'hui, la Ville de Sherbrooke, qui en est propriétaire, devra travailler à mettre en place un programme concerté de réfection et de développement.

L'ensemble du domaine skiable est accessible à partir du télésiège quadriplace. La station propose aussi deux parcs à neige, dont un pour les apprentis, et cinq pistes à bosses. La station est fréquentée principalement par les adolescents et les familles.

Tableau 54
Caractéristiques de l'offre – ski alpin ¹⁹

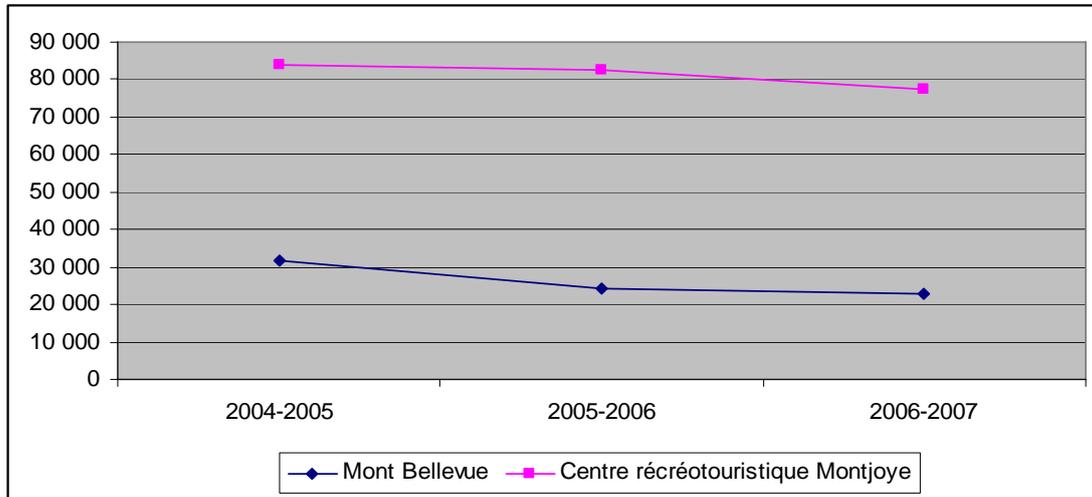
Caractéristiques	Mont Bellevue	Centre récréotouristique Montjoye
Dénivelé	80 m	192 m
Nombre de pistes	6	27
Faciles	3	11
Difficiles	3	3
Très difficiles	0	13
Extrêmes	0	0
Parc à neige	Oui	Oui
Remontée mécanique	2 téléskis monoplaces, 1 télésiège biplace	1 télésiège quadriplace, 1 télésiège biplace, 1 fil-neige
École de ski	Oui	Oui
Neige fabriquée	Oui	Oui
Horaire	Lundi au jeudi de 18 h à 22 h, vendredi de 13 h à 22 h, samedi et congés scolaires de 9 h à 22 h, dimanche de 9 h 30 à 16 h 30	Lundi au samedi de 9 h à 21 h 45, dimanche de 9 h à 16 h 45

1.11.2 UNE PARTICIPATION ÉLEVÉE DES JEUNES DE MOINS DE 19 ANS

L'ensemble de la fréquentation a subi au Québec, en 2006-2007, une baisse de 6,1 % par rapport aux années 2005-2006. Le début de la saison s'est avéré difficile pour la majorité des stations, décembre 2006 a été l'un des mois de décembre les plus doux des dernières décennies. Les stations de la région de Sherbrooke ont également subi cette situation, dans une mesure différente (voir le tableau suivant).

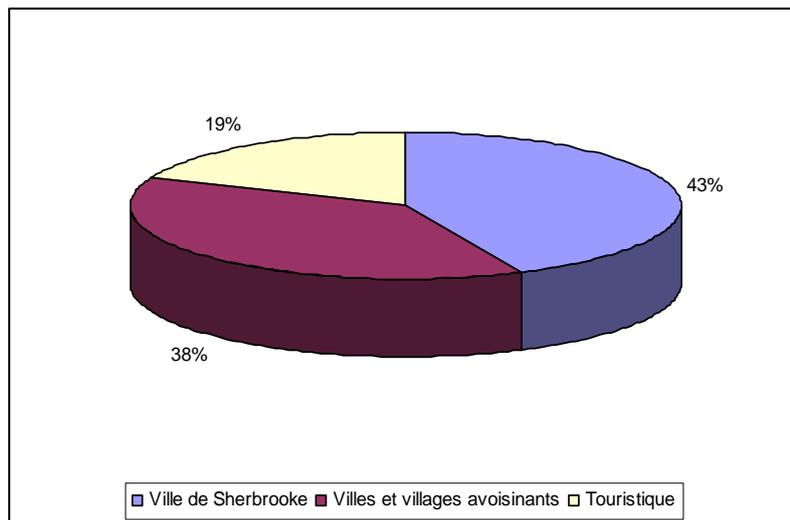
¹⁹ BOISSONNAULT, Eve, Ski alpin du Québec, Guides de voyage Ulysse, Quatrième trimestre 2005

Figure 1
Nombre de jours-ski – ski alpin



La provenance de la clientèle de la station de ski Mont Bellevue est principalement sherbrookoise. Pour le Centre récréotouristique Montjoye, la clientèle provient autant des villes et villages avoisinants que de la Ville de Sherbrooke (43 %) (voir le tableau suivant).

Figure 2
Provenance de la clientèle – Centre récréotouristique Montjoye – 2003-2004



Bien que le centre s'adresse surtout à une clientèle locale et régionale, on constate que la clientèle touristique est de plus en plus présente. La clientèle se compose principalement de jeunes. Quelques 40 % ont entre 10 et 17 ans. Ce pourcentage est deux fois plus élevé que celui des autres centres de ski au Canada, alors que cette tranche d'âge ne représente que 18 % des skieurs.

La région des Cantons-de-l'Est regroupe sept municipalités régionales de comté (MRC) et le Centre récréotouristique Montjoye est situé dans la MRC Memphrémagog. L'offre récréotouristique de cette MRC s'appuie sur un territoire de qualité exceptionnelle et ses attraits gravitent autour d'un patrimoine naturel unique par sa qualité, sa maturité et sa variété. La MRC accueille plus de 700 000 visiteurs par année.²⁰

La pratique du ski fait face aujourd'hui à des défis majeurs. Le réchauffement climatique, le vieillissement des infrastructures, le développement et le maintien de l'intérêt pour cette activité hivernale et l'accès au financement n'en sont que quelques exemples.

Ce type d'équipement répond à une large demande pour des activités sportives et de plein air. Ces activités se caractérisent par la volonté d'établir une relation avec la nature, pour l'admirer ou relever les défis qu'elle soulève. La pratique du plein air est en croissance malgré les défis reliés au réchauffement climatique. Le ski est une pratique sportive reconnue par les fédérations sportives. En 2007, le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau crédit d'impôt à l'intention des familles pour mieux promouvoir cette activité physique chez les jeunes. La Ville de Sherbrooke a le privilège de compter sur deux stations de ski de différente envergure pour rejoindre une large clientèle composée de jeunes et de moins jeunes. Les principaux défis porteront bien plus sur l'augmentation du soutien municipal que sur son développement. L'adoption d'une approche plus intégrée de l'offre entre les deux stations permettant l'harmonisation des actions constitue peut-être un créneau potentiel.

1.11.3 SKI DE FOND

La Ville de Sherbrooke comprend également un réseau de ski de fond relativement important. Cette infrastructure mériterait d'être intégrée dans le cadre d'un plan de développement des parcs et des espaces verts. La pratique du ski de fond est généralement associée à une activité libre,

²⁰ Communiqué CLD Memphremagog, 21 mai 2003, <http://www.tourisme-memphremagog.com>

non structurée de l'activité physique. Les activités de plein air sont une composante importante de la vie des Québécois. La diversité des usages sur un même territoire pose cependant un défi considérable quant aux demandes de plus en plus nombreuses, tant économiques que récréatives ou environnementales.

La pratique du ski de fond a évolué au cours des dernières années. L'introduction du pas de patin a amené au ski de fond un souffle de jeunesse. Cette technique rejoint une population plus jeune et moins attirée par le ski de fond classique qui a une réputation d'être une discipline plus récréative. Cette nouvelle pratique exige cependant de meilleurs équipements et de nouveaux requis comme des pistes de ski plus larges, plus dures et avec des surfaces plus uniformes. Malgré qu'il y ait une augmentation des adeptes, cette pratique se limite exclusivement sur des sections de pistes au Mont-Bellevue.

Tableau 55
Caractéristiques de l'offre – ski de fond

Arrondissement	Nom de la piste	Distance
de Lennoxville	Parc Écoforestier Jonhville	5,5 km
de Lennoxville	Piste cyclable Charmes	13 km
de Mont-Bellevue	Parc du Mont Bellevue	11,5 km
de Rock-Forest - Saint-Élie - Deauville	Base de plein air André-Nadeau	11.2 km
de Rock-Forest - Saint-Élie - Deauville	Parc Central	2.5 km
de Rock-Forest - Saint-Élie - Deauville	Secteur Saint-Élie	10.3 km
de Rock-Forest - Saint-Élie - Deauville	Secteur Deauville	9 km

Tout au long des débats sur l'accès sécuritaire et pérenne du territoire, de nombreux défis se présentent aux différents gestionnaires des pistes et des sentiers, dont notamment la coordination des groupes d'intervenants, le besoin de renseignements facilement accessibles, le coût de l'assurance responsabilité de plus en plus élevé, le manque de financement, le besoin d'éducation, la nécessité d'améliorer la sécurité, etc.

Nous croyons donc que tous les intervenants auront davantage de chances de succès s'ils collaborent au sein d'un cadre commun que s'ils travaillent de façon isolée. Voici certaines orientations qu'ils pourraient adopter, à l'image de la stratégie ontarienne, pour l'aménagement des pistes et des sentiers :

- Améliorer la collaboration entre les intervenants;

- Étudier des méthodes innovatrices de financement et appuyer les nombreux bénévoles œuvrant dans ce domaine;
- Informer la population sur les bienfaits des pistes et des sentiers sur la santé et l'économie, de la diversité des pistes existantes et de l'utilisation appropriée des pistes, pour les personnes comme pour l'environnement;
- Rehausser l'expérience du visiteur en tenant compte de la diversité des utilisateurs, de l'effet sur l'environnement, du droit des propriétaires, tout en augmentant l'accessibilité et la sécurité des pistes sur le territoire.
- Utiliser les pistes existantes sur le territoire pour favoriser la bonne santé, car les pistes et les sentiers offrent un moyen amusant, abordable et accessible aux citoyens d'accroître leur pratique d'activités physiques.

1.11.4 LES CONSTATS

- La Ville de Sherbrooke a le privilège de compter deux (2) stations de ski pour répondre aux besoins de la population en matière d'activités sportives et de plein air.
- La station de ski Mont Bellevue est caractérisée par une clientèle familiale, tandis que celle du Centre récréotouristique Montjoye accueille surtout une population composée de jeunes de moins de 19 ans provenant de la Ville de Sherbrooke et du territoire environnant.
- Le ski est également une pratique sportive reconnue par les fédérations sportives. En 2007, le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau crédit d'impôt à l'intention des familles pour mieux promouvoir cette activité physique chez les jeunes.
- La pratique du ski de fond a évolué au cours des dernières années. L'introduction du pas de patin a amené au ski de fond un souffle de jeunesse. Cette technique rejoint une population plus jeune et moins attirée par le ski de fond classique qui a une réputation d'être une discipline plus récréative. Cette nouvelle pratique exige cependant de meilleurs équipements et de nouveaux requis comme des pistes de ski plus larges, plus dures et avec des surfaces plus uniformes. Malgré qu'il y ait une augmentation des adeptes, cette pratique se limite exclusivement sur des sections de pistes au Mont-Bellevue.
- En général, la pratique du ski fait face à des défis majeurs. Le réchauffement climatique, le vieillissement des infrastructures, le développement et le maintien de l'intérêt pour cette activité hivernale et l'accès au financement n'en sont que quelques exemples. Les stations de ski gérées par des organismes municipaux ou paramunicipaux doivent souvent lutter pour obtenir un soutien financier de leur municipalité respective. Cette aide financière est souvent nécessaire pour couvrir les coûts d'acquisition de matériel, d'entretien et de mise à niveau de leurs installations.

- Les principaux défis porteront, au cours des prochaines années, sur l'augmentation du soutien municipal. L'adoption d'une approche plus intégrée de l'offre entre les deux stations, permettant l'harmonisation des actions, constitue peut-être un créneau potentiel.
- De nombreux défis se présentent également aux différents gestionnaires des pistes et des sentiers de ski de fond sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, notamment la coordination des groupes d'intervenants, le besoin de renseignements facilement accessibles, le coût de l'assurance responsabilité de plus en plus élevé, le manque de financement, etc. Toutefois, ces gestionnaires auront davantage de succès s'ils collaborent au sein d'un cadre commun d'intervention que s'ils travaillent de façon isolée.
- Parallèlement, il serait également souhaitable de documenter les meilleures pratiques dans ce domaine au Québec afin d'alimenter une réflexion nécessaire sur les services de base (infrastructure disponible pour supporter toutes les pratiques sportives) nécessaires au développement de ces pratiques sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

1.11.5 PISTES DE RÉFLEXION ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INTERVENTION

Le ski alpin est une pratique sportive importante au Québec. Elle a été trop souvent considérée sous l'angle d'une industrie uniquement composée de stations majeures. Il y a un bon nombre de stations petites et intermédiaires qui jouent un rôle indispensable en matière d'activités récréatives et sportives, et ce pour une large part de la population locale ou régionale. Ces stations ne pourront malheureusement faire face seules aux défis majeurs qu'elles rencontreront au cours des prochaines années. Les stations de ski Mont Bellevue et Montjoye ne génèrent pas suffisamment de liquidités de leur exploitation (bénéfice + amortissement) pour faire face au réinvestissement suffisant afin d'assurer tant le remplacement des immobilisations en fin de vie utile que pour effectuer les nouveaux investissements nécessaires à leur développement.

Dans ce contexte, la Ville de Sherbrooke devra augmenter, au cours des prochaines années, ses investissements municipaux. Elle pourra toujours décider de circonscrire cet effort financier en relation étroite avec le niveau de participation des jeunes de moins de 19 ans à cette pratique sportive.

De son côté, la pratique du ski de fond est souvent associée à une activité libre, non structurée de l'activité physique. Cette pratique sportive fait également face à de nombreux défis, notamment la coordination des groupes d'intervenants, le coût de l'assurance responsabilité de plus en plus élevé, le manque de financement, etc. Pourtant, ces activités de plein air sont aussi une

composante essentielle de l'offre en matière d'activités sportives et physiques. D'ailleurs, la Ville de Sherbrooke y possède un réseau de pistes et de sentiers relativement important. Cette infrastructure mériterait d'être intégrée dans le cadre d'un plan de développement des parcs et des espaces verts. De plus, ces gestionnaires auront davantage de succès, au cours des prochaines années, s'ils collaborent au sein d'un cadre commun d'intervention que s'ils travaillent de façon isolée.

1.12 ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES INTÉRIEURES (GYMNASES)

Cette section présente le portrait de l'offre et de la demande en matière d'activités sportives et physiques sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Ce portrait présente les installations intérieures (gymnases) disponibles et offrant un service à la population. Pour ce faire, nous avons colligé les informations suivantes :

- l'inventaire des installations intérieures (gymnases);
- une évaluation sommaire de l'état actuel des installations;
- un bilan de la participation en termes d'heures activités et par disciplines sportives;
- un sommaire des besoins en matière d'activités sportives et physiques.

1.12.1 L'OFFRE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES INTÉRIEURES

Actuellement, on retrouve sur le territoire de la Ville de Sherbrooke un équivalent de 76 gymnases simples pour un ratio d'un gymnase pour 1 902 personnes. Ce ratio est inférieur à la moyenne observée dans plusieurs municipalités du Québec (1 équivalent gymnase simple pour 2 695 personnes). Les arrondissements de Lennoxville, de Fleurimont et du Mont-Bellevue sont les mieux dotés en gymnases avec des ratios équipement par tranche de population inférieur à un équivalent gymnase simple pour 1 902 personnes. De plus, on remarque que 60% des équivalents gymnases simples sont localisés dans les arrondissements du Mont-Bellevue et de Fleurimont. Ces arrondissements représentent plus de 48 % de la population de la Ville de Sherbrooke.

Tableau 56
Inventaire des gymnases, Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Simple	Double	Triple	Quadruple	Total	Total Équivalent gymnase simple	Population 2006	Ratio équipement/ population
1. de Brompton	3	0	0	0	3	3	6 015	2 005
2. de Fleurimont	15	1	0	1	17	21	39 250	1 869
3. de Lennoxville	3	3	0	0	6	9	5 380	598
4. du Mont-Bellevue	15	3	1	0	19	24	32 200	1 342
5. de Rock Forest-Saint-Élie-Dauville	6	0	0	0	6	6	30 530	5 088
6. de Jacques-Cartier	11	1	0	0	12	13	31 120	2 394
Ville de Sherbrooke	46	6	1	1	54	76	144 570	1 902
Indicateur témoin	233	43	8	3	287	355	956 619	2 695

Parmi l'ensemble des gymnases disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, on retrouve 46 gymnases simples dont douze (12) sont des gymnases d'une superficie plus grande, six (6) gymnases doubles, un (1) gymnase triple, un (1) gymnase quadruple et un (1) stade intérieur (Université de Sherbrooke)²¹.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de l'ensemble des gymnases disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

²¹ Installation non comptabilisée

TABLEAU 57
Description des gymnases, Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Plateau	Propriété	Type de gymnase						Superficie (m ²)	Hauteur (m)	Gymnase double conforme à une pratique sportive compétitive	Non adapté à aucune pratique sportive	Non utilisé
			Simple	Double	Triple	Quadruple	Equivalent gymnases simples	Autre					
1. de Brompton	École secondaire de Bromptonville - gymnase	Scolaire	1					1	669,8	7,8			
	Académie Sacré-Coeur Brompton - gymnase	Scolaire	1					1	±403,0	6,0		1	
	École Marie-Immaculée - gymnase	Scolaire	1					1	227,3	6,1		1	
	Sous-total		3	0	0	0	3	0					
2. de Fleurimont	Université de Sherbrooke (CHUS) - gymnase	Scolaire	1					1	594,0	9,0			
	Cégep de Sherbrooke - gymnase	Scolaire				1	4		2277,6	10,0	1		
	Centre Julien-Ducharme - gymnase	Municipale	1					1	748,0	7,3			
	École Cœur-Immaculé - gymnase	Scolaire	1					1	397,5	6,1		1	
	École Desjardins - gymnase	Scolaire	1					1	±408,0	5,7		1	
	École Desranleau - gymnase	Scolaire	1					1	±302,0	7,2		1	
	École Laporte - gymnase	Scolaire	1					1	±406,0	3,9		1	
	École La Samare - gymnase	Scolaire	1					1	428,6	7,0			
	École Marie-Reine - gymnase	Scolaire	1					1	177,3	5,5		1	
	École Pie-X - gymnase	Scolaire	1					1	253,9	6,4		1	
	École Sainte-Famille - gymnase	Scolaire	1					1	417,7	5,9		1	
	École l'Assomption - gymnase	Scolaire	1					1	207,7	3,6		1	
	École secondaire de La Montée, Pav. Le Ber - gymnase	Scolaire	1	1				3	1057,2	6,7			
	École secondaire de La Montée, Pav. St-François - gymnase	Scolaire	1					1	901,5	7,3			
	École secondaire de La Montée, Pav. St-François - gymnase	Scolaire	1					1	403,4	6,7		1	
École Eymard	Scolaire	1					1	±335,0			1		
	Sous-total		15	1	0	1	21	0					
3. de Lennoxville	Université Bishop - gymnase	Scolaire		1				2	1160,2	7,3			
	Lennoxville Elementary School - gymnase	Scolaire	1					1	413,3	6,6		1	
	École Saint-Antoine - gymnase	Scolaire	1					1	338,0			1	
	Alexander Galt Regional High School - gymnase	Scolaire		1				2	1337,1	9,1	1		
	Alexander Galt Regional High School - gymnase	Scolaire	1					1	446,5	9,1			
	Bishop's College School - gymnase	Scolaire		1				2	1386,5	7,2			1
	Sous-total		3	3	0	0	9	0					
4. du Mont-Bellevue	Université de Sherbrooke - stade intérieur	Scolaire						0	4581,5	16,8	1		
	Université de Sherbrooke - gymnase	Scolaire		1				2	1392,0	8,8	1		
	École Le Triolet - gymnase	Scolaire			1			3	1681,3	9,0	1		1
	École du Phare - gymnase	Scolaire		1				2	1120,0	7,3			
	École Jean XXIII - gymnase	Scolaire	1					1	277,4	6,1		1	
	École Larocque - gymnase	Scolaire	1					1	437,4	6,1			
	École Champlain - gymnase	Scolaire	1					1	273,2	5,9		1	
	École Sylvestre - Gymnase	Scolaire	1					1	101,9			1	
	École Quatre-Vents Union - gymnase	Scolaire	1					1	198,9			1	
	École Quatre-Vents Buisnière - gymnase	Scolaire	1					1	163,9			1	
	École Notre-Dame du Rosaire - gymnase	Scolaire	1					1	432,0	6,1			
	École Le Touret - gymnase	Scolaire	1					1	290,0			1	
	École St-Esprit - gymnase	Scolaire	1					1	392,3	6,2		1	1
	Collège du Mont Ste-Anne - gymnase	Scolaire	1					1	548,6	6,0			1
	Collège du Sacré-Coeur - gymnase	Scolaire	1					1	366,5	6,2		1	
	Collège Mont Notre-Dame - gymnase	Scolaire	1					1	896,0	7,0			1
	Séminaire de Sherbrooke - gymnase double	Scolaire		1				2	1108,9	9,0			
	École Sacré-Coeur	Scolaire	1					1	230,7			1	
Séminaire de Sherbrooke - gymnase	Scolaire	1					1	758,4	5,9				
Centre communautaire de loisir de Sherbrooke - gymnase	O.B.N.L.	1					1	492,2	6,4				
	Sous-total		15	3	1	0	24	1					
5. de Rock Forest-Saint-Élie-Dauville	École Beaulieu - gymnase	Scolaire	1					1	216,0	7,3		1	
	École Beaulieu - gymnase	Scolaire	1					1	208,8	7,3		1	
	École du Boisjoli - gymnase	Scolaire	1					1	535,0	7,3			
	École Alfred DesRochers - gymnase	Scolaire	1					1	434,0	6,1			
	École Notre-Dame-de-Liesse - gymnase	Scolaire	1					1	215,7	6,1		1	
	École La Maisonnée - gymnase	Scolaire	1					1	433,5	6,4			
	Sous-total		6	0	0	0	6	0					
6. de Jacques-Cartier	École secondaire Montcalm - gymnase	Scolaire	2					2	1057,2	7,0			1
	Sherbrooke elementary school - gymnase	Scolaire	1					1	687,8	7,8			
	École primaire du Soleil-Levant - gymnase	Scolaire	1					1	369,4	6,8		1	
	École primaire Sainte-Anne - gymnase	Scolaire	1					1	430,9	6,7		1	
	École primaire Hélène-Boullé - gymnase	Scolaire	1					1	±395,0	6,1		1	
	École primaire de Carillon - gymnase	Scolaire	1					1	±384,5	6,9		1	
	École primaire Brébeuf - gymnase	Scolaire	1					1	±372,4	6,4		1	
	École secondaire Mitchell	Scolaire	1					1	398,0	7,0		1	
	Séminaire Salésien - gymnase	Scolaire		1				2	1021,8	7,3			
	École Ste-Anne - gymnase	Scolaire	1					1	434,0				
École Plein Soleil - gymnase	Scolaire	1					1	138,3	n/d		1		
	Sous-total		11	1	0	0	13	0					
TOTAL SHERBROOKE			53	8	1	1	76	1			5	33	6

On constate que la grande majorité des gymnases disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke sont de propriété scolaire. Seuls deux (2) gymnases sont de propriété municipale ou d'un OBNL. Six (6) de ces gymnases répertoriés ne sont pas présentement utilisés aux fins communautaires, notamment les gymnases du Bishop's College school, de l'école Le Triolet, de l'école St-Esprit, du Collège du Mont-Ste-Anne, du Collège du Mont-Notre-Dame et de l'école secondaire Montcalm.

En général, les organismes sportifs sont invités à agir à un ou à plusieurs des quatre niveaux de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) et à participer aux niveaux de compétition (local, régional, provincial et national) qui conviennent à leurs membres. Les gymnases simples sont normalement utilisés pour répondre au niveau de l'initiation et de la récréation et les gymnases doubles et plus au niveau compétitif et au développement de l'excellence.

On constate que seulement cinq (5) gymnases doubles sont conformes en superficie pour une pratique sportive compétitive. Le tableau suivant présente les critères de conformité en superficie et en hauteur pour les différents types de gymnases. De plus, 33 gymnases sur le territoire de la Ville de Sherbrooke ne rencontrent pas les normes minimales visant à répondre aux exigences contemporaines de la pratique sportive. Toutefois, certains de ces gymnases peuvent satisfaire en partie les besoins associés à la pratique sportive reliée à l'initiation et à la récréation.

TABLEAU 58
Critères de conformité des gymnases, Ville de Sherbrooke

	Superficie (m²)	Hauteur minimale (m)
Gymnase simple	432	7
Gymnase double	1 156	8,5
Gymnase triple	1 734	8,5
Gymnase quadruple	2 312	8,5

Dans certains disciplines sportives, ces critères ci-haut mentionnés ne respectent même plus les normes en vigueur pour accueillir des événements sportifs d'envergure régionale, provinciale ou nationale, notamment en ce qui concerne la hauteur des plafonds (idéalement 12,5 m), la capacité des gradins (1 000 places) sans compter les équipements de supports tels que le tableau

d'affichage, les vestiaires, le système de chronométrage, l'éclairage (1 000 à 1 500 lux mesuré à 1m au-dessus de la surface), etc.

Le tableau suivant présente les critères de conformité en superficie et en hauteur pour différentes disciplines sportives lors de compétition.

Tableau 59
Critères de conformité des gymnases pour certaines disciplines sportives

	Superficie (m)	Hauteur minimale (m)
Badminton	17,4m x 9,1m	9,0m
Basketball	28-32m x 17-19m	7,0m
Soccer	29-46m x 16-26m	5,5m
Handball	44m x 22m	7,0m
Volleyball	26-34m x 15-19m	12,5m

Le volleyball est la discipline sportive la plus exigeante au niveau de la hauteur avec un minimum de 12,5m. Le badminton demande une hauteur libre de 9m lors de compétitions.

Par ailleurs, on retrouve également quinze (15) palestres, salles de danse ou salles de combat ainsi qu'un centre de soccer intérieur à Sherbrooke (voir le tableau suivant). Ces équipements sont principalement de propriété scolaire et associés au cégep et aux universités. Le tableau suivant présente ces équipements. On remarque que plus de 65% de ceux-ci sont localisés sur les territoires des arrondissements de Fleurimont et du Mont-Bellevue.

TABLEAU 60
Description des palestres, salles de danse, salles de combat ... - Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Plateau	Propriété	Palestre, salle de danse, salle de combat	Autre	Dimensions			
					Longueur (m)	Largeur (m)	Superficie totale (m ²)	Hauteur (m)
1. de Brompton	Sous-total		0	0				
2. de Fleurimont	Cégep de Sherbrooke - palestre	Scolaire	1		29,3	19,3	563,6	10,0
	Cégep de Sherbrooke - salle de combat	Scolaire	1		19,8	12,0	237,8	4,3
	École Cœur-Immaculé - palestre	Scolaire	1				230,6	
	École secondaire de La Montée, Pav. Le Ber - palestre	Scolaire	1		18,0	15,0	270,0	7,0
	Centre Multisport Roland-Dussault - soccerplex	Municipale			1	92,0	61,0	5 612,0
	Sous-total		4	1				
3. de Lennoxville	Université Bishop - studio de danse	Scolaire	1		16,2	12,2	197,6	
	Université Bishop - salle de combat	Scolaire	1		16,2	9,8	157,5	
	Alexander Galt Regional High School - palestre	Scolaire	1		18,3	12,2	223,3	9,1
	Sous-total		3	0				
4. du Mont-Bellevue	Université de Sherbrooke - salle de judo	Scolaire	1				151,0	
	Université de Sherbrooke - salle de karaté	Scolaire	1				151,0	
	Université de Sherbrooke - salle de danse	Scolaire	1				247,0	
	Université de Sherbrooke - salle de workout	Scolaire	1				163,5	
	École Le Triolet - palestre	Scolaire	1		21,0	15,0	315,0	4,0
	Séminaire de Sherbrooke - palestre	Scolaire	1		21,2	15,7	332,8	5,9
	Sous-total		6	0				
5. de Rock Forest-Saint-Élie-Dauville	Sous-total		0	0				
6. de Jacques-Cartier	Séminaire Salésien - ancien théâtre	Scolaire	1				436,0	
	Séminaire Salésien - palestre	Scolaire	1		19,0	13,0	247,0	
	Sous-total		2	0				
TOTAL SHERBROOKE			15	1	0			

1.12.2 LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES INTÉRIEURES

1.12.2.1 La demande au niveau scolaire

La demande au niveau scolaire est directement tributaire de l'évolution de l'effectif scolaire tant au niveau secondaire que collégial et, d'autre part, est liée au niveau de l'attrait qu'exerce la pratique sportive étudiante au sein de cette même clientèle. L'offre de services en sports et en activités physiques devient une composante essentielle du curriculum nécessaire au développement de l'étudiant. La Fédération québécoise du sport étudiant publie, dans son rapport annuel, des statistiques sur la participation sportive. Ces données sont disponibles par secteur d'enseignement.

Le basketball, le volleyball, le football et le soccer sont les activités sportives les plus populaires au sein de la clientèle étudiante du Québec, chacune regroupant plus de 10 % de l'ensemble des étudiants qui participent à une activité sportive.

Si l'on s'attarde uniquement à la pratique sportive collégiale, on constate que les activités les plus populaires sont donc le basketball, le volleyball et le football, cumulant respectivement des taux de 19,9 %, 14,8 % et 12,7 % (voir le tableau suivant).

TABLEAU 61
Participation sportive scolaire²²

	2001-2002				2005-2006				Variation participation
	Scolaire	Collégial	Universitaire	Total	Scolaire	Collégial	Universitaire	Total	
Basketball	16,2%	20,6%	4,5%	16,2%	15,5%	19,9%	4,5%	15,5%	7,5%
Football	5,4%	7,8%	13,6%	5,7%	8,4%	12,7%	12,0%	8,7%	70,8%
Volleyball	7,0%	16,6%	4,4%	7,4%	7,7%	14,8%	4,3%	8,0%	21,3%
Soccer intérieur	4,9%	5,5%	8,7%	5,0%	7,8%	7,9%	10,9%	7,9%	76,7%
Athlétisme	6,0%	0,0%	5,1%	5,7%	8,2%	0,0%	6,2%	7,8%	53,1%
Mini-Basket	4,1%	0,0%	0,0%	3,8%	4,8%	0,0%	0,0%	4,5%	32,8%
Badminton	4,2%	8,9%	4,4%	4,4%	4,2%	7,3%	4,0%	4,4%	11,3%
Flag football	2,7%	3,1%	0,0%	2,6%	4,1%	4,4%	0,0%	4,1%	73,0%
Rugby	1,5%	6,8%	10,9%	2,0%	2,0%	6,1%	9,8%	2,4%	36,6%
Mini-volley	1,9%	0,0%	0,0%	1,8%	1,5%	0,0%	0,0%	1,4%	-10,6%
Gymnastique	1,3%	0,0%	0,0%	1,2%	0,7%	0,0%	0,0%	0,7%	-35,9%
Golf	n/a	n/a	n/a	n/a	0,5%	1,4%	2,7%	0,6%	n/a
Autres sports ²³	10,8%	4,6%	20,6%	10,7%	11,4%	2,6%	20,7%	11,1%	17,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	12,2%

Entre les années 2001-2002 et 2005-2006, il y a eu augmentation de 12,2 % de la pratique sportive étudiante. Strictement au niveau collégial, la hausse s'affiche à 8,0 %.

Au cours de cette période de cinq (5) ans, on a également observé des changements en ce qui a trait à la popularité de certaines activités. En effet, on a constaté une diminution de l'importance de la pratique de certains sports tels que la gymnastique et le mini-volley, alors que pour d'autres, la situation inverse a été remarquée (football, soccer intérieur et athlétisme).

Plus spécifiquement au niveau collégial, on dénote que la pratique du football ainsi que du soccer intérieur ont gagné en popularité, alors que le volleyball et le badminton ont connu une perte de popularité.

²² Source : Le sport étudiant, un plus pour l'éducation et la santé, Rapports annuels 2001-2002 et 2005-2006, La Fédération québécoise du sport étudiant.

²³ Aki, aviron, balle molle, ballon sur glace, baseball, cirque, crosse, curling, cyclisme, danse, escrime, futsale, goalball, haltérophilie, handball, hockey cosom, hockey sur gazon, inter-crosse, judo, kin-ball, lutte, mini-flag football, mini-handball, mini-soccer, multisport, saut à la corde, squash, stimulation de foule (cheerleading), tennis, tennis de table, touch-football, triathlon, ultime et volleyball de plage.

En septembre 2006, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a augmenté le temps d'enseignement au primaire d'une heure et demie ce qui permet une hausse du temps consacré à l'éducation physique et à la santé. Le temps recommandé est de deux heures par semaine. Par contre, il revient aux conseils d'établissement d'établir le nombre d'heures réservé à l'éducation physique. Selon le MELS, 80% des écoles suivaient l'indication du ministère en 2006.

1.12.2.2 La demande au niveau communautaire

La participation de la population en général au niveau récréatif diminue de manière significative après l'adolescence. Cette tendance est constante et s'amalgame avec la situation de toutes les activités sportives au Canada.

Plus d'une vingtaine de disciplines sportives sont pratiquées dans les différents gymnases de la Ville de Sherbrooke. Les disciplines les plus populaires sont :

TABLEAU 62
Disciplines sportives les plus populaires – proportion d'heures dédiées hebdomadairement
Ville de Sherbrooke

Disciplines sportives	Proportion	Nombre d'heures
Badminton	15%	90,75
Volleyball	15%	87
Soccer	8%	48,15
Racquetball	6%	34
Hockey cosom	6%	34
Basketball	5%	28
Danse	5%	31,5
Danse aérobique	6%	33,25
Karaté	4%	24,5
Tennis de table	4%	23
Autres activités sportives	27%	162,75
Total		597

Au total, plus de 597 heures gymnases sont utilisées pour la pratique des différentes disciplines sportives chaque semaine (saison automne ou hiver). Près de la moitié des heures sont associées aux gymnases de l'arrondissement Fleurimont. On retrouve dans cet arrondissement deux des

gymnases les plus utilisés de la ville, soit ceux du Centre Julien-Ducharme et du Cégep de Sherbrooke. Le gymnase et le stade intérieur de l'Université de Sherbrooke sont également fortement utilisés. Au total, environ 45% de l'offre totale en gymnase à Sherbrooke est associée à ces trois sites.

TABLEAU 63
Nombre d'heures d'utilisation hebdomadaire des gymnases – Ville de Sherbrooke

Arrondissement	Heure par semaine	Proportion
1. de Brompton	16	2,7%
2. de Fleurimont	267	44,8%
3. de Lennoxville	17	2,8%
4. du Mont-Bellevue	160	26,8%
5. de Rock Forest-Saint-Élie-Dauville	55	9,2%
6. de Jacques-Cartier	82	13,8%
Ville de Sherbrooke	597	100%

D'autre part, une vingtaine de disciplines sportives différentes sont pratiquées dans les palestres, salles de combat et salles de danse. La gymnastique, l'aérobic, le judo, le karaté et la danse sont les disciplines dont l'allocation hebdomadaire d'heures sont les plus importantes.

1.12.3 CONSTATS

- On retrouve un équivalent de 76 gymnases simples pour un ratio d'un gymnase pour 1 902 personnes sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.
- Parmi cette offre en gymnases, on retrouve 46 gymnases simples, dont douze (12) sont des gymnases d'une superficie plus grande, six (6) gymnases doubles, un (1) gymnase triple, un (1) gymnase quadruple ainsi qu'un (1) stade intérieur.
- Seulement cinq (5) gymnases doubles sont conformes en superficie pour une pratique sportive compétitive. La non actualisation des installations sportives de haut niveau a souvent comme conséquence de limiter la progression des athlètes dans certaines épreuves ou disciplines sportives.
- 33 gymnases sur le territoire de la Ville de Sherbrooke ne rencontrent pas les normes minimales visant à répondre aux exigences contemporaines de la pratique sportive. Toutefois, certains de ces gymnases peuvent satisfaire en partie les besoins associés à la pratique sportive reliée à l'initiation et à la récréation.

- On retrouve un total quinze (15) palestres, salles de danse ou salles de combat ainsi qu'un (1) centre de soccer intérieur à Sherbrooke.
- L'ensemble des gymnases, palestres, salles de danse et salles de combat sont principalement de propriété scolaire.
- Au total, plus de 597 heures gymnases sont utilisées hebdomadairement pour la pratique des différentes disciplines sportives.
- Environ 45% de l'offre totale d'heure en gymnase est associée au Centre Julien-Ducharme, au Cégep de Sherbrooke, au gymnase et au stade intérieur de l'Université de Sherbrooke. À lui seul, le Centre Julien-Ducharme représente plus de la moitié de cette offre de service. Ces installations sont situées dans des arrondissements qui représentent plus de 48% de la population de la Ville de Sherbrooke.

1.12.4 PISTES D'INTERVENTION ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INTERVENTION

La croissance de la pratique de plusieurs activités sportives structurées (badminton, volleyball, etc.) et individuelles (judo, taï chi, etc.) exercent une forte demande dans un contexte où les équipements du réseau scolaire sont aussi très sollicités. De plus, l'offre de service en matière d'activités physiques et sportives couvre une large clientèle. Ce type d'équipement risque donc au cours des prochaines années d'être fortement sollicité. De plus, les besoins d'actualisation et de revitalisation de certaines infrastructures sportives seront nécessaires au cours des prochaines années afin de soutenir la pratique compétitive de même que de permettre l'accueil d'événement d'envergure régionale, nationale et internationale. Nous formulons donc les recommandations suivantes :

- Maximiser l'offre de services à la population à l'intérieur des protocoles existants ou encore, négocier de nouveaux protocoles d'ententes avec les institutions scolaires de manière à assurer une utilisation plus optimale de l'ensemble des gymnases disponibles sur le territoire;
- Déterminer et dédier la vocation de certains gymnases sur les territoires de chaque arrondissement de manière à accroître l'accès à certaines disciplines sportives visant le développement de l'athlète vers la compétition et l'excellence, tout en tenant compte de la demande inhérente et essentielle au développement de la pratique récréative;
- Valider l'opportunité d'actualiser et de mettre à niveau certaines de ces installations sportives (gymnase) de manière à permettre la tenue d'événements sportifs d'envergure régionale, nationale et internationale, notamment les Jeux du Canada.

- Réduire les écarts de l'offre en plateaux sportifs entre les arrondissements en construisant de nouveaux plateaux, idéalement de propriété municipale adjacents à des complexes sportifs ou institutions scolaires;

1.13 TABLEAU SYNTHÈSE DE LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le tableau suivant exprime, sur une échelle de faible à forte, le niveau de la demande pour certains équipements sportifs par rapport à l'offre.

Tableau 64
Ville de Sherbrooke
Synthèse de la demande en matière d'équipements sportifs

Équipements sportifs	Ville de Sherbrooke
Aménagements sportifs extérieurs	
Terrains de balle	Faible
Courts de tennis	Adéquate
Terrains de soccer / football	Adéquate
Piscines extérieures	Adéquate
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	Forte
Sports de glisse	n/d
Plateaux sportifs intérieurs	
Gymnases	Forte
Patinoires intérieures	Forte
Piscines intérieures	Forte